

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES



ANALYSE QUALITATIVE DU BESOIN DE CRÉER À L'UNIVERSITÉ
D'EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

PRÉSENTÉ PAR

CARNÉ

CORTEZ VELIS HEYSEELL EDITH
COTO HUEZO JACQUELINE LISSETTE

CV04030
CH04021

RAPPORT FINAL DE RECHERCHE FAIT PAR DES ÉTUDIANTES AYANT FINI
LEURS ÉTUDES POUR OBTENIR LE DIPLÔME DE LA LICENCE EN LANGUES
MODERNES: SPÉCIALITÉ FRANÇAIS ET ANGLAIS

MSDI KARY NOHEMY RODRÍGUEZ DE PACAS
DIRECTRICE DE MÉMOIRE

MTL EDGAR NICOLAS AYALA
DIRECTEUR GÉNÉRAL DE RECHERCHE

23 JUILLET 2013
CITÉ UNIVERSITAIRE SAN SALVADOR,

EL SALVADOR

AUTORITÉS DE L'UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR

RECTEUR

MARIO ROBERTO NIETO LOVO

VICE-RECTRICE ACADÉMIQUE

ANA MARÍA GLOWER DE ALVARADO

VICE-RECTEUR ADMINISTRATIF

EN ATTENTE D'ÉLECTION

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

ANA LETICIA DE AMAYA

AUTORITÉS DE LA FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES

DOYEN

JOSÉ RAYMUNDO CALDERÓN MORÁN

VICE-DOYENNE

NORMA CECILIA BLANDÓN DE CASTRO

SECRÉTAIRE

ALFONSO MEJÍA ROSALES

DÉPARTEMENT DES LANGUES ÉTRANGÈRES

CHEF DU DÉPARTEMENT

JOSÉ RICARDO GAMERO ORTIZ

COORDINATEUR GÉNÉRAL DE RECHERCHE

EDGAR NICOLAS AYALA

DIRECTRICE DE MÉMOIRE

KARY NOHEMY RODRIGUEZ DE PACAS

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	8
CHAPITRE I : Thématique de Recherche	11
1.1 Problématique de Recherche	11
1.2 Thème de Recherche	13
1.3 Objectifs	15
1.4 Justification	16
1.5 Limitations	18
1.6 Questions de Recherche	19
CHAPITRE II : Cadre Théorique	20
2.1 Repères Historique et Théorique sur l'Enseignement du Français Langue Étrangère	20
2.1.1 Repères Historiques	20
2.1.2 La Politique d'Expansion de Langues Étrangères	20
2.1.3 Le Français: Plus qu'une Langue un enjeu social, politique et économique	22
2.2 Du Contexte International au Contexte Centraméricain	23
2.3 Repères Théoriques	39
2.3.1 Les Besoin dans l'Élaboration d'un Curriculum	39
2.3.2 Élaboration des Curriculums : Étapes à Suivre	40

2.3.3	L'Analyse d'une Politique Éducative	45
2.3.4	Conception et Élaboration de Programmes :	
	« Élaboration du Profil de Sortie »	47
2.3.5	Avantages et Inconvénients de différentes Approches	49
2.4	Visualisation de la Licence en Langues Modernes	51
2.5	Définition de Termes Basiques	53
	CHAPITRE III : Méthodologie	59
3.1	Techniques de Traitement et d'Analyse des Données	62
	CHAPITRE IV Traitement des Données	64
	CHAPITRE V Discussion des Résultats	82
	CHAPITRE VI Conclusions	96
	CHAPITRE VII Recommandations	103
	Bibliographie et Sitographie	
	Annexes	

REMERCIEMENTS

Nous tenons tout d'abord à remercier Dieu le Tout-puissant et miséricordieux, qui nous a donné la force d'accomplir ce travail et aussi aux personnes qui nous ont apporté leur aide et qui ont contribué à l'élaboration de ce mémoire ainsi qu'à la réussite de cette étape universitaire.

À notre famille, par son appui inconditionnel au cours de tous ces temps de long travail. Ainsi pour l'appui, l'aide et le temps qu'elle a bien voulu nous donner sans qui ce travail n'aurait jamais vu le jour.

Nous tenons à remercier sincèrement notre directrice de recherche, Madame KaryNohemy Rodriguez de Pacas qui, en tant que Directrice de mémoire, s'est toujours montrée à l'écoute et disponible tout au long de la réalisation de cette recherche. Nos vifs remerciements vont également aux membres du jury pour l'intérêt porté à notre recherche en acceptant d'examiner notre travail et de l'enrichir par leurs propositions. Enfin, nous adressons les plus sincères remerciements à tous nos proches et amis, qui nous ont toujours soutenues et encouragées au cours de la réalisation de ce mémoire.

Merci à tous et à toutes.

RÉSUMÉ

La présentation de notre mémoire s'envisage d'abord à connaître l'opinion des étudiants de l'Université d'El Salvador (UES), des autorités francophones des institutions privées, des autorités des institutions publiques, sur le besoin de créer à l'UES un professorat en français pour l'enseignement secondaire. On a pris en compte l'étude réalisée par Louis D'Hainaut, 1979 « Des Fins Aux Objectives de l'Éducation » qui dit : « En matière éducative, le besoin d'un individu, d'un groupe ou d'un système est l'existence d'une condition non satisfaite et nécessaire pour lui permettre de vivre ou de fonctionner dans de conditions normales et de se réaliser ou d'attendre ses objectifs ».

Tout au long du premier chapitre, on présente le sujet en recherche donnant des raisons pour lesquels on voulait le rechercher, établissant des objectifs qu'à la fin du projet on a réussi, analysant les réponses de notre population en étude et les limitations qu'on a eues pour arriver à la conclusion de ce projet.

Le deuxième chapitre, compte avec les bases théoriques sur l'enseignement du français langue étrangère du point de vue de différents auteurs. L'enseignement du FLE (Français Langue étrangère) dans les pays centraméricains et son évolution depuis son établissement dans chaque pays. En plus, il y a un document qui présente les efforts pour l'enseignement du français au niveau secondaire et au niveau supérieur de l'éducation. que le gouvernement d'El Salvador a fait à travers l'Université d'El Salvador, le Ministère de l'Éducation d'El Salvador et l'Ambassade de France.

Au cours de l'investigation, on a enquêté un groupe d'étudiants de l'UES de la première et la troisième année d'études de la Licence en Langue Modernes aussi, aux

autorités publiques et privées concernées de l'enseignement du FLE en El Salvador à l'aide des entretiens pour connaître l'intérêt ou désintérêt de la création d'un professorat en français à l'UES. Ce travail a été fait avec des instruments de recueil de données qui ont été analysées avec des techniques de traitement de données.

Enfin, on donne nos conclusions et recommandations aux différents publics sur le besoin de créer à l'UES un professorat en français pour l'enseignement secondaire.

INTRODUCTION

Le présent travail de recherche s'envisage à aborder un sujet relevant, tel que l'enseignement. Au cours des dernières années, on a observé que la population au Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador (UES) s'est élargie, et s'est concentrée à la Licence en Langues modernes : spécialité français et anglais qui compte avec 999 étudiants inscrits pour l'année scolaire 2013. Ainsi, le nombre d'apprenants de Langues étrangères a expérimenté une croissance considérable : en 2004, il n'y avait que trois groupes de Français Intensif I tandis qu'en 2013 le nombre a augmenté à huit groupes. Ce phénomène n'est pas exclusif de l'Université d'El Salvador car les académies privées d'enseignement des langues, des universités privées et même l'Alliance Française ont étendu leur chiffre d'apprenants de français et l'offre des postes aussi.

Dans la première partie de ce profil se trouve la problématique de recherche où nous présentons un panorama détaillé de l'évolution et de la croissance qui a expérimenté la Licence en Langues modernes depuis sa création. L'approche statistique et académique qu'on a faite de la carrière nous a aidées à évaluer les besoins et désavantages que la Licence a traversé. Alors, on met en évidence la problématique de recherche en exposant la situation qu'on considère nécessaire d'aborder. En plus, on ajoute aussi le thème de recherche où le contexte de travail est plus détaillé puisqu'on délimite le groupe et le secteur où se trouve le problème. Donc, on est arrivé à se centrer dans des objectifs généraux et spécifiques qui régiront notre travail, lesquels on espère atteindre à la fin. Ensuite, on justifie la recherche en montrant des arguments concrets qui supporteront les

acquis et les éventuelles limitations auxquelles on pourrait faire face. Finalement, on arrive aux questions de recherche qu'on pourra répondre affirmativement ou négativement à la fin de notre projet.

Ensuite, la deuxième partie composante de ce profil est constituée par un cadre théorique dans lequel on trouve des repères historiques et théoriques sur l'enseignement du FLE (Français Langue étrangère) allant du général au spécifique. Ce cadre théorique commence abordant un document intitulé «La politique d'expansion des langues » dont une approche de l'expansion des langues en Europe et le besoin de créer des bases pour l'unification des évaluations des apprenants de langues étrangères sont exercés. En plus, le repère théorique se compose d'un document concernant les différentes étapes à suivre pour l'élaboration des curriculums, ayant par fondement les objectifs d'enseignement. Le repère historique reprend un document créé en 1998 d'un partenariat entre l'UES et l'Ambassade de France pour la création d'un professorat de français pour l'enseignement secondaire. La définition de termes de base comprise dans ce document est formée d'une liste de termes utilisés dans les écrits de la base théorique.

La troisième partie remarquable de cette recherche est la méthodologie où nous spécifions des caractéristiques de la population et l'échantillon avec lesquels on a décidé de travailler. Ainsi on remarque le niveau et le type de recherche qui a prédominé au cours du projet. En plus, on mentionne les techniques et les instruments de recueil des données où se trouve une description des instruments utilisés pendant cette recherche, et aussi les techniques de traitement pour recueillir l'information. L'analyse des données inclut la description du logiciel utilisé pour les données et la façon dont elles sont présentées.

Enfin, la bibliographie et la sitographie fournissent la liste des sources d'information qui ont été consultées au cours de l'élaboration de cette investigation: des différents livres écrits par des auteurs très reconnus et des spécialistes en éducation et investigation de sujets concernant l'évolution de l'éducation et des sites web qui nous ont aidés à réunir, regrouper, organiser et analyser l'information pertinente du présent mémoire de recherche.

CHAPITRE I : THÉMATIQUE DE RECHERCHE

1.1 PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Depuis la création de la Licence en Langues modernes: Spécialité Français et Anglais à l'Université d'El Salvador (UES) en 2002, le chiffre de nouveaux apprenants de la langue française a augmenté considérablement. La Licence vise à former des professionnels capables de se développer en deux langues, français et anglais, et aussi les combiner en choisissant une des deux sous-spécialités soit les Relations Publiques soit l'Enseignement. Cette spécialité a commencé à fonctionner avec 32 étudiants inscrits en 2002. D'après le Bulletin Informatif Statistique 2004 de l'Administration académique centrale (ADACAD) de l'UES, il y a eu 429 personnes qui ont présenté leur candidature pour la Licence en Langues modernes en 2004. La Licence est relativement « jeune » et elle est devenue une des spécialités les plus demandées à la Faculté de Sciences Humaines de l'Alma Mater à dix ans de sa création, ayant 972 étudiants actifs inscrits en 2013, selon les statistiques publiées au site web de l'Administration académique de l'Université d'El Salvador. La Licence en Psychologie avec 1,071 étudiants, est en première place, la Licence en Langues modernes détient la deuxième place, et la Licence en Anglais option Enseignement, avec 902 étudiants, est en troisième place.

La plupart des professionnels formés dans la Licence en Langues modernes de la seule université publique du pays a été accaparée cependant par le marché d'embauche du secteur privé : ils ont migré à d'autres universités, aux académies de langues, aux écoles privées, à des institutions touristiques privées, à des centres d'appels, etc. La plupart d'entre eux, embauchés au domaine de l'éducation au secteur privé, ne détiennent pas le permis

d'enseigner (l'échelon) du Ministère de l'Éducation (MINED) car il faut avoir suivi huit cours de quatre unités de valeur chacun dans la branche générale de l'enseignement pour son obtention, et la Licence en Langues modernes fourni seulement cinq cours dans ce domaine. De plus, les lycées publics où le Français Langue étrangère (FLE) est enseignée depuis 1993 ont subi des changements. Anciennement, il y en avait quatorze mais à nos jours, il ne reste que huit lycées publics et une école publique où le français est appris comme langue étrangère : Le Lycée Public de Santa Ana, le Lycée Public « Albert Camus », le Lycée Public de Soyapango, le Lycée Public « José Damian Villacorta », le Lycée Public « Francisco Menéndez », le Lycée Public « Général Francisco Morazán », le Centre Éducatif « Docteur Humberto Romero Alvergue », le Lycée Public de Cojutepeque « Walter Thilo Deininger » et l'École « Colonia Esmeralda » à San Jacinto. Il ne faut pas ignorer la situation à laquelle quelques professeurs de français ont fait face; par exemple, d'être obligés à donner des cours différents du français, comme les cours d'anglais, de séminaire, d'informatique, etc. malgré le fait qu'ils ont été formés comme professeurs de français.

Alors, les postes se sont réduits et le chiffre d'institutions enseignant le FLE a diminué. Face à cette situation, des organismes de coopération nationale tels que l'Association Salvadorienne des Professeurs de Français (ASPROF), l'Université d'El Salvador et très récemment le MINED, et de coopération internationale tels que l'Ambassade de France, l'Ambassade du Canada, l'Institut Français de l'Amérique Centrale, le Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry » et l'Alliance Française essaient d'aider ces institutions éducatives où on apprend le français

pour ranimer l'enseignement de cette langue dans tous les secteurs, mais, plus particulièrement dans le secteur secondaire de l'enseignement public.

1.2 THÈME DE RECHERCHE

Le contexte dans lequel l'enseignement du FLE se développe dans notre pays est très contradictoire. Premièrement, la population d'étudiants inscrits à la Licence en Langue Modernes Spécialité Français et Anglais accroit depuis sa création. Deuxièmement, la plupart des professionnels en français de l'Université d'El Salvador formés en enseignement travaillent approximativement en totalité dans le secteur privé. Ils le font même s'ils ne détiennent aucune autorisation officielle du MINED. En outre, ce fait les empêche d'ailleurs d'être embauchés dans le secteur public où il y a très peu d'institutions où le FLE est enseigné. Troisièmement, les professeurs de FLE qui ont leur poste aux lycées publics risquent toujours de ne pas les garder comme professeurs de français car la promotion de cette langue dans ce secteur dépend de la décision annuelle de chaque communauté éducative.

Donc, on a décidé d'analyser ce phénomène d'inconsistance entre le succès de la demande de la Licence en Langue Modernes et la situation de l'enseignement du FLE dans le secteur public et privé dans notre pays. Par conséquent, le thème de recherche est conçu de la manière suivante :

« Existe-t-il le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire? »

1.3 OBJECTIFS

OBJECTIF GÉNÉRAL:

- Découvrir s'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES:

- Établir la disposition du Ministère de l'Éducation, du Département de Langues étrangères de l'Université d'El Salvador, des institutions publiques et du secteur privé quant à la création à l'Université d'El Salvador d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire.
- Déterminer la position des étudiants et des professeurs de la Licence en Langues Modernes quant à la création à l'Université d'El Salvador d'un professorat d'enseignement secondaire en français.
- Découvrir les avantages et les désavantages que la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire offrirait aux futurs diplômés.

1.4 JUSTIFICATION

L'exécution de ce projet a pour but de mettre en place une recherche qui a comme objectif principal de connaître un sujet concernant directement la promotion de la langue française dans un domaine spécifique : l'éducation publique et privée du niveau secondaire. Le Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador offre cinq carrières dont on trouve: la Licence en Langues modernes: spécialité français et anglais, la Licence en Anglais option Enseignement, la Maîtrise en Didactique de l'Anglais, la Maîtrise en Traduction Espagnol-Anglais et Anglais-Espagnol et le Professorat en Anglais pour l'enseignement secondaire, mais il n'y a pas encore de professorat en français et la licence en Langues Modernes n'offre pas les unités de valeur demandées par le MINED pour l'obtention du permis d'enseigner, alors, il serait un sujet d'intérêt de savoir s'il existe le besoin de la création d'un professorat en Français.

Cette recherche s'envisage à découvrir les profits ou les désavantages de la création d'un professorat en français. Un professorat deviendrait une alternative pour les futurs professionnels en enseignement.

Cependant, malgré la remarquable ouverture du marché d'emploi de professeurs de français au secteur privé, le secteur des institutions publiques n'élargissent pas les offres d'embauche pour ces professionnels. Le chiffre d'institutions où le français est enseigné comme langue étrangère a diminué au cours des dernières années car les professeurs de français ont été obligés à donner des cours totalement éloignés du domaine du FLE, tels que l'anglais, le séminaire, etc.

Ensuite, il faut ajouter qu'il s'agit d'une étude réalisable car elle aura lieu dans la zone métropolitaine de San Salvador, surtout au Campus de l'Université d'El Salvador, 25e Avenue Nord, San Salvador, et aussi dans quelques institutions francophones qui ont siège au pays, comme l'Alliance Française de San Salvador, le Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry ». Il faut visiter aussi quelques Institutions publiques hors la zone métropolitaine, c'est-à-dire, des lycées publics où le français est appris comme langue étrangère (le Lycée Public de Santa Ana, le Lycée Public de Cojutepeque « Walter Thilo Deininger » et le Centre Éducatif « Colonia Esmeralda », à San Jacinto et des lycées publics où il y a un professeur de français et les cours de cette langue se sont arrêtés et le professeur enseigne d'autres matières (Lycée Public de San Marcos, Lycée Public « Simon Bolivar » à Santo Tomas, l'École Publique de Zaragoza, École « Jardin 3 » à San Miguel, le Lycée Public Alberto Masferrer, Lycée Public de San Vicente Dr. Serbelio Navarrete).

Ce genre d'investigation est faisable en ayant les ressources économiques, théoriques et technologiques qui permettent de garantir la recherche.

Finalement, c'est nécessaire de considérer que la recherche n'apportera pas de conséquence sociale ou provoquer des changements institutionnels. Il s'agit d'une recherche qui a pour but de découvrir s'il existe le besoin de créer un professorat en français pour l'enseignement secondaire et quels seraient ses possibles avantages et désavantages. L'exécution des recommandations à la fin de cette recherche dépend absolument de l'institution à laquelle elles seront adressées.

1.5 LIMITATIONS

Les limitations tout au long de la recherche ont été dues à la difficulté de trouver les personnes à être interviewées, dû à leur emploi du temps et on a dû reprogrammer les rendez-vous.

En plus, la longue attente pour les informations que l'Administration académique de la Faculté de Sciences humaines devait fournir. Il faut ajouter que les représentants des institutions francophones qui ont siège en El Salvador ont tardé à donner des réponses de rendez-vous à cause de leur emploi du temps si exigeant. En plus, quelques méthodes de recherche ont dû être modifiées. Finalement, que la durée estimée d'un semestre (I-2011), pour le projet a dépassée le temps jusqu'au semestre II- 2013.

1.6 QUESTIONS DE RECHERCHE

- Existe-t-il le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire?
- Quel est l'avis du Ministère de l'Education Nationale, du Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador, des institutions publiques et du secteur privé face au besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat d'enseignement secondaire en français ?
- Quelles sont les raisons que les étudiants au début, au milieu et ayant fini leurs études en Langues Modernes conçoivent par rapport à la création à l'Université d'El Salvador d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire?
- Quels sont les avantages et les désavantages que la création à l'Université d'El Salvador d'un professorat pour l'enseignement secondaire en français offre aux futurs diplômés?

CHAPITRE II : CADRE THÉORIQUE

2.1 REPÈRES HISTORIQUES ET THÉORIQUES SUR L'ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS LANGUE ÉTRANGÈRE

2.1.1 REPÈRES HISTORIQUES

2.1.2 LA POLITIQUE D'EXPANSION DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Françoise Noël-Jothy et Béatrix Sampsonis établissent que l'expansion de la langue anglaise n'a pas de précédent dans l'histoire. Elles estiment que plus de 450 millions de personnes utilisent la langue anglaise qui est devenue la langue de communication internationale. Selon le site internet de l'Ambassade d'Angleterre au Chili, il y a 375 millions d'anglophones qui parlent l'anglais comme langue maternelle, et 375 le parlent comme langue de communication, faisant un grand total de 750 millions de personnes anglophones autour du monde (http://www.britemb.cl/100qts/100qts_idioma_56.html). Cette hégémonie regrettable pour certains mais légitime pour ceux qui estiment qu'une langue véhiculaire unique est indispensable est irréversible.

Noël-Jothy et Sampsonis estiment que face à la prépondérance de l'anglais, le bilinguisme paraît insuffisant car seuls subsisteraient alors la langue maternelle et l'anglais. En fait, toutes les langues européennes et américaines sont menacées dans la diversité des langues et des cultures. Isabelle Vallejo-Malgouyres, formatrice pédagogique à l'Alliance Française de San Salvador et professeur au Lycée Français Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry, et formatrice en plus de professeurs du FLE du secteur publique salvadorien depuis 2010, manifeste : « Mon sentiment, très personnellement, c'est que le français est à

la marge, il est peu présent et la langue dominante est l'anglais » La voie du plurilinguisme s'impose à l'évidence.

Ce constat est encore plus visible au plan individuel: pour se singulariser, il faut parler une autre langue étrangère. L'usage d'une troisième langue permet de se démarquer et peut faire la différence au moment d'une embauche ou d'une sélection. Christine Matos, Directrice de l'Alliance Française ajoute aussi : « ... Et bien le fait que la langue, le français, pouvait être officiellement enseignée dans les établissements publics secondaires. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'il y aurait une reconnaissance de la part des institutions salvadoriennes ». En plus, elle dit «Maintenant, il y a une nécessité de connaître une langue mais de manière approfondie, pas superficielle qui peut servir dans le travail et puis dans des échanges professionnels ». Il s'agit bien de viser au minimum le trilinguisme et, au-delà, le plurilinguisme, au sens large.

Noël-Jothy et Sampsonis remarquent que l'idée de compétences partielles et de parcours d'apprentissages éclate, autrement dit, la possibilité d'acquérir certaines compétences, à des degrés divers, commence à émerger sous la pression du marché du travail. Ainsi, la compétence plurilingue s'inscrit et se développe dans la pluralité des situations sociales vécues par le sujet.

Elles continuent à dire qu'à nos jours, dans le contexte européen et international, le plurilinguisme et la diversité des cultures sont devenus des sujets si importants à différents plans: Au plan collectif, les nations se préoccupent, d'une part, de l'intégration des immigrants- intégration qui passe nécessairement par la langue, d'autre part, et celle qui nous intéresse, de la mobilité sociale et professionnelle de tous les citoyens. En plus, au

plan individuel, les apprenants du français ont besoin d'être confortés dans leur apprentissage et de valider leurs compétences, les employeurs réclament des indications claires et précises sur les capacités linguistiques de leurs employés. Il est donc nécessaire une évaluation fiable, homogène et valide des compétences en langues qui sont partagées par tous, candidats ou prescripteurs, individus et nations.

2.1.3 Le Français: Plus qu'une langue un enjeu social, politique, et économique

Noël-Jothy et Sampsonis renseignent et font référence à l'impact social du diplôme: l'apprentissage du français constitue plus qu'une certification, une validation officielle; elle constitue un "passeport social" à tous les niveaux. D'abord, au niveau familial, car les parents se sentent sécurisés par le fait de pouvoir contrôler l'enseignement fourni à leurs enfants. Plus encore, ils se montrent souvent anxieux de leurs résultats car ils se sentent fiers de leurs progrès ou responsables de leurs échecs, en tout cas partie prenante de l'éducation.

Noël-Jothy et Sampsonis ajoutent plus largement, au niveau du groupe social, le diplôme permet de gravir des échelons dans la société. La vie professionnelle fait régulièrement référence aux études faites et aux diplômes acquis. Le fait d'obtenir un diplôme jouissant d'une reconnaissance nationale ou internationale permet à son détenteur de se positionner sur un échelon de la société de façon incontestée. Le diplôme ouvre donc bien des portes. Pour tous, au même titre que les origines, il est un facteur du devenir personnel. Elles expriment : le baccalauréat constitue ainsi une porte incontournable pour accéder aux études supérieures. Au niveau professionnel, l'acquisition d'un diplôme a un pouvoir véritablement valorisant. L'évaluation de compétences est omniprésente dans le

monde de l'entreprise. C'est souvent elle qui fait la différence entre plusieurs candidats à l'emploi pour qualifier leurs compétences en langues.

« Selon les besoins et les situations, l'individu puise dans son « capital plurilingue » ou tente de renforcer certaines capacités, affirmant toujours plus son identité plurilingue » (Noël-Jothy Françoise et Sampsonis Béatrix, 2006).

La défense du plurilinguisme peut permettre de valoriser l'usage de toutes les langues face à l'emploi utilitaire et dominant de la langue anglaise. Une réponse adoptée à des besoins identifiés:

- Le contexte international
- Évolution de représentations et des pratiques depuis 1992 En El Salvador

2.2 DU CONTEXTE INTERNATIONAL AU CONTEXTE CENTRAMÉRICAIN

Depuis la politique de l'expansion de langues, où l'expansion de la francophonie fait partie (un des buts principaux des institutions francophones ayant siège à l'extérieur de l'Hexagone), on trouve que l'Amérique Centrale n'échappe pas au large panorama international d'enseignement de langues étrangères ayant des projets validés et supportés en partenariat avec les Ministères d'Éducation de quelques pays de la région et de l'Ambassade de France dans ces pays. Voici une brève vue du contexte centraméricain.

AU GUATEMALA

En ce qui concerne le Guatemala, le français dans l'enseignement au secteur public n'est pas présent. Il y a un lycée privé qui offre la filière de secrétariat trilingue : anglais allemand et français à Chiquimula (<http://chiquimulacity.olx.com.gt/esdeo-siempre-pioneros-iiid-97175067>). Néanmoins, l'information concernant d'autres écoles est très limitée. Le panorama à l'Université de San Carlos est différent puisqu'au Centre d'Apprentissage des Langues de l'Université de San Carlos (CALUSAC), il y a près de 1000 étudiants de français par bimestre. Les cours à CALUSAC sont en quatre langues : français, anglais, allemand et italien (http://www.usac.edu.gt/principal_dua.php?f=calusac) et sont ouverts pour les étudiants de l'Université et pour la population guatémaltèque en général (<http://www.usac.edu.gt/catalogo/linguisticas.pdf>). Au Guatemala, on ne compte pas avec une formation universitaire en français, il n'y a pas de carrière offerte. Du côté privé, il y a l'Alliance Française qui a siège à Guatemala, à Quezaltenango et en Antigua Guatemala. Il y a aussi l'Association de professeurs de français du Guatemala (AEFLEG), le Lycée Français Jules Verne et le service de Coopération et Action Culturel de l'Ambassade de France au Guatemala (document « Le Français par pays », Institut Français d'Amérique Centrale, site de l'Université de San Carlos de Guatemala).

AU PANAMA

Le panorama au Panama est différent de ceux des autres pays dans la région car le français est enseigné aux établissements publics depuis le secondaire mais de façon facultative. Aux dernières années d'études secondaires (au lycée) des sections littéraires, le

statut du français devient obligatoire. Cependant, il y a une cinquantaine d'écoles qui ont ce système, à cause d'un manque de ressources et d'enseignants, ce qui est paradoxale comparé à la situation d'El Salvador, où il y a des enseignants, mais pas de postes au secondaire dans le secteur public.

Au secteur universitaire, il y a deux universités publiques qui offrent des spécialités en français. La première d'entre elles est l'Université Nationale du Panama (http://www.up.ac.pa/ftp/2010/f_humanidades/documentos/PE-LicFrances.pdf). Également, il y a l'Université Autonome de Chiriqui (<http://www.unachi.ac.pa/fhumanidades/>), qui en plus intègre le français comme matière obligatoire aux filières de tourisme et d'économie.

L'Alliance Française -installée à la capitale, Panama et à David- a un rôle remarquable, car du à des accords avec le Ministère de l'Éducation du Panama, elle prend en charge des formations continues pour les enseignants de français. Le réseau des institutions francophones compte aussi avec le Lycée Français Paul Gauguin, l'Association Nationale des Professeurs de Français du Panama (ANPROF) et évidemment le service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Panama.

AU HONDURAS

Le Honduras souffre une situation ambiguë car il y a eu des efforts pour reprendre la langue française au curriculum d'enseignement secondaire avec une convention signée entre le Ministère National de l'Éducation du Honduras et un des établissements d'éducation supérieur qui supporte le français, l'Université Pédagogique Nationale Francisco Morazán en 1998. Cependant, le plan n'a pas été mis en marche que quelques

années après la signature de la convention à cause des différences politiques et des problèmes budgétaires. Alors, l'enseignement primaire -qui allait bénéficier aussi de cette convention pour introduire une nouvelle langue aux curriculums, appart l'anglais -qui est de nos jours la seule langue contemplée aux programmes- n'a connu l'existence de ce projet que pour 3 ans. Donc, il y a seulement 3 écoles publiques qui offrent le français comme matière pourtant le nombre d'écoles privées bilingues à vouloir l'ajouter augmente.

En vue de cette circonstance, il existe une épreuve offerte par l'Alliance Française du Honduras– qui a siège à Tegucigalpa et à San Pedro Sula-appelé DELF junior pour tous ces enfants provenant des écoles bilingues anglais-espagnol qui ont le français dans leurs cursus et qui veulent avoir un degré de certification de cette langue.L'Alliance Française du Honduras a développé en plus une formation pour des évaluateurs DELF/DALF ajoutant 19 nouveaux enseignants-évaluateurs accrédités par le Centre International d'Études Pédagogiques (CIEP), constituant ainsi le staff le plus important de la région Centraméricaine.

Les deux universités publiques du Honduras (l'Université Nationale Autonome de Honduras, UNAH, et l'Université Pédagogique National Francisco Morazán, UPNFM) offrent une filière en français (<https://www.unah.edu.hn/?cat=1020&fcats> et http://www.upnfm.edu.hn/index.php?option=com_content&view=article&id=39&Itemid=460 respectivement). Il s'agit, dans chaque université, d'une licence en enseignement de la langue française. Néanmoins, ces universités envisagent une collaboration pour d'autres filières d'ordre divers, telles que des Sciences sociales et des Mathématiques afin d'avoir des partenariats avec des universités françaises. Le but est d'avoir plus de bourses à l'étranger, spécifiquement en France, et ainsi le pays connaîtra un certain degré de

développement grâce à ce fait. Il y a aussi une licence en tourisme qui intègre l'anglais et le français à l'UPNFM qui a connu du succès même si elle est relativement « jeune » (créée un an avant la création de la Licence en Langues modernes à l'UES en El Salvador).

Par rapport aux institutions privées, le Lycée Franco-Hondurien a des projets d'élargir son offre académique faite évidemment en français, en ajoutant au cursus les classes de 1^{ère} et Terminale. Ce Lycée offre aussi des bourses d'excellence à ceux qui ont des mentions excellentes au Bac. Tout en collaboration avec l'Alliance Française, et l'Ambassade de France, ce Lycée met également en place des formations continues pour les enseignants de français non diplômés, pour garantir une amélioration de la qualité d'enseignement de la langue française.

AU NICARAGUA

Au Nicaragua, le réseau de lycées publics où le français est enseigné atteint le nombre de 14 (avec un total de 4 600 élèves). Du côté des institutions d'enseignement privées, il y a 4 lycées qui l'offrent aussi dans les deux dernières années d'études (1 400 élèves) et 4 écoles primaires privées, comptant 1 000 élèves approximativement.

L'Université Nationale Autonome du Nicaragua(UNAN) et son Département de Français de la Faculté d'Éducation et Langues possède deux filières dédiées à la formation en langue française. La Licence en Français (<https://www.unan.edu.ni/feduci/frances.html>) et la Licence en Traduction et Interprétation (https://www.unan.edu.ni/feduci/trad_francesa.html). L'UNAN est la seule Université au Nicaragua à offrir des spécialités

en français, néanmoins le nombre d'Universités publiques et privées à ajouter le français dans leurs filières de tourisme et de relations internationales augmente dernièrement.

Un fait remarquable au Nicaragua est le rôle non négligeable qui joue le tourisme dans la société. Il y a des projets à niveau de GEPROTUR -Gérant des Projets Touristiques, organisme régionalisé dépendant du SITCA, Secrétariat pour l'Intégration Touristique Centraméricaine (Le Français par Pays) et aussi des projets d'hôtellerie et de tourisme (<http://portal.oas.org/LinkClick.aspx?fileticket=pP6D4wXD4QA%3D&tabid=1473>) par rapport à la prochaine création d'un site internet à promouvoir le tourisme.

Des institutions de coopération étrangère et privées qui ont siège au Nicaragua sont l'Association Nicaraguayennes des Professeurs de Français (ANIPROF), le Lycée Franco-Nicaraguayen Victor Hugo, l'Ambassade de France au Nicaragua et l'Alliance Française est aussi présente au Nicaragua, à Managua, à Granada et à León.

AU COSTA RICA

D'après un document intitulé « Le français par pays », créé en 2008 et publié au site internet de l'Institut Français de l'Amérique Centrale (<http://institutfrancais-ifac.com>), le français jouit au Costa Rica d'un statut singulier en Amérique Centrale puisque c'est le seul pays où l'enseignement de cette langue est obligatoire au système national de l'éducation, à côté de l'anglais, du troisième cycle du primaire (voire le niveau « collège ») avec trois heures de cours par semaine jusqu'à l'enseignement secondaire, où le français devient une matière facultative parmi le cursus du secondaire, suivi également du niveau universitaire (http://www.dgb.sep.gob.mx/tramites/revalidacion/Estruc_sist_edu/EstudCOSTA_RICA.pd

f). Malgré son statut, pas toutes les écoles n'en bénéficient. PROLED est le Programme de langues étrangères du Ministère de l'Éducation publique du Costa Rica, et son but est d'intégrer le Costa Rica économiquement et culturellement, formant des citoyens capables d'explorer d'autres cultures et de faire connaître la leur à niveau international (<http://www.oei.org.co/quipu/costrica/cost02.pdf>). La distribution selon le document « Le Français par pays » se déroule de cette façon, commençant par l'école primaire :

- 25 écoles publiques depuis maternelle jusqu'à la 6^{ème}, dans le cadre du programme d'enseignement PROLED : 15 500 élèves.
- 2 écoles publiques, dans le cadre du programme FILBIL (« Filières Bilingues ») : 680 élèves.
- 20 écoles primaires laïques et privées : 5 000 élèves.
- Du côté du troisième cycle du primaire, étant obligatoires le français et l'anglais : 33 000 élèves.
- Aux deux dernières années au lycée, le français devient facultatif : approximativement 6 000 élèves.
- 21 écoles secondaires privées appartenant à l'Association d'Écoles Catholiques apprennent le français aussi.

Le total d'étudiants du secteur public et privé au Costa Rica qui bénéficient de l'enseignement de langues étrangères en français dépasse 50 480 (« Le français par pays », 2008. Institut Français de l'Amérique Centrale, IFAC).

Les institutions qui jouent un rôle clé sont un ensemble d'organisations publiques, privées et de collaboration internationale: le Ministère de l'Éducation du Costa Rica et son bureau de « Asesoria Nacional para el Francés » (Direction National pour le Français), trois universités publiques (UCR, Université du Costa Rica et UNA, Université Nationale, qui offrent la spécialité « Enseignement du Français ». L'UNED, Université Nationale à Distance, qui ajoute la matière de français à la formation d'autres spécialités, également que les deux premières universités déjà mentionnées. Cela veut dire que l'enseignement du français au niveau supérieur va plus loin que la formation des professionnels en français, des diplômés dans d'autres domaines auront aussi des connaissances en français qui enrichiront forcément leur curriculum vitae.

Du côté privé, l'Université La Salle, offre sa filière « Enseignement du Français Langue étrangère pour le primaire ou le secondaire ». L'Association costaricienne des Professeurs de Français (ACOPROF) compte 300 membres entre actifs et inactifs, pourtant elle déclare avoir approximativement 1000 enseignants de langue française distribués au long du territoire costaricien.

Parmi les institutions internationales de collaboration se trouvent l'Alliance Française -qui a siège à San José- mais aussi dans trois autres villes principales (Heredia, Sabana et Curridabat) qui offre des cours de français, des épreuves pour obtenir le Diplôme élémentaire de langue française (DELF) et le Diplôme d'approfondissement de langue française (DALF), et des formations adressées à des institutions publiques ou privées où le français est enseigné ainsi qu'à d'autres Alliances Françaises de la région centraméricaine. L'Ambassade de France, l'Institut Français de l'Amérique Centrale et le Lycée Franco-Costaricien veillent aussi pour l'expansion de la langue française.

PROFLE AU COSTA RICA

Le Costa Rica, à travers l'Institut Français de l'Amérique Centrale fait connaître un dispositif de formation :PROFLE (http://www.ciep.fr/expert_langues/francaise/profle/index.php). Il s'agit d'une professionnalisation en Français Langue étrangère pour des enseignants qui souhaitent améliorer leur qualité d'enseignement. PROFLE a été conçu par le Ministère d'Affaires étrangères et européennes (MAEE), le Centre national d'Enseignement à Distance (CNED) et le CIEP dont la coordination générale est en charge de l'Institut Français de l'Amérique Centrale :

Ses objectifs se développent de cette façon (PROFLE, Ambassade de France au Costa Rica, 2008) :

- Améliorer la qualité de l'enseignement-apprentissage du Français en offrant des outils et un cadre de réflexion conduisant les enseignants à choisir, dans leurs classes, les démarches les plus efficaces pour favoriser l'apprentissage.
- Faciliter la mise en place des principes pédagogiques du Cadre Européen Commun de Référence pour les langues.
- Encourager la motivation autant chez les enseignants que chez les étudiants.

Au Costa Rica, ce projet inclut quelques requis. Cette formation s'adresse aux professeurs, donc, il faut être enseignant actif de français et la possession d'un diplôme n'est pas indispensable. Au niveau linguistique, il faut avoir au minimum le niveau B2 du CECRL. Au niveau pédagogique, c'est nécessaire d'avoir des connaissances et des notions du CECRL et maîtriser la connaissance de planification de cours. Au niveau technologique,

c'est impératif de connaître l'usage des outils de texte, courrier électronique et navigation web. Les candidats doivent réussir un cours de formation avant d'intégrer les modules PROFLE.

Il existe des efforts au Costa Rica d'enseigner la langue française au secteur public avec la collaboration internationale et le Ministère de l'Éducation afin de mettre en place des mécanismes de formation avec le but d'avoir une majeure qualité d'enseignement-apprentissage.

FLE EN EL SALVADOR

Le Ministère de l'Éducation avait la volonté de reprendre l'enseignement du français comme langue étrangère au niveau secondaire. Alors, une proposition faite par l'Ambassade de France consistant d'un plan de formation initiale des professeurs de français en partenariat avec l'Alliance Française de San Salvador a été bien reçue au sein du Ministère de l'Éducation et par conséquent, elle a été officialisée au décret ministériel N° 7220 le 2 septembre 1992. Le Centre de formation continue, fruit de l'officialisation faite par le MINEDA diplômé quatre groupes de professeurs de français : au début et à la fin de 1992, en 1993 et en 1994. Avec la nouvelle Réforme à la loi éducative concernant les centres d'enseignement supérieur, le professorat servi par l'Alliance Française a cessé de fonctionner en 1997.

L'année suivante, le Département de Langues étrangères de l'Université d'El Salvador, avec la collaboration du Service de Coopération scientifique, culturelle et technique de l'Ambassade de France en El Salvador a présenté au Ministère de l'Éducation

d'El Salvador en 1998 une proposition d'un plan d'implémentation académique et administrative d'un Professorat en Langue Française, à être développé par l'Alma Mater. Alors, un nouveau dossier de proposition du professorat en français a été créé en 1998, mais cette-fois-ci à être offert par l'Université d'El Salvador.

Ce plan visait à former des professionnels prêts à devenir des enseignants de la langue française, capables de contribuer à l'amélioration de la qualité éducative du pays, en ayant la responsabilité de reprendre l'enseignement du français. Un des objectifs de ce plan était de préparer des effectifs non seulement au domaine du français, mais aussi au perfectionnement de la langue maternelle, l'espagnol, pour devenir intégraux linguistiquement afin de faire face au rôle d'enseignant responsable de l'éducation de la société salvadorienne.

Néanmoins, l'obstacle le plus représentatif face à cette proposition était le besoin que les étudiants aient un niveau élevé dans la langue, selon les exigences de la réglementation du Ministère de l'Éducation trouvées au document « Normas y Orientaciones Curriculares para la Formación Inicial de Maestros » (Règles et Orientations Curriculaires pour la Formation Initiale des Professeurs, en français) parmi les requêtes d'admissions aux professorats. De cette manière, le professorat se limitait à mettre l'action sur les connaissances pédagogiques et didactiques et à renforcer les connaissances préalables de langue et pas sur l'apprentissage de la langue étrangère. C'est là où la coopération française est intervenue car l'Ambassade de France en El Salvador a offert sa collaboration avec le Bureau de Coopération linguistique et éducative, pour participer activement à la formation de nouveaux professionnels en français pour servir d'appui au professorat que l'Université d'El Salvador allait ouvrir.

Dans une vue plus technique du plan du professorat d'enseignement du français au niveau secondaire se trouvent des caractéristiques d'évaluation institutionnelle : on y observe les démarches à suivre en vue de l'obtention du diplôme et par la suite de l'obtention de l'échelon (autorisation et validation du Ministère National de l'Éducation pour pouvoir devenir enseignant soit au niveau public, soit au niveau privé) à la fin des études.

La demande du professorat en français d'enseignement secondaire, en 1998, était constituée par un groupe d'étudiants qui ont commencé leur formation à l'Alliance Française au Centre de Formation continue et systématique de professeurs de français mais qui n'ont pas fini leurs études à cause de la clôture du professorat. Ces étudiants-là ont bénéficié des bourses pour continuer leurs études en français à l'Alliance Française car l'Ambassade française considérait nécessaire de ne pas interrompre leur formation. Alors, à la fin de leurs études, ils devaient être inscrits à l'Université d'El Salvador au nouveau plan de professorat d'enseignement secondaire en langue française afin de terminer leur formation. D'après les sondages faits par l'Université d'El Salvador, il y avait d'autres candidats potentiels pour le professorat en français, tels que les étudiants qui avaient déjà suivi des cours en français à la Faculté et des élèves lycéens ayant reçu des cours de français dans des institutions éducatives publiques où l'on enseignait le français.

Le processus de présélection incluait un passage d'une année d'études en français pour les candidats qui n'avaient jamais suivi de cours de français. Les cours pour les débutants devaient être servis par un Attaché de Coopération française. Après le processus de sélection, l'implémentation du professorat en français aurait lieu.

À nos jours, quinze ans plus tard, ce projet n'a jamais été exécuté. En revanche, en 2002, la Licence en Langues modernes : spécialité Français et Anglais s'est mise en marche, comme résultat d'une convention de coopération entre l'Université d'El Salvador et l'Ambassade de France en El Salvador signée le 5 novembre 2001 (Catalogo de Convenios SNRI, UES, 2009 p 60). Cette nouvelle alternative vise à former des professionnels dans le processus d'enseignement-apprentissage de deux langues étrangères et en plus offre la possibilité de combiner la maîtrise de l'anglais et le français avec les relations publiques et l'enseignement. Cependant, la Licence, elle-même, n'offre pas assez de cours dans le domaine de l'enseignement (cinq cours) car le MINED demande 32 unités de valeur pour l'obtention de l'échelon et la Licence en offre seulement 20 unités de valeur (Art 16, Loi de la Carrière d'Enseignement). Alors, à la fin de la licence (5 années d'études), les diplômés doivent encore suivre une année de formation pédagogique pour obtenir ce permis d'enseigner (l'échelon).

C'est l'UES qui a été pionnière à former dans le domaine de l'enseignement de la langue française après l'arrêt du professorat à l'Alliance Française, cette dernière étant une institution salvadorienne, mais branche de l'Ambassade de France. Il existe également des institutions où l'on offre des cours de français, comme : le Centre d'Enseignement de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador (CENIUES, site internet : <http://www.humanidades.ues.edu.sv/content/ceniues>), des Universités et des écoles privées avec lesquelles l'Alliance Française a des conventions pour promouvoir la langue française, envoyant un de ses professeurs pour donner des cours à ces institutions-là (<http://www.afelsalvador.com/alianza-francesa-cursos-externos>): les écoles privées Queen, Highland, La Floresta et Colegio Internacional ; les universités privées ESEN et José

Matias Delgado, il y a aussi des institutions gouvernementales et internationales qui bénéficient des conventions avec l'Alliance Française: La Police nationale civile (PNC), l'Institut spécialisé en Éducation supérieure pour la Formation de Diplômés (IEESFORD), le Programme des Nations unies pour le Développement (PNUD), la Délégation Européenne et le Ministère de la Défense Nationale. Il y a, en plus, les Universités privées Don Bosco (http://www.udb.edu.sv/udb/archivo/pensum/lic_idiomturism.pdf) et Francisco Gavidia (<http://ufg.edu.sv/nuevoingreso/paginas/ni.carreras.php?carrera=010108&plan=119&sede=ss#>) qui incluent la langue française dans les spécialités de Tourisme et de Langue Anglaise respectivement. Également, le français est offert dans plusieurs académies privées de langues, comme l'Académie européenne (<http://www.academiaeuropea.com>), l'Institut Pro-lingua (<http://prolinguainstitute.com/index.php?dpOpc=1>) et Berlitz (<http://berlitz.com.sv/cursos-de-idiommas-en-el-salvador/>). Concernant l'enseignement secondaire public, il y a huit lycées et une école publics qui favorisent le français : Le Lycée public de Santa Ana (INSA, en espagnol) à Santa Ana, Le Lycée public Walter Thilo Deininger à Cojutepeque, le Lycée public José Damian Villacorta à Santa Tecla, Le Lycée public de Soyapango à Soyapango, le Complexe éducatif Docteur Humberto Romero Alvergue, le Lycée public Albert Camus, le Lycée public Francisco Menéndez, le Lycée public Général Francisco Morazan et l'École publique Colonia Esmeralda (du quartier Esmeralda, en français) à San Salvador. Parmi les écoles privées, il y a le Lycée Maya à San Salvador, le Centre de Langues du Lycée San Francisco, le Lycée Luxembourg, le Lycée Augustine Charvin, le Lycée Ladislao Leiva, le Colegio Sagrado Corazon (Lycée Privé Sacré-Cœur), le Lycée Salvadorien-Anglais, l'École privée Highland, le Lycée Queen, l'École privée La Floresta, l'École Internationale de San Salvador et l'Académie britannique cuscatleca.

Dans une vue générale au panorama d'Amérique Centrale, le Costa Rica est le pays le plus fort en ce qui concerne l'enseignement du français au secteur public aussi qu'au privé, avec des écoles publiques dans tous les niveaux d'enseignement qui vont depuis la maternelle jusqu'au lycée, et même au-delà avec trois universités publiques, sans mentionner les établissements d'enseignement privés qui s'incorporent au projet d'enseignement de la langue française. En contraste, les efforts en El Salvador sont remarquables puisqu'avec la Licence en Langues modernes : spécialité français et anglais de l'UES s'encourage la formation de professionnels en langue française. La problématique trouvée en El Salvador s'ancre principalement à la relation inversement proportionnelle des huit postes comme professeurs de français aux lycées publics dans le domaine de l'enseignement du FLE contre le chiffre d'élèves de la Licence en Langues modernes, qui s'élargi chaque année (32 étudiants inscrits en 2002 et 972 inscrits en 2013). En revanche, la problématique au Costa Rica, d'après un article publié au journal « La Nacion » le 14 janvier 2007 est le cas contraire : le Ministère de l'Éducation publique costaricien a dû éliminer l'épreuve nationale de français faite la dernière année d'études au niveau collège correspondant à la matière de français, qui est obligatoire à ce niveau, dans certaines écoles qui l'ont car il n'y a pas de personnel d'enseignement pour couvrir la matière. Le Ministre d'Éducation publique (MEP) du Costa Rica manifestait dans l'article qu'il n'y avait pas assez de ressource humaine pour couvrir la branche de français dans toutes les écoles publiques et que 11 000 étudiants ont été exemptés de l'épreuve en 2006. Le phénomène de manque de professeurs de français au Costa Rica, même si c'est le seul pays à donner un statut de « matière » à la langue française dans son curriculum, est dû au fait que les nouveaux professionnels costariciens migrent pour travailler dans des centre d'appels et dans la branche de tourisme, où le salaire est évidemment – selon l'article de journal- plus

élevé que celui offert par le gouvernement, laissant le système d'éducation public démunie de personnel. En plus, selon la Direction Générale de Service Civil du Costa Rica (DGSC), le MEP avait 610 postes dans la catégorie langue étrangère pour le concours national pour la période éducative 2013. Le concours national c'est un processus de sélection national de maîtres où tous ceux qui sont intéressés à travailler dans le système national d'éducation présentent leurs dossiers de candidature pour une évaluation. L'organisme chargé d'évaluer les candidats est la DGSC, qui classe les candidats dans des catégories. D'après ces catégories, c'est le MEP qui choisit les professionnels qui seront des maîtres en propriété des postes et ceux qui seront en travail intérimaire. Concernant les candidats qui ont présenté leurs dossiers pour avoir des postes de professeurs de langue étrangère pour le concours 2013, la DGSC argumente que contrairement à l'offre, 73% des 610 postes n'ont pas été donnés et qui correspondaient à la catégorie de professeurs de langues étrangères. L'obstacle pour les candidats est soit qu'ils n'ont pas la certification de langue requise par le MEP soit ils ne l'ont pas présentée pour l'attribution des postes. Avoir la certification de langue est un des critères obligatoires pour porter un poste en propriété comme professeur de langues étrangères. Malheureusement, le bulletin de la DGSC ne spécifie pas la catégorie de professeur de langues étrangères par rapport à la quantité de candidats en français et en anglais qui se sont présentés. Le phénomène de manque de professeurs de français continue alors au Costa Rica en 2013 mais les causes sont différentes à celles de 2006.

2.3 REPÈRES THÉORIQUES

2.3.1 Les Besoins dans l'élaboration d'un Curriculum

Louis d'Hainaut (Des fins aux objectifs de l'Education, p. 82) propose que « l'éducation doit satisfaire des besoins et des demandes des individus, des groupes et de l'ensemble de la collectivité qu'elle concerne ». Il faut, selon l'auteur, ne pas négliger les besoins éducatifs qu'une population a pour laquelle doit se mettre en place une politique éducative car les fins, les buts et les objectifs ne serviraient à rien si les besoins ne sont pas pris en compte. Avoir de référence les besoins éducatifs de la population envisagée pour qu'elle bénéficie de la création d'un curriculum est de fondamentale importance puisqu'il faut se poser des questions au moment de créer les objectifs et les buts de ce curriculum.

Dans le contexte de cette étude, cela serait : « est-ce qu'il est nécessaire que cette population d'élèves connaisse une deuxième langue étrangère? ». Ce genre de question a une implication de la vie réelle, où l'application de ce qui a été appris au cursus des études va se dérouler de manière pratique. Claude Germain transporte le fait directement de tenir compte des besoins d'éducation au contexte de l'apprentissage des langues étrangères et il soutient que dans un système où l'élaboration des programmes est ancrée dans l'étude préalable et l'analyse des besoins, il s'agit que la plupart de fois ce sont les besoins des institutions qui sont prises en compte et pas les besoins des individus (Germain « L'approche fonctionnelle en didactique des langues » 1979, pp 14).

Le fait de négliger les besoins du public étudié, et de prendre plutôt en compte les besoins institutionnelles limite le développement des compétences des étudiants car si on ignore leurs besoins et aspirations et on ne prend que les besoins de l'institution, le processus

d'apprentissage aura des interférences qui, à moyen ou à long terme, déclencheront dans un manque d'acquisition des compétences qui étaient censées d'être cherchées avec les objectifs d'éducation ayant par base les besoins des étudiants. Alors, il faut des études sociales pour réellement vérifier les besoins éducatifs de la population envisagée.

2.3.2 Élaboration des Curriculums : Étapes à Suivre

Dans la phase d'élaboration des curriculums, il y a des termes qu'il faut préciser afin d'éviter des confusions.

Voici la définition de programme : un programme est une liste justifiée de matières à enseigner accompagnée d'instructions méthodologiques donnant des indications sur la méthode la plus pertinente de les aborder (Louis d'Hainaut, p 25). Depuis longtemps, il était conçu de parler de « programme d'enseignement », ce qui n'est pas adéquat d'après la définition précédente proposée par l'expert Louis d'Hainaut de 'programme' car il argumente qu'il est mieux recommandable d'utiliser alors le terme « programme pédagogique opérationnel », proposé également par lui-même, constitué non par la liste de matières, mais qui va au-delà incluant une liste d'activités, de savoir-faire, de compétences, de savoir-être que les élèves devraient manifester à la conclusion de l'enseignement. Cette liste constitue donc des résultats spécifiques dans chaque domaine de l'enseignement à être attendus.

Pour vérifier le succès ou l'échec de ce programme pédagogique opérationnel, il faut qu'il ait des objectifs évaluable et des critères d'évaluation spécifiques qui permettront

d'établir sans aucune ambiguïté s'ils ont été atteints. En terme de résultats, d'après d'Hainaut, il y a quatre fonctions essentielles des objectifs :

1. Servir de référence et de critère pour évaluer sans ambiguïté si le but est atteint.

La première des fonctions des objectifs est l'évaluation. Vérifier si le but a été atteint.

2. Servir de 'phare' dans l'action pédagogique et en particulier aider le maître et l'élève à se situer par rapport au but à atteindre.

Si le but n'a pas été atteint, alors, le professeur également que son élève s'en servent pour évaluer dans quel moment du processus enseignement-apprentissage ils se trouvent afin de l'accomplir.

3. Servir de critère dans le choix des méthodes, des moyens et des stratégies de l'action pédagogique.

Un curriculum est un plan d'action pédagogique beaucoup plus large qu'un programme d'enseignement. Il comprend non seulement des programmes avec des différentes matières mais aussi une définition des finalités de l'éducation, une spécification des activités d'enseignement et d'apprentissage incluant un programme de contenus et finalement des indications précises de la façon dont les élèves et l'enseignement seront évalués (Louis d'Hainaut, 1988). Alors, le curriculum est un instrument qui a à voir aussi avec les contenus, les méthodes, les méthodologies et les progressions d'enseignement et d'évaluation de chaque niveau éducatif qui met l'accent sur des résultats de l'action éducative non seulement à l'échelle individuelle de l'élève mais à celle de la société.

4. Servir de moyen et de critère de remise en cause et d'amélioration de l'action.

L'utilité des fonctions aide à vérifier si les méthodes, les moyens et les stratégies de cette action pédagogique sont pertinentes en fonction du but et c'est ainsi que des améliorations, qui représentent l'aide à guider vers les buts, peuvent se mettre en place avec le choix des outils et d'amélioration à partir de ceux qu'il y avait préalablement. La synergie de toutes ces quatre fonctions forment les actions pédagogiques à dérouler. Cependant, le principal obstacle à la création d'un programme pédagogique opérationnel, d'après Louis d'Hainaut, est la difficulté à créer et à exprimer, en termes de buts à atteindre, les objectifs correspondant à une intention éducative.

Les fins, les buts et les objectifs sont partie fondamentale à la formation et à l'orientation de l'action éducative. Selon Louis d'Hainaut, il y a trois niveaux de l'organisation éducative: le niveau politique, le niveau de gestion et le niveau de réalisation. Les fins, les buts et les objectifs interviennent dans chaque niveau particulièrement pour construire un curriculum. D'abord, au niveau politique, où les décisions sont prises par rapport à ces trois éléments, se trouve la détermination des fins de l'action pédagogique à réaliser. Ensuite, au niveau de gestion de l'éducation, il faut préciser les buts qui soient faisables et réels et qui conduisent à atteindre les finalités de la politique éducative. Finalement, au niveau de la réalisation, c'est nécessaire de déterminer des objectifs capables d'exprimer des résultats acquis, des actions à mettre en place pour atteindre les buts qui ont été proposés au niveau de gestion.

L'action pédagogique demande de manière spéciale une énorme responsabilité de la part des éducateurs car cette action met en question l'avenir de la collectivité et motive le

potentiel d'agir d'une communauté. Elle ne permet pas aux maîtres de se contenter avec leurs intentions mais de serrer et mettre en place l'action pédagogique, pour optimiser leurs efforts dans l'application du curriculum en fonction de l'action pédagogique. L'action pédagogique exige une planification spécifique sur ce qu'elle va atteindre et avec quels moyens elle va le faire. Cela oblige les maîtres à prendre un rôle actif dans le processus d'enseignement-apprentissage. Cette action doit être consciente et organisée, action qui se manifeste en connaissant la direction où on va, en ayant préparé l'action à mettre en place préalablement, en cherchant si les objectifs sont atteints, et en réajustant l'action à l'égard des résultats attendus contre ceux qui sont obtenus.

Dans le processus de la création des curriculums se rencontrent plusieurs étapes. Louis d'Hainaut argumente que certains auteurs convergent à placer en premier l'établissement de besoins avant de tout commencer. L'Organisation d'États Ibéro Américains (OEI) signale dans le document « Systèmes Éducatifs Nationaux » (« Sistemas Educativos Nacionales ») que le Costa Rica a pris en compte les besoins de différents secteurs sociaux, comme les écoles des zones rurales, les écoles des zones urbaines marginales pour fermer les brèches existantes pour que l'enseignement aux différents secteurs avant mentionnés ait la même qualité dans l'enseignement offert (<http://www.oei.org.co/quipu/costrica/cost02.pdf>, p 8). Après avoir fixé les besoins, le processus continue avec l'établissement de buts, de fins et d'objectifs, le choix des contenus des programmes et l'analyse des ressources disponibles et des contraintes.

Aussitôt l'étape précédente, la mise en place des contenus en sélectionnant ou élaborant le matériel d'enseignement a lieu. Ensuite, la détermination des méthodes d'évaluation, suivie des révisions des étapes d'après les résultats de la première évaluation.

Cette liste d'étapes s'achève dans une étape de révision générale et de sa propre évaluation pour obtenir des ajustements finaux pour sa mise en place, voire la validation.

En considérant les étapes qu'on vient de décrire, on peut établir un plan d'élaboration des curricula, qui regroupe quatorze démarches en trois niveaux (Louis d'Hainaut, 1988) :

Niveau 1 : L'analyse des fins et la mise au point des objectifs.

- Définition ou analyse de la politique éducative
- La mise au point des buts
- L'étude de la population visée
- La détermination et analyse des contenus
- L'élaboration d'objectifs opérationnels

Niveau 2 : La recherche des méthodes et des moyens d'enseignement, y compris éventuellement la réalisation des instruments.

- L'inventaire des ressources et des contraintes
- La stratégie des méthodes et des moyens
- L'étude des conditions d'insertion
- La détermination des situations d'apprentissage
- La spécification précise des moyens
- La réalisation et la mise au point des moyens

Niveau 3 : La mise au point des méthodes et la détermination des moyens d'évaluation, y compris éventuellement la réalisation de ses instruments.

- L'élaboration du plan d'évaluation
- La sélection ou réalisation des instruments

- La mise au point des méthodes et des instruments d'évaluation

Après avoir précisé sur les différentes étapes à suivre pour l'élaboration du curriculum, il est nécessaire de donner une analyse du rôle de la politique éducative dès ses origines à l'actualité.

2.3.3 L'Analyse d'une Politique Éducative

Le rôle de la politique éducative : les enseignements du passé et du présent

Les créations d'établissements scolaires ont longtemps été, dans les pays occidentaux, le fait d'initiatives religieuses. En effet, la plupart des écoles sont, dès le Moyen Âge, créées puis administrées par des autorités religieuses qui voient dans l'éducation le principal instrument du maintien, voire de la propagation, de la foi. (Caroli, Eve, http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecop_02494744_1994_num_116_5_5698). Cette conception de l'éducation perdure avec la Renaissance et le schisme protestant survenu au XVI^{ème} siècle renforce encore le rôle de structure d'encadrement spirituel dévolu à l'école par les différentes Églises.

Au cours des deux siècles suivants, le contrôle des autorités religieuses sur les systèmes éducatifs se maintient, alors même que le rôle des autorités locales tend, lui, à se développer. Dans ces conditions, la mise en place des systèmes de formation ou systèmes éducatifs semble bien avoir été le fruit d'une politique éducative volontaire, même si cette dernière faisait, à l'époque, partie intégrante de la politique religieuse. Le XIX^{ème} siècle est marqué dans la plupart des grands pays occidentaux par la prise en charge par l'État - de façon plus ou moins rapide et plus ou moins complète selon les pays- des questions

relatives à l'éducation. C'est particulièrement le cas en France où, dès la fin du XIX^{ème} siècle, l'Église et les autorités locales perdent une grande partie de leurs prérogatives en matière d'éducation. Les questions relatives au système de formation relèvent désormais principalement de l'État et c'est par voie législative que sont prises les principales mesures qui marquent le début de la période de scolarisation massive et intensive. (Caroli, Eve à la revue *Prévision*, 1994. http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecop_02494744_1994_num_116_5_5698).

L'histoire de l'éducation en Amérique Centrale et particulièrement en El Salvador a été dessinée avec base des philosophies et modèles introduit dès l'Europe. Le système éducatif en El Salvador a eu son origine avec l'établissement de la République. En 1832, la création des écoles primaire s'est établie en chaque ville en El Salvador. Jusqu'à l'époque des années 40, Le Ministère d'Education n'existait pas et l'instruction élémentaire était administrée par le Sous-secrétariat d'Instruction publique dépendant du Ministère de Relations extérieures et Justice qui était en charge d'employer et surveiller le personnel des écoles. Le Sous-secrétariat était, aussi, dédié à la planification des niveaux d'éducation et à l'élaboration de programmes d'étude. En 1841, l'éducation est constituée en trois niveaux: Éducation Primaire, Moyenne et Supérieure avec la création de l'Université d'El Salvador.

Dès ce temps-là au présent, la Politique Éducative en El Salvador a joué un rôle très important dans l'histoire de la formation éducative des milliers d'étudiants ainsi comme la mise en place des reformes éducatives qui ont représenté des changements inévitablement importants à l'actualité. Par exemple, la préparation des professeurs tant au niveau professionnel comme au niveau didactique, l'établissement des écoles privées, la création des Plans et Programmes d'études dans tous les niveaux d'éducation, l'éducation

obligatoire et gratuite pour le niveau de base et moyen, l'amélioration de la qualité éducative, la diminution de l'analphabétisme, etc. La volonté religieuse, puis politique semble donc avoir eu une grande influence sur la mise en place et le développement des systèmes éducatifs et l'on peut en ce sens parler d'un rôle majeur de la politique éducative.

Ce rôle a évolué de façon différenciée une fois passée la période de création des systèmes de formation, mais l'existence même de la politique éducative semble difficilement contestable quel que soit le degré de centralisation des institutions.

2.3.4 Conception et Élaboration de Programmes : Élaboration du « profil de sortie »

Avant de penser à l'élaboration d'un programme, il est indispensable de prendre en compte la pédagogie qui n'est pas la même des années antérieures et qui est sensible aux changements de nos jours. L'action éducative doit centrer ses fonctions dès une perspective créative puisque les nouvelles générations d'élèves demandent et apportent un ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui pourront manifester ou mettre en place avec la société et pourront exploiter dans le travail, aux centres d'études ou aux échanges culturels.

L'ensemble de ces savoirs et la politique éducative sont ceux qui déterminent le « profil de sortie ». Dans ce sens, le Conseil supérieur de l'Éducation définit ainsi le profil de sortie : « L'expression synthétique d'un ensemble de compétences à viser explicitement, [...] ensemble capable de guider et d'orienter le travail éducatif à effectuer dans l'élaboration et la mise en œuvre du curriculum » (<http://www.cvm.qc.ca/aqpc/Auteurs/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/>

20(10,2).pdf) ou « profil terminal » de l'élève. Cette politique suggère ou fixe de manière plus ou moins précise les rôles que l'élève devra jouer dans la vie en tant qu'individu, membre d'une famille et d'une communauté, participant à l'activité socio-économique de celle-ci ainsi qu'à sa vie culturelle. (L.D'Hainaut, 2000).

QUALITES D'UN PROFIL DE SORTIE

Quelle que soit la façon de le présenter, un profil doit, à notre avis, présenter les qualités suivantes :

- Il traduit les visées, les intentions du programme, c'est-à-dire qu'il caractérise un diplômé de ce programme;
- Il identifie les apprentissages essentiels à la fin d'un programme (il couvre donc un certain nombre de dimensions, et les apprentissages définis sont globaux);
- Il présente une vision articulée et intégrée de ces apprentissages essentiels, c'est-à-dire qu'il montre les relations entre ces apprentissages essentiels;
- Il est en évolution, c'est-à-dire qu'il doit s'ajuster régulièrement aux attentes du marché du travail, de l'université et de la société;
- Les énoncés du profil sont clairs et concis, et ils sont présentés en termes de résultats d'apprentissage, d'objectifs observables (l'élève, au terme de son programme, doit être capable de...) ([http://www.cvm.qc.ca/aqpc/Auteurs/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne%20\(10,2\).pdf](http://www.cvm.qc.ca/aqpc/Auteurs/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne%20(10,2).pdf))

Les différentes qualités déjà mentionnées détermineront ainsi le contenu du profil de sortie. D'autre part, si on pense à l'élaboration du profil de sortie, on doit immédiatement

réfléchir sur l'organisation possible des matières d'enseignement. L'organisation de matières demande une responsabilité importante et se fait selon les disciplines que les domaines théoriques ou pratiques délimitent et les ordonnent selon les contenus conceptuels, attitudeaux et procéduraux. C'est un ensemble des connaissances, des faits, des méthodes, des idées qui appartient à une même catégorie, par exemple: la Chimie est une discipline qui traite des phénomènes observables où la nature des substances est modifiée, l'Anthropologie étudie l'homme comme être naturel et social, la Géologie est la discipline centrale dans les Sciences de la Terre et finalement les Sciences Humaines et Sociales sont un ensemble de disciplines qui se donnent pour objet d'étude des divers aspects de la réalité humaine (la linguistique, la philosophie du langage, la psychologie, la sociologie, l'anthropologie, etc.). Ces théories se développent d'une certaine façon différente aux disciplines à cause de leur nature et se montrent plus interdisciplinaires que d'autres. Principalement, parce qu'elles étudient le comportement, les caractéristiques et l'environnement qu'affecte son milieu.

2.3.5 Avantages et Inconvénients de différentes Approches

« L'interdisciplinarité est l'art de faire travailler ensemble des personnes issues de diverses disciplines scientifiques ». Dans l'interdisciplinarité, le travail se fait dans le cadre de (plusieurs) disciplines, l'objectif de l'interdisciplinaire est de traiter une problématique dans son ensemble, en identifiant et en intégrant toutes les relations entre les différents éléments impliqués. Il tente de synthétiser et de relier le savoir disciplinaire et de le replacer dans un cadre systémique plus large.

Pour élargir cette connaissance d'interdisciplinarité, on va distinguer les différentes approches qu'on doit connaître pour préparer un programme académique: La pluridisciplinarité est la rencontre autour des thèmes communs entre chercheurs, enseignants de disciplines distinctes mais où chacun observe la spécificité de ses concepts et méthodes. La perspective pluridisciplinaire est une ligne où interviennent plusieurs disciplines et plusieurs principes organisateurs. Le point important de cette perspective est de se projeter dans des situations plus réelles. Il s'agit d'approches parallèles tendant à un but commun par addition des contributions spécifiques.

L'approche transdisciplinaire instrumentale n'est pas abordée comme une discipline sinon par un principe organisateur des savoirs. On peut aussi aborder l'enseignement (en donnant à « trans » le sens de « à travers »). C'est de cette façon que nous l'identifierons d'« instrumentale », ça veut dire qu'elle regroupe principalement les instruments mentaux comme des concepts, opérateurs, structures que l'on veut fournir à l'élève. Une autre approche aussi intéressante de mentionner est: L'approche transdisciplinaire comportementale qui présente un point de vue intellectuel et du comportement puisqu'ici on prend en compte les qualifications de comportement que les élèves acquièrent avec l'enseignement.

L'objectif de la Transdisciplinarité consiste à rassembler les savoirs au delà des disciplines. Comme le préfixe « trans » le suggère, il s'agit de dépasser les frontières étroites fixées pour chacune d'entre elles. La transdisciplinarité est censée de construire ses propres contenus et méthodes, à partir des problèmes du monde réel, en exploitant de nombreuses disciplines. Son principe essentiel consiste en un refus de diviser le monde et ses problèmes en disciplines.

En résumé, on peut considérer qu'il y a quatre manières principales d'aborder l'élaboration et l'organisation d'un profil de sortie :

1.1 L'interdisciplinarité qui suit la logique d'une discipline.

1.2 La pluridisciplinarité qui part d'un thème servant à l'exploitation de plusieurs disciplines plus ou moins intégrées.

1.3 La transdisciplinarité instrumentale (ou interdisciplinarité structurelle) qui organise le savoir de l'élève à l'aide de principes et de concepts très généraux applicables dans de nombreux domaines.

1.4 La transdisciplinarité comportementale qui détermine le contenu de l'apprentissage à partir de démarches intellectuelles socio-affectives très générales que l'élève devra pouvoir maîtriser dans les situations de vie qu'il rencontrera (L. d'Hainaut, 2000, p 106).

Tout en considérant comme nécessaire l'apprentissage du contenu et des concepts propres à chaque matière scolaire, il faut encourager les étudiants à intégrer leurs savoirs afin de pouvoir faire face aux situations et aux problèmes de tous les jours qui sont résolus d'une manière intégrative plutôt que fragmentée.

2.4 Visualisation de la Licence en Langues Modernes

Ayant déjà étudié les différentes approches pour l'élaboration des curricula, on peut maintenant exploiter l'information en profitant du modèle proposé du point de vue disciplinaire soit-il pluridisciplinaire ou transdisciplinaire.

Dans l'enseignement secondaire du français, l'éducation au développement suppose que les disciplines scolaires passent d'une logique exclusivement disciplinaire à une logique de contribution à un objectif transdisciplinaire. Cette évolution donne une importance cruciale aux circulations de concepts entre disciplines, à leurs thématiques communes et aux interactions qui se sont développées à leurs frontières.

Après l'exposition des approches on s'adresse au travail que l'UES réalise en relation à l'enseignement du français en El Salvador. Premièrement, et prenant en compte la Licence en Langue modernes, il était nécessaire de connaître et faire une évaluation des aspects académiques et formateurs des étudiants ainsi que de leur curriculum d'étude. L'enseignement de deux langues dans une seule carrière devient un souci pour les professeurs et les étudiants. La méthodologie utilisée et le programme de contenus académiques enseignés dépendent des compétences et des savoirs des étudiants, ainsi comme l'excellence en formation pédagogique des enseignants d'anglais ou français de l'enseignement-apprentissage des futurs diplômés de la carrière. Les approches qui sont utilisées pour telle raison vont aider au perfectionnement des deux langues, français et anglais. Établir des méthodes, des règles ou des techniques d'enseignement dans chaque cours est défini par le même programme et sont les enseignants les principaux auteurs de cette action pédagogique. Pourtant au cœur du curriculum, le programme de formation des étudiants de la Licence en Langues modernes vise le développement de compétences et s'appuie sur les besoins académiques, sociaux et professionnels des étudiants. C'est considéré comme le principal agent de leur apprentissage. À cette fin, les ressources nécessaires pour le développement des compétences sont celles qui rendront les étudiants capables de faire face à différentes situations de vie.

2.5 Définition de Termes

Action pédagogique : C'est l'action consciente et organisée de l'exercice de la responsabilité des enseignants. (Louis d'Hainaut, 1988).

AFP : Alliance Française de Paris

Besoins (de formation) : C'est l'existence d'une condition insatisfaite et nécessaire pour permettre à une personne, à un groupe ou à un système de vivre ou de fonctionner dans des conditions normales et de se réaliser ou d'atteindre ses objectifs. (Louis d'Hainaut, 1988)

But (de formation) : Résultat attendu d'une formation au niveau de la maîtrise d'une situation globale ou d'une classe de situations globales. Les buts doivent être exprimés en termes d'activités que l'apprenant devra pouvoir maîtriser. (Louis d'Hainaut, 1988)

CALUSAC : Centre d'Apprentissage des Langues de l'Université de San Carlos, Guatemala

CECRL : Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues : Apprendre, Enseigner et Évaluer.

CIEP : Centre International d'Études Pédagogiques

CNED : Centre National d'Enseignement à Distance

Compétence : Ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être qui permettent d'exercer convenablement un rôle, une fonction ou une activité. Convenablement cela signifie que le traitement des situations aboutira au résultat attendu ou à un résultat optimal par celui qui les traite. (Louis d'Hainaut, 1988)

Curriculum : C'est un plan d'action pédagogique plus large qu'un programme d'enseignement qui comprend des programmes dans différentes matières, une définition des finalités de l'éducation, une spécification des activités d'enseignement et d'apprentissage incluant un programme de contenus et finalement des indications précises de la façon dont les élèves et l'enseignement seront évalués. Le curriculum a à voir aussi avec les contenus, les méthodes et les progressions d'enseignement et d'évaluation en précisant des résultats de l'action éducative à l'échelle individuelle de l'élève et à l'échelle sociale. (Louis d'Hainaut, 1988).

DALF : Diplôme Approfondi en Langue Française

DEL : Diplôme d'Études en Langue Française

Démarche intellectuelle : Processus mental au cours duquel une personne partant d'une situation donnée aboutit à une nouvelle situation ou à un produit ou un résultat qu'elle attendait ou qu'on réclamait d'elle. (Louis d'Hainaut, 1988).

Échelon (« escalafón », en espagnol) : Certification et permis d'exercice exclusif à des professionnels de l'enseignement en El Salvador

FILBIL : Acronyme de « Filières Bilingues », programme développé au Costa Rica afin de former des étudiants de niveau secondaire capables de maîtriser deux langues.

Fin (de formation) : C'est la justification d'une formation, son résultat attendu exprimé d'une manière large en termes de ce qui est désirable. (Louis d'Hainaut, 1988)

FLE : Français Langue étrangère

GEPROTUR : Gérant des Projets touristiques

IFAC : Institut Français de l'Amérique Centrale

Interdisciplinarité (en formation): Manière de concevoir et d'appliquer une formation dans laquelle la personne formée apprend des savoirs, savoir-faire et savoir-être qui ne sont pas nécessairement organisés selon les disciplines séparées. (Louis d'Hainaut, 1988).

MAEE : Ministère des Affaires étrangères et européennes de la France

MEP : Ministère d'Éducation publique (du Costa Rica)

Méthode : Terme formé d'un mot grec dont la racine signifie « voie », désigne l'ensemble des voies et des moyens qu'on adopte d'une façon expresse et réfléchie, pour accomplir une œuvre, pour mener à bien une entreprise comme celle de l'éducation. (<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3175>)

MINED : Ministère de l'Éducation (d'El Salvador)

Moyen : C'est une face de l'action pédagogique que n'est pas toujours incluse dans le curriculum mais certains l'y rattachent en invoquant le fait qu'il s'agit là d'une phase préparatoire à l'action. (Louis d'Hainaut, 1988).

Objectif (de formation) : Résultat attendu d'une formation, exprimé en terme d'une activité précise ou d'un comportement précis que la personne formée pourra exercer ou maîtriser à l'issue de la formation. (Louis d'Hainaut, 1988).

Objectif opérationnel : Objectif exprimé de telle manière qu'il soit raisonnablement possible de déterminer sans ambiguïté s'il est atteint ou non. (Louis d'Hainaut, 1988).

OEI : Organisation d'États Ibéro Américains

Pluridisciplinarité : Manière de concevoir et d'appliquer une formation dans laquelle on place la personne formée dans des situations complexes qui font appel ou suscitent simultanément des savoirs, savoir-faire et savoir-être relevant de plusieurs disciplines différentes. (Louis d'Hainaut, 1988)

Plurilinguisme : D'après le Conseil de l'Europe, c'est l'aptitude de l'individu à puiser dans un répertoire de savoir faire et de connaissances dans plusieurs langues pour faire face aux situations de communication les plus variées. (www.aplv-languesmodernes.org)

Politique éducative : Ensemble d'intentions exprimées, de choix et de décision qui fixent les orientations générales, les fins, les options fondamentales et les priorités d'une action éducative ou d'une formation (Louis d'Hainaut, 1988).

PROFLE : Professionnalisation en Français Langue étrangère. Dispositif de formation continue à distance, PROFLE s'adresse aux enseignants de français qui souhaitent renforcer leurs compétences pédagogiques. (<http://www.pro-fle.net/>)

PROLED : Programme de langues étrangères développé par le Ministère de l'Éducation publique au Costa Rica dans lequel le français est inclus comme deuxième langue étrangère.

Profil de sortie : C'est l'ensemble de savoirs, savoir-faire et savoir-être que les personnes formées maîtriseront à la sortie de la formation (Louis d'Hainaut, 1988).

Programme : Liste justifiée de matières à enseigner accompagnée d'instructions méthodologiques donnant des indications sur la méthode la plus pertinente de les aborder (Louis d'Hainaut, 1988).

Programme pédagogique opérationnel : constitué non par la liste de matières, mais par une liste d'activités, de savoir-faire, de compétences, de savoir-être que les élèves devraient manifester à la conclusion de l'enseignement (Louis d'Hainaut, 1988).

Savoirs : Connaissances, cadres conceptuels et opérateurs disponibles et accessibles dans le répertoire cognitif (Louis d'Hainaut, 1988).

Savoir-être : Capacité de manifester des attitudes ou des comportements socio-affectifs en relation avec une catégorie de situations. (Louis d'Hainaut, 1988).

Savoir-faire : Composante cognitive et/ou psycho-sensori-motrice de la capacité de traiter une situation précise en aboutissant à un résultat espéré ou optimal. (Louis d'Hainaut, 1988).

SITCA : Secrétariat pour l'Intégration touristique centraméricaine

Taxonomie : Le mot désigne la science des classifications, cependant depuis Bloom et sous l'influence anglo-saxonne on l'emploie de plus en plus pour désigner une classification dont les catégories sont mutuellement exclusives et hiérarchique. (Louis d'Hainaut, 1988).

Transdisciplinarité comportementale : Manière de concevoir et de mettre en œuvre une formation dans laquelle on vise à installer chez la personne un ensemble de savoir-faire généraux ou des capacités-clés habituellement définies dans une typologie telle que la « taxonomie » de Bloom ou les typologies des démarches intellectuelles et socio-affectives

proposées dans l'ouvrage « Des fins aux objectifs de l'éducation » de Louis D'Hainaut.
(Louis d'Hainaut, 1988).

Transdisciplinarité instrumentale: Manière de concevoir et de mettre en œuvre une formation dans laquelle la personne formée apprend des concepts, des approches et des méthodes (des instruments de réflexion et d'action) très généraux qu'elle applique de manière systématique dans toutes les disciplines où c'est possible et dans des circonstances très variées. (Louis d'Hainaut, 1988).

UCR: Université du Costa Rica

UES: Université d'El Salvador

UNA: Université Nationale (au Costa Rica)

UNAH: Université nationale autonome du Honduras

UNAN: Université nationale autonome du Nicaragua

UNED: Université nationale à Distance

UPNFM: Université pédagogique nationale Francisco Morazán

CHAPITRE III : MÉTHODOLOGIE

La recherche par rapport aux justifications du choix ou de l'abstention de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire s'est adressée à une partie considérable de la population francophone d'El Salvador (composée par des étudiants de français, les professeurs de français de l'UES, l'ASPROF et les diplomates Français intéressés à la promotion du français en El Salvador) et aussi à une population non-francophone du pays (les responsables de l'éducation nationale du MINED et les autorités de l'UES). La population étudiée est expliquée dans les lignes suivantes.

Le niveau de cette recherche a été exploratoire et descriptif car il faut explorer les justifications de créer ou non un professorat en français à l'UES. Il y a une quantité remarquable d'études faites auparavant sur le sujet de cette recherche, ce qui a permis d'avoir de la littérature pertinente pour constituer un référent pour cette étude. Cependant, en El Salvador, puisqu'il s'agit d'un phénomène qui augmente de plus en plus, des études faites concernant l'enseignement-apprentissage de la langue française au pays ne se sont pas trouvées facilement. Cette recherche est une étude descriptive aussi car des processus et des événements éducatifs et historiques sont décrits tout au long de la recherche.

La recherche se caractérise parce qu'elle inclut des enquêtes documentaires et des enquêtes sur le terrain, donc le type de recherche est non expérimental. Les enquêtes documentaires sont orientées à l'obtention des données historiques par rapport à l'enseignement des langues étrangères, pour après approfondir dans l'enseignement du FLE en El Salvador. Les enquêtes sur le terrain ont été dédiées à identifier le contexte actuel de

l'enseignement du FLE en El Salvador et ainsi déterminer justifications pour la création d'un professorat en français à l'Université d'El Salvador ou les justifications pour s'abstenir à sa création.

La population à laquelle ce travail s'est adressé est assez vaste. Alors, l'univers des sujets qui a été pris en compte pour cette étude a compris: les étudiants actifs de la première et la troisième année de la Licence en Langues modernes inscrits aux cycles I et II de l'année scolaire 2011. Ces différents secteurs sont importants parce qu'ils ont donné la perspective comment les étudiants de première (en début de la licence) et troisième année (au milieu des études) perçoivent le panorama de l'enseignement du FLE en El Salvador, ce qui a permis d'observer l'évolution des avis à fur et à mesure que les étudiants avancent au parcours de la carrière. Ce fait a permis d'obtenir leur position selon les expériences et le contexte où les étudiants sont plongés, afin d'obtenir les réponses à nos questions de recherche. Ce groupe d'étudiants qui constituait notre univers pour la première année a inclut les étudiants actifs des matières pédagogiques (Didactique générale I) ainsi que de Relations publiques (Théorie de la Communication II). Les enquêtes ont été faites dans des matières communes aux deux sous spécialités. Pour la première année, la matière que les étudiants de Relations publiques et les étudiants de Didactique avaient en commun était le cours « Anglais de base intensif I ». On a enquêté parmi les étudiants inscrits des sept groupes de cette matière. Également, une matière qui rassemblait des étudiants de la troisième année d'études des deux sous spécialités est le cours « le Français et le tourisme ». Un autre secteur étudié est celui des autorités de l'Université d'El Salvador, du MINED et des responsables francophones de la promotion du français dans notre pays.

Tout d'abord, il a fallu définir quel était ou quels étaient les instruments utilisés durant cette investigation. En vue du sujet, où forcément doivent être recueillis des informations caractérisant la population à étudier, un questionnaire a été adressé aux étudiants qui commencent et qui sont au milieu de leurs études en Langues Modernes. Ce premier questionnaire a été composé de dix items, dont il y avait six à choix multiple dont il y a eu quelques-uns donnant l'opportunité d'ajouter des informations supplémentaires, voire des questions semi-ouvertes, et quatre items qui étaient totalement ouverts, afin d'obtenir les informations requises pour l'exécution de cette étude. Tous les items se référaient au thème de l'investigation par rapport à la justification ou à l'abstention de la création à l'UES d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire, et les avantages et désavantages qu'il poserait d'après les enquêtés. Le but central du questionnaire était de découvrir s'il y avait parmi les étudiants, le besoin de créer à l'UES un professorat en français pour l'enseignement secondaire. Le questionnaire a été administré à chaque étudiant dans des rassemblements considérables d'étudiants au Département de Langues étrangères de l'Université d'El Salvador, les salles de classes de groupes sélectionnés : « Anglais de base intensif I », groupes 01, 02, 03, 04, 05, 06 et 07 et « le Français et le Tourisme » pour la première et la troisième année d'études respectivement. Ce processus d'enquêter les élèves a eu lieu dans une période d'environ un mois et une semaine depuis la date de début. La première semaine du processus a été utilisée pour mettre en place un diagnostic des questionnaires, pour vérifier la rédaction du questionnaire et si les questions ne provoquent pas de doutes aux enquêtés. La résolution du questionnaire lui-même a pris approximativement cinq minutes.

D'un autre côté, il y a eu un deuxième instrument qui a été mis en place : une interview adressée aux autorités de l'Université d'El Salvador, du MINED et aux responsables francophones de la promotion du français dans notre pays. Le but était de découvrir si d'après les interviewés il existe le besoin de créer à l'UES un professorat en français pour l'enseignement secondaire. Les items de l'interview étaient ouverts et pouvaient être soumis à des changements en mesure de l'évolution de l'interview. L'instrument a été composé de huit questions et a été répondu en environ quinze minutes. Pour mettre en place cet autre instrument, il a fallu chercher les interviewés à leurs postes de travail: au Département des Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador, les enquêtés font parti des professeurs qui ont été formés au Centre de Formation Continue de Professeurs de Français aux années 90 à l'Alliance Française.

Les entretiens qui étaient adressés aux différentes autorités ont été demandés avec des lettres. Voici les autorités : de l'UES (la Vice-rectrice académique, le Chef du Département de Langues étrangères, le Coordinateur de la Licence en Langues modernes et l'Administratrice académique de la Faculté de Sciences Humaines), aux autorités francophones (la Directrice de l'Alliance Française, la Première Secrétaire de l'Ambassade de France, le Proviseur du Lycée Français et la Formatrice de Professeurs de Français du Secteur Public) et au MINED (le Gérant d'Éducation Supérieure du MINED)

3.1 Techniques de Traitement et d'Analyse des Données

Après avoir obtenu les données, il a été nécessaire de les classer, les distribuer en accord aux caractéristiques et construire des tableaux. Ce processus a pris aussi environ

trois mois. Les réponses aux items fermés des questionnaires distribués parmi les étudiants des matières sélectionnées ont été classées d'après la fréquence d'apparition (pour obtenir la MOYENNE et la MODE). Par rapport aux question de libre choix, la catégorie « autre » a été ajoutée et les remarques ont été notées et enregistrées quand les réponses se sont adhérees plus à cette catégorie. Concernant les items ouverts, il a fallu noter les réponses qui se trouvent communes chez la majorité d'étudiants pour les traiter. Le logiciel informatique « SPSS » (Statistical Package for the Social Sciences, Paquet Statistique pour les Sciences Sociales, en français) a été utilisé après avoir comptabilisé les informations pour créer une base de données, en les classant par cas séparés les uns des autres. Le même logiciel a été destiné à la création des cadres illustratifs statistiques et de graphiques pour faciliter l'interprétation et l'analyse. Concernant les interviews, elles ont été analysées individuellement, regroupant des points communs des réponses afin de présenter les découvertes en forme de résumé descriptif. Comme il s'agit d'une analyse individuelle, des points de vue différents et nouveaux sont apparus au fil des interviews.

Finalement, les résultats sont présentés en différents types d'illustrations et des tableaux, montrant les pourcentages les plus élevés correspondant à chaque réponse. Les pourcentages les plus bas sont aussi remarqués et comptabilisés. La Moyenne et la Mode ont été prises en compte au moment de l'analyse et de l'interprétation.

CHAPITRE IV : TRAITEMENT DES DONNÉES

L'analyse des données a été faite à partir de l'instrument d'investigation constitué d'un questionnaire (annexe 1) adressé aux étudiants de la première et de la troisième année d'études de la Licence en Langues Modernes. Ces deux catégories d'étudiants ont été choisies car les étudiants de la première année débutent dans la connaissance du français et leur point de vue peut différer de celui des étudiants de la troisième année, où on trouve déjà des expériences de travail et le panorama en général sur le processus enseignement-apprentissage du français se modifie au fur et à mesure de l'approfondissement dans la connaissance de cette langue. L'enquête a été administrée à 159 étudiants de la première année de la Licence en Langues Modernes et 44 de la troisième, faisant un total de 203 étudiants.

Les résultats seront présentés en forme de diagrammes en barres et tableaux croisés pour mieux illustrer les résultats.

Le premier et le deuxième diagramme correspondent à la question 1 de l'instrument adressé aux étudiants de la première et de la troisième année d'études de la Licence en Langues Modernes respectivement : Existe-t-il le besoin de créer à l'UES un professorat en français pour l'enseignement secondaire? Voir Diagrammes 1 et 2.

Diagramme 1

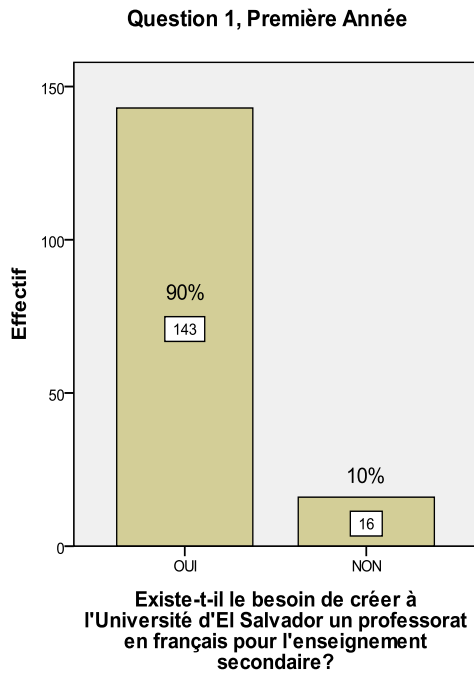
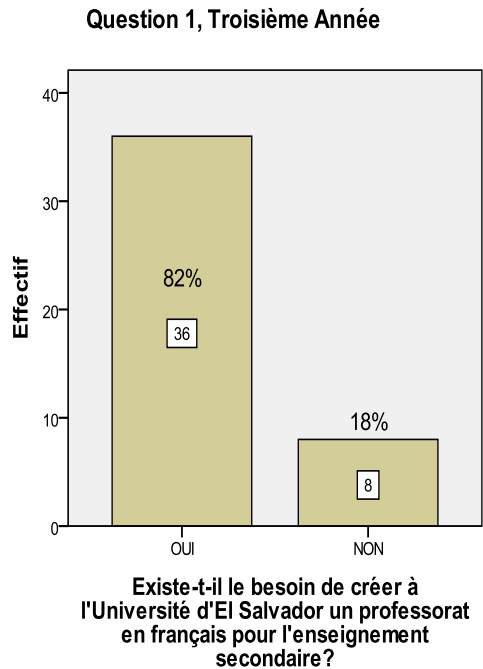


Diagramme 2



QUESTION 1 : « Existe-t-il le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire? »

Répondant à la question 1 du questionnaire, il est évident que parmi les étudiants de la première et la troisième année il existe ce besoin. Le pourcentage donné par année d'études correspondant aux réponses OUI et NON se constitue de cette façon : Le pourcentage de ceux qui ont répondu OUI pour la première année est de 90% tandis que celui de ceux qui ont répondu NON est de 10%. Pour la troisième année, le pourcentage d'effectifs répondant affirmativement est de 82% et celui de ceux qui ont donné une réponse négative est de 18%.

Les justifications les plus remarquables des réponses affirmatives que les étudiants ont données pour la création d'un professorat sont que la carrière – d'après la question, la nouvelle carrière- deviendrait plus spécialisée dans le cadre de l'enseignement du français et ainsi, il serait possible d'avoir une meilleure qualité de professionnels, en plus qu'il y aurait une réduction de temps de 5 à 3 ans.

Une autre partie d'étudiants déclare qu'il y aurait plus d'opportunités d'embauche. Touchant ce point-ci, il y a des élèves qui croient que le français devrait faire partie du curriculum national pour l'enseignement secondaire, tel que est l'anglais car le fait d'avoir une autre langue, dans ce cas le français enrichirait l'enseignement à ce niveau. Également, les étudiants ont dit que le fait de connaître plus de langues ouvre plus d'opportunités d'améliorer la qualité de vie.

En plus, les étudiants expriment que pour les lycéens qui suivront des spécialités en français à l'Université, la langue française serait plus facile à comprendre puisqu'ils auraient suivi des cours de français au niveau secondaire.

De l'autre côté, pour ceux qui ont répondu négativement, il y a des étudiants qui déclarent que le français n'est pas si répandu au pays comme l'anglais.

Dans un autre point, il y a deux justifications qui se croisent car les étudiants ont répondu que le manque d'intérêt des quelques salvadoriens pour l'apprentissage du français s'origine à partir des difficultés au moment d'apprendre la langue, ce qui la rend « moins attractive » que l'anglais. D'autres étudiants disent que c'est la pensée des gens de croire que le français n'est pas nécessaire ce qui affecte l'expansion de la langue.

Un argument remarquable est que des étudiants ont fait le point sur la durée du professorat disant qu'il y a de nombreuses connaissances à acquérir en très peu de temps, alors la durée n'est pas suffisante. Renforçant ce point-ci, il y a des étudiants qui déclarent qu'un professorat n'est pas nécessaire parce qu'il existe déjà la Licence en Langues Modernes, qui fournit aux étudiants tout ce qui est nécessaire pour devenir des professionnels intégraux. En plus, les étudiants ont déclaré que la durée de la Licence garantit une majeure exposition à la langue française et comme résultat les professionnels sont plus performants.

QUESTION 2 : « Quelles seraient les avantages d'une possible création à l'UES d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire? »

Etant une question ouverte, on présente les réponses les plus remarquables et les plus fréquentes.

Un des avantages que les étudiants ont signalé est que la possible création d'un professorat en français, bénéficierait les élèves du niveau secondaire parce qu'ils apprendraient une autre langue apart l'anglais avec les bénéfices que l'apprentissage d'une langue supplémentaire implique car, selon les étudiants, la maîtrise de plusieurs langues aide au développement d'un pays et en plus aiderait les élèves qui suivraient des spécialités en français à l'Université parce qu'ils auraient une base de connaissances par rapport à la langue française.

Il y aurait plus d'opportunités d'embauche dans une période d'études mineure que celle d'une licence.

Les étudiants enquêtés ont exprimé que les lycéens bénéficieraient de l'attention spécialisée aux cours de français puisque les professionnels assureraient une meilleure transmission de connaissances de la langue française, ayant ainsi une application plus effective de la pédagogie dans le processus enseignement-apprentissage.

De plus, il y aurait un éventail de choix plus large au Département de Langues Étrangères à l'UES ayant une autre spécialité en français, ce qui d'après les étudiants, réduirait non seulement la surpopulation et saturation de groupes de classe en Langues Modernes, carrière choisie selon les étudiants de la première et de la troisième année à cause de l'étude de la langue française, mais aussi elle permettrait aux étudiants de se concentrer seulement sur le français.

Les étudiants de la première et de la troisième année d'études de la Licence en Langues Modernes ont remarqué aussi comme avantage qu'avec la création d'un professorat, il serait plus facile de passer les démarches pour l'obtention de l'échelon, qui actuellement ne vient pas avec la licence car il manque d'unités de valeur dans le domaine didactique et pédagogique.

Le dernier avantage, mais qui a égale importance que les autres, c'est que les étudiants enquêtés ont suggéré de mettre le français dans un statut dont il ne jouit pas de nos jours. D'après les étudiants, cela consiste d'avoir la même priorité que l'anglais dans les institutions d'enseignement publiques et privées du secteur secondaire.

QUESTION 3 : « Quelles seraient les désavantages d'une possible création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'UES ? »

Cette question était reliée à la précédente très étroitement puisqu'il s'agit des désavantages que pourrait avoir la possible création à l'UES d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire.

Parmi les désavantages que les étudiants enquêtés expriment se trouvent des observations assez remarquables, telle que des problèmes budgétaires pour la création d'une nouvelle spécialité. Cela se manifeste, selon les étudiants, en problèmes d'infrastructure car il n'y a plus d'espace au Département de Langues étrangères et ce qu'il y a est limité. Ils argumentent que ce fait se reflète aux salles insuffisantes en taille et en quantité en relation avec le nombre d'étudiants par groupe de classe. Les étudiants ont aussi ajouté à cette situation que le staff de professeurs de français de Langues modernes à temps complet est insuffisant pour couvrir la demande des groupes et qu'il a été nécessaire donc d'embaucher du personnel à temps partiel dont le nombre surmonte celui de ceux qui ont des postes au Département de Langues étrangères de l'UES.

Un autre désavantage que les étudiants ont observé est qu'il y a un nombre réduit d'écoles du niveau secondaire des secteurs publics et privés intéressées à embaucher du personnel pour le domaine du français. Ce dernier point, emmènerait à d'autres situations que les étudiants ont aussi remarqué : il existe des postes limités au secteur public occupés déjà par des diplômés d'un professorat en français et qu'il y aurait trop de professionnels en

français, sans oublier ceux professionnels en Langues modernes augmentant ainsi la concurrence, et par conséquent, moins de postes pour eux, même au secteur privé.

Finalement, il y a eu des étudiants qui ont exprimé que trois ans n'est pas assez de temps pour maîtriser la langue française et il pourrait se passer de ne pas approfondir suffisamment aux sujet et ne pas couvrir tous les contenus.

QUESTION 4 : « Dans quel domaine croyez-vous que les étudiants en Langues modernes ont plus d'opportunité d'embauche ? »

La question, étant présentée de choix multiple, offrait quatre possibles choix dont les élèves pouvaient en prendre un ou cocher tous les choix. Les options qui apparaissaient étaient d'accord aux sous-spécialités que la licence offre, Relations Publiques et Enseignement. Le choix « autres » n'a pas été choisi même si s'est ajouté pour vérifier s'il y avait des étudiants qui se débrouillaient dans d'autres champs : le commerce, la traduction et/ou l'interprétation en français. Voir Diagrammes 3 et 4.

Diagramme 3

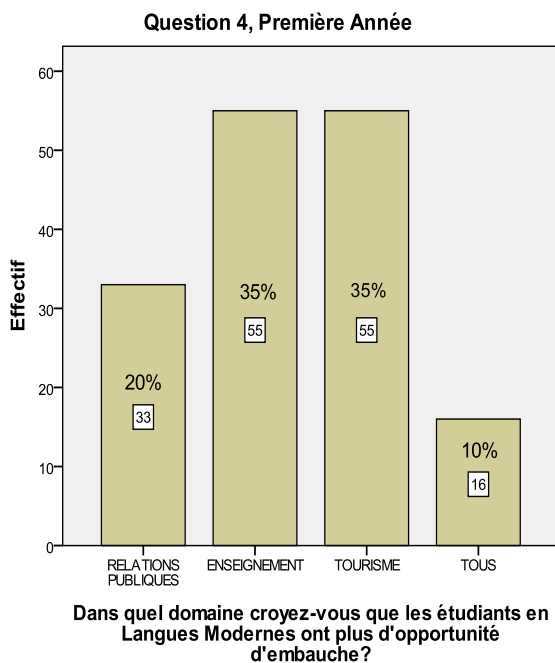
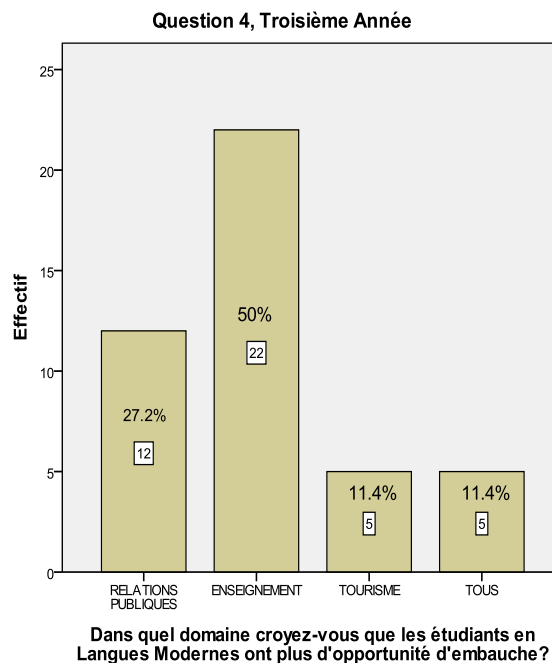


Diagramme 4



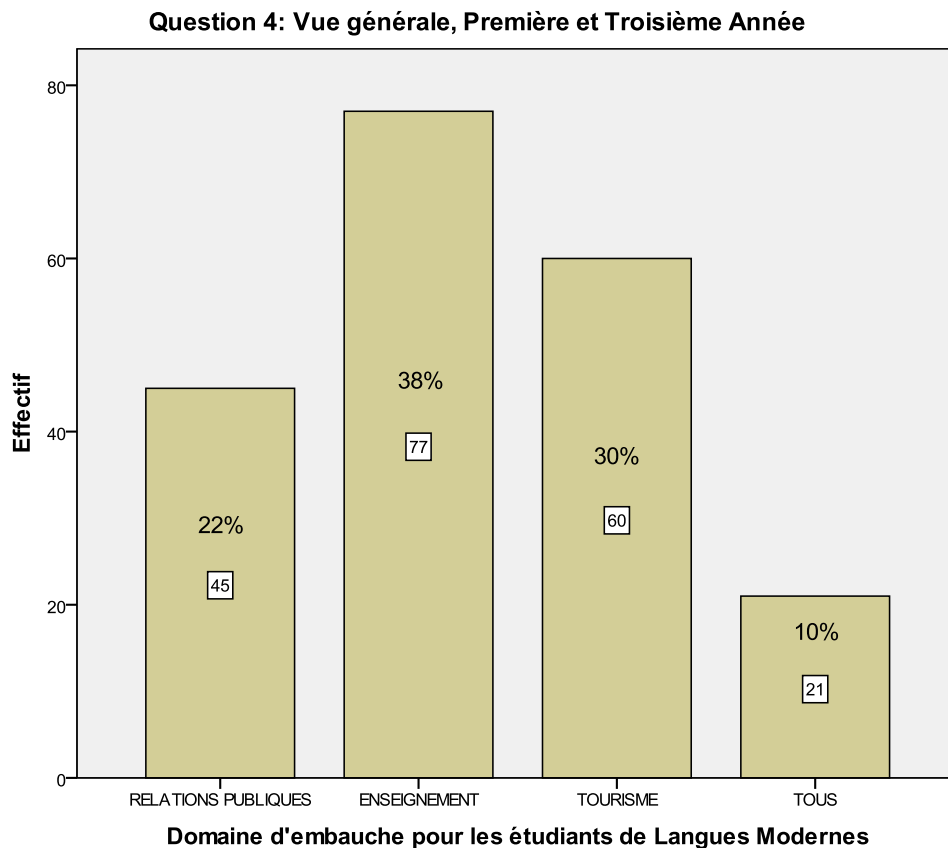
Le pourcentage correspondant à la première année de Langues Modernes par chaque choix se distribue de cette façon : 10% des étudiants, équivalant à 16 effectifs ont choisi que c'est possible pour eux, comme des futurs professionnels et même des étudiants de trouver de l'emploi dans tous les domaines : Relations Publiques, Enseignement et Tourisme. Dans les domaines de Tourisme et Enseignement, il y a une égalité de pourcentage, qui est de 35% des étudiants enquêtés.

Il semble que la branche de Tourisme et la branche d'Enseignement, toutes les deux, sont considérées comme les deux champs avec la majeure opportunité d'embauche. Le domaine de Relations Publiques a atteint 20% avec 33 effectifs. Le champ de Relations Publiques a obtenu le pourcentage mineur parmi les trois choix présentés aux étudiants de la première année.

Néanmoins, pour les étudiants de la troisième année, le panorama de choix parmi les branches où il y a des opportunités d'embauche varie d'une autre façon. Seulement 5 personnes, 11,4% a exprimé que c'est possible d'avoir des opportunités d'emploi dans trois domaines: Tourisme, Enseignement et Relations Publiques. La situation pour la branche de Tourisme change au passage de la première à la troisième année car son pourcentage atteint 11,4%. Le domaine Enseignement connaît du succès parmi les étudiants de la troisième année puisque c'est le 50% des enquêtés, qui déclarent que c'est la branche d'embauche où ils ont plus d'opportunités d'emploi. Avec 27,2%, comptant avec 12 effectifs, le domaine de Relations Publiques dépasse le double de ceux qui ont choisi Tourisme (11,4%) pour la troisième année et ainsi, se consacre dans la deuxième place de choix d'opportunité d'embauche parmi ces étudiants.

Dans une vue générale, tenant en compte les deux années avec un seul pourcentage, c'est le domaine d'Enseignement qui a obtenu le pourcentage le plus élevé, avec 38%. Cela veut dire que les deux groupes d'étudiants considèrent que la majeure ouverture d'emploi se trouve dans le domaine d'Enseignement de la langue française. La rubrique de Tourisme, avec le 30%, a atteint la deuxième place. La troisième place appartient à la branche de Relations Publiques, qui a obtenu 22% parmi les 203 effectifs. Finalement, seulement le 10% des étudiants ont exprimé que dans tous les domaines il y a les mêmes opportunités d'embauche sans aucune préférence en particulier. Voir Diagramme 5.

Diagramme 5



QUESTION 5 : « Dans quel secteur croyez-vous que les étudiants en Langues Modernes ont plus d'opportunité d'embauche ? »

La cinquième interrogation du questionnaire fait référence au secteur d'emploi où les étudiants considèrent qu'il y a plus d'opportunités d'embauche. C'était une question à deux choix, secteur Public et secteur Privé cependant les étudiants pouvaient choisir les deux s'ils le jugeaient pertinent. Voir Tableau 1.

Tableau 1

Ce tableau combine les choix des secteurs qui ont été présentés et l'année d'étude.

QUESTION 5	SECTEUR	Année d'études		Total
		Première	Troisième	
Dans quel secteur croyez-vous que les étudiants en Langues Modernes ont plus d'opportunité d'embauche?	LES DEUX	10 (6 %)	1 (2 %)	11 (6 %)
	PRIVE	122 (77 %)	35 (80 %)	157 (77 %)
	PUBLIC	27 (17%)	8 (18 %)	35 (17 %)
Total		159 (100%)	44 (100%)	203 (100%)

Parmi les étudiants de la première année, 10 personnes (6%) ont choisi « les deux secteurs ». Un seul effectif (2%) de la troisième année a également choisi « les deux secteurs ».

Le secteur Privé s'est montré le plus fort parmi les élèves de la première année puisqu'il a atteint 77% (122 effectifs). Les étudiants de la troisième année se sont prononcés également : 80% (35 effectifs). Cette découverte montre que la plupart des étudiants enquêtés des deux groupes expriment que c'est au secteur privé où ils trouveront plus d'opportunités d'embauche.

Le secteur Public a obtenu 17% parmi les étudiants de la première année et le 18% à la troisième année.

QUESTION 6 : « Avez-vous des expériences de travail en français ? »

La question six du questionnaire était faite avec le but de sonder si les étudiants enquêtés avaient des expériences de travail en français. Pour la première année, c'est évident qu'il serait difficile de trouver des étudiants ayant des expériences de travail en français puisqu'ils commencent à découvrir la langue sauf que quelques uns aient déjà une base de cette langue avant d'intégrer la filière à l'Université. Pour la troisième année, il était attendu de trouver des étudiants qui travaillent déjà. Les diagrammes 6 et 7 représentent ce qui a été découvert.

Diagramme 6

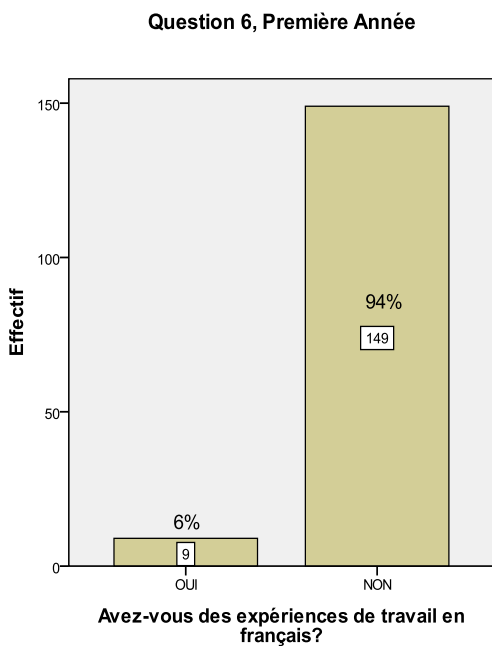
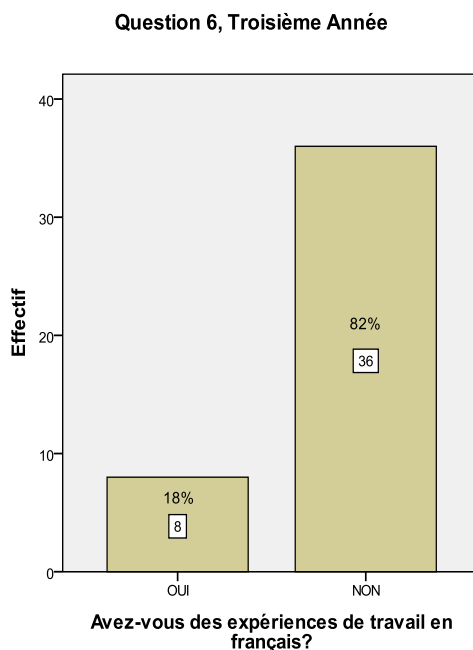


Diagramme 7



94% (149 effectifs) des étudiants de la première année n'ont pas d'expérience de travail en français. Seulement 6% (9 étudiants) a de l'expérience.

Les étudiants de la troisième année qui n'ont pas eu d'expériences de travail font 82% des enquêtés de cette année (avec 36 effectifs). Par contre, ceux qui ont exprimé avoir eu des expériences de travail en français font 18% (8 effectifs) des interrogés.

Dans une vue globale, prenant 203 étudiants enquêtés, 92%, (186 effectifs) n'a jamais eu des expériences de travail en français contre 8% (17 effectifs) des étudiants qui manifestent d'en avoir eu.

QUESTIONS 7 ET 8 : « Dans quel domaine avez-vous travaillé ? », « Dans quel secteur avez-vous travaillé ? »

Les questions sept et huit, « Dans quel domaine avez-vous travaillé ? » et « Dans quel secteur ? » respectivement, s'adressaient seulement aux élèves qui ont répondu affirmativement à la question précédente, où ils étaient demandés s'ils avaient des expériences de travail en français. Des 9 étudiants de la première année qui ont répondu affirmativement à la question précédente, la totalité a fourni les informations demandées aux questions 7 et 8. Des 8 effectifs de la troisième année, il y en a un qui n'a pas précisé ni le domaine dans lequel il avait de l'expérience ni le secteur, alors il apparaît comme un effectif manquant, alors incomptable, sur le Tableau 2.

Le Tableau 2 combine autant les différents domaines et secteurs dans lesquels les étudiants de la première et la troisième année ont eu des expériences de travail.

Pour la première année, il y a un total de 8 étudiants qui travaillent ou ont travaillé au secteur privé, distribués en pourcentages par domaine de 44% à la branche de Tourisme (4 effectifs) et 22% pour l'Enseignement et les Relations Publiques (avec 2 effectifs respectivement). Il y a un seul élève (11%) qui a déclaré d'avoir des expériences de travail au domaine de l'enseignement mais au secteur Public, faisant un grand total de 9 étudiants de la première année qui ont des expériences de travail, tandis que pour la troisième année, il y a un total de 7 étudiants qui ont eu des expériences de travail et la distribution est de 43% (3 étudiants) dans le domaine de l'Enseignement du secteur Privé tandis que 57% (4 étudiants) a travaillé dans le domaine des Relations Publiques au secteur Public. L'étudiant qui n'a pas donné de renseignement de son expérience est de la troisième année.

La plupart des étudiants de la première et de la troisième année ont travaillé au secteur privé, ayant un pourcentage global de 69% et le pourcentage correspondant au secteur public est de 31%.

Tableau 2

Dans quel secteur avez-vous travaillé ?	Dans quel domaine avez-vous travaillé ?	Année d'études	
		Première	Troisième
PRIVÉ	TOURISME	4 (44%)	0 (0%)
	ENSEIGNEMENT	2 (22%)	3 (43%)
	RELATIONS PUBLIQUES	2 (22%)	0 (0%)
PUBLIC	ENSEIGNEMENT	1 (11%)	0 (0%)
	RELATIONS PUBLIQUES	0 (0%)	4 (57%)
	Total	9 (100%)	7 (100%)

Données de résultats des autorités publiques et privées correspondant aux entretiens faits pour connaître leurs réponses au projet de recherche : « s'il existe le besoin à l'UES de la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire »

Tout au long de la recherche, on a recueilli des différentes données, des enquêtes, des questionnaires et spécifiquement le point de vue des autorités et représentants des institutions privées (Mme Christine Matos, Directrice de l'Alliance Française de San Salvador, Mme Kim Ramoneda, Première Secrétaire de l'Ambassade de France en El Salvador, M Bruno Jacquier, Proviseur du Lycée Français de San Salvador Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry, Mme. Isabelle Vallejo-Malgouyres, Formatrice de professeurs de français du secteur publique en El Salvador et professeur au Lycée Français de San Salvador Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry) et des institutions publiques (M. José Amilcar Osorio, Gérant d'Éducation supérieure du Ministère de l'Éducation en El Salvador, Mme. Ana Maria Glower de Alvarado, Vice-rectrice académique de l'Université d'El Salvador, M. José Ricardo Gamero Ortiz, Chef du Département de Langues étrangères de l'UES, M. José Alfredo López Vasquez, Coordinateur de la Licence en Langues modernes et l'Ingénieur Evelin Carolina Magaña de Fuentes, Chef de l'Administration académique de la Faculté de Sciences Humaines).

Parmi les autorités francophones des institutions privées qui ont répondu en faveur au besoin de la création d'un professorat à l'UES ressemblent : Mme Christine Matos, Directrice de l'Alliance Française de San Salvador a exprimé que « Oui, tout à fait parce qu'il y a des années le français était enseigné dans les établissements publics au secondaire, chose qui n'existe plus dès nos jours. », Mme Kim Ramoneda, Première Secrétaire de

l'Ambassade de France au Salvador, a dit « Oui, tout à fait. Pour moi, c'est un élément qui est important parce que de moins en moins les professeurs salvadoriens enseignent le français que soit dans le public soit dans le privé d'ailleurs et c'est donc une compétence qui est en train de se perdre ». En plus, M. Bruno Jacquier, Proviseur du Lycée Français de San Salvador Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry, a ajouté, « Oui, je pense que nous avons besoin de créer un professorat de français car il y a une certaine demande de professeurs de français dans les écoles publiques en El Salvador. Il y a une certaine volonté. » Par contre, Mme. Isabelle Vallejo-Malgouyres, Formatrice de professeurs de français du secteur public en El Salvador et professeur au Lycée Français de San Salvador Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry a souligné que « Avant de créer un professorat, les élèves devraient bénéficier d'une Licence en Français tout d'abord. Après, si on le veut, peut venir le professorat ».

De l'autre côté, des institutions publiques ont données des raisons faire une modification à la carrière, par exemple, M José Amilcar Osorio, Gérant d'Éducation supérieure du Ministère de l'Éducation en El Salvador, a signalé que « Nous sommes ouverts aux changements et au renforcement de nouveaux et futurs professionnels. Cependant, ce dont l'UES a besoin c'est d'une modification du plan académique de la Licence en Langues modernes puisqu'elle n'atteint pas les 32 unités de crédit qui sont nécessaires pour l'obtention de l'échelon » cette opinion est partagée par M José Ricardo Gamero Ortiz, Chef du Département de Langues étrangères de l'UES, qui a ajouté « Il est plus accessible pour la licence de réaliser une modification au plan d'études et le faire dans les deux sous-spécialités, Relations Publiques et Didactique, des changements avec des cours concentrées en pédagogie ». En même temps, l'opinion d'une modification est

renforcée par M. José Alfredo López Vasquez, Coordinateur de la Licence en Langues modernes, qui a mentionné des possibles cours, Tourisme, Traduction, deuxième Didactique en Français, Evaluation, Technologie de l'Éducation, etc.» qui peuvent être parties du nouveau plan académique de la licence. Cependant, il pense que c'est le MINED le responsable de la création de nouvelles carrières et les étudiants ceux qui doivent décider. Mme Ana Maria Glower de Alvarado, Vice-rectrice académique de l'Université d'El Salvador a confirmée « Oui, tant et si bien qu'il soit une sortie latérale et soit soutenable aussi en ressources humaines que financières et il faudrait d'avance une étude de faisabilité. ». Finalement, l'Ingénieur Evelin Carolina Magaña de Fuentes Chef de l'Administration académique de la Faculté de Sciences Humaines a dit « Pour nous, c'est une carrière de plus, plus des démarches et plus de population, en tout cas l'administration n'intervient pas ».

En plus, le panorama est diversifié quand on parle d'avantages et désavantages du besoin de la création à l'UES d'un professorat en français, d'abord parce que chaque institutions visionne les avantages et désavantages qui auraient dans son propre secteur, public ou privé, mais la plus part d'eux établis les avantages et ont exprimés qu'ils n'y auraient pas désavantages pour eux. Tel est le cas de la Première Secrétaire de l'Ambassade de France en El Salvador qui dit « Oui, il n'y a que des avantages. D'abord parce qu'avec une professionnalisation de la carrière, on assure aux professeurs de pouvoir enseigner le français dans des conditions adéquates. » Et l'opinion se partage avec les autres représentants interviewés. Toutefois, ils ont remarqué qu'ils pourraient avoir aussi des désavantages comme le mentionne M Bruno Jacquier et Mme. Christine Matos qui

établissent le risque de former trop d'étudiants et trop de professeurs et qu'il n'y ait peut-être pas beaucoup de poste pour tout le monde on risque d'avoir des mécontents.

L'opinion des institutions publiques comme le MINED et l'UES considèrent des possibles avantages au niveau institutionnel: « L'UES serait la seule université à avoir cette carrière (le professorat). », Gérant d'Éducation supérieure du Ministère de l'Éducation d'El Salvador. « Il serait le seul Département de Langues étrangères à avoir cette carrière. L'UES pourrait offrir aux étudiants de nouveaux choix de spécialités. On éviterait aussi la surpopulation dans la Licence en Langues modernes. Les diplômés ne devraient pas étudier une formation pédagogique supplémentaire à la fin de la carrière. Les désavantages mentionnés ont été spécifiquement pour la méconnaissance de la langue dans le pays, les opportunités d'emploi dans ce domaine sont limitées et finalement il y a peu de demande du français.

D'un autre côté, et pour enrichir et clarifier des différents doutes on a demandé : Quelles étaient les raisons par lesquelles l'ancienne proposition d'un professorat en français de l'UES présentée il y a quelques ans n'a pas été approuvée. La réponse a été que peut-être il n'y a pas eu une étude de marketing pour connaître les besoins des personnes, mais M Osorio a exprimé que le MINED est dans la disposition de faire une révision.

CHAPITRE V : DISCUSSION DES RÉSULTATS

ANALYSE DES DONNÉES DES ENQUÊTES AUX ÉTUDIANTS

L'analyse des données de cette recherche se centre autour des réponses obtenues à partir des questionnaires adressés aux étudiants.

Comme premier point, on trouve que pour la question 1, du questionnaire adressé aux étudiants de la première et de la troisième année d'études de la Licence en Langues modernes, il y a un accord au fait de répondre qu'il existe le besoin de créer un professorat en français. 90% d'étudiants de la première année partage ce point de vue tandis que 82% de la troisième année le considèrent aussi. Le fait de s'intéresser à la possibilité de créer une autre spécialité en français à l'UES se lie directement avec ce qui est exprimé par Françoise Noël-Jothy et Béatrix Sampsonis (2006) sur l'importance de parler une troisième langue pour faire la différence au moment d'une embauche ou d'une sélection et le pari doit inclure, appart l'anglais qui est nécessaire comme langue vernaculaire mondiale, une autre langue pour faire le trilinguisme et, dans une vision plus vaste et à long terme, le plurilinguisme.

Le plurilinguisme, que, d'après le Conseil de l'Europe, c'est l'aptitude de l'individu à puiser dans un répertoire de savoir-faire et de connaissances dans plusieurs langues pour faire face aux situations de communication les plus variées (www.aplv-languesmodernes.org), joue un rôle clé dans la politique d'expansion des langues, qui a lieu même dans le contexte d'Amérique Centrale à l'intégration de langues étrangères aux curriculums d'enseignement locaux. Des étudiants enquêtés manifestent qu'il faudrait que

le français fasse partie du curriculum national pour l'enseignement secondaire pour avoir deux langues étrangères qui aient le même statut et pour donner les mêmes opportunités que étudiants du secteur privé ont à ceux du public car ils expriment que la connaissance de plus de langues améliore la qualité de vie. Cela est une raison pour parier appuyant le plurilinguisme.

Touchant le point du statut de la langue française en El Salvador, il faudrait, selon l'avis des étudiants enquêtés, l'inclusion de la langue française dans le curriculum national d'enseignement secondaire. Cet argument pourrait s'enchaîner avec le fait que l'offre des cours de français aux lycées publics dépend des directeurs, qui semblent être des créateurs de pare-feux contre l'ouverture à d'autres langues étrangères puisque la plupart des lycées en El Salvador enseignent seulement l'anglais. Cependant, cette action est une décision strictement à être prise par le MINED où il faudrait tout d'abord créer le curriculum national de français car il n'y en a pas.

Les étudiants enquêtés ont exprimé aussi qu'il serait plus facile de passer les démarches pour l'obtention de l'échelon avec un professorat car l'Article 14 de la Loi de la Carrière d'Enseignement indique qu'il faut posséder un titre pédagogique reconnu par le MINED. Ainsi, le professorat, s'agissant d'une carrière spécialisée au domaine de l'enseignement, accompli avec les demandes du MINED de 32 unités de valeur pour octroyer l'échelon. En outre, l'échelon ne vient pas actuellement avec la licence car il manque d'unités de valeur dans le domaine de la didactique et la pédagogie. L'article 16 de la Loi de la Carrière d'Enseignement du MINED spécifie qu'il est obligatoire de faire un stage formatif d'une année pour les professionnels qui n'ont pas d'échelon et qui souhaitent devenir des enseignants, mais c'est uniquement pour ceux qui n'ont pas eu 32 unités de

valeur en matières pédagogiques dans leurs programmes d'études. Les étudiants qui ont exprimé cet avantage connaissent la valeur de l'échelon à niveau professionnel parce que d'après la Loi de la Carrière de l'Enseignement, dans l'Article 12, les institutions publiques, privées et municipales peuvent nommer exclusivement des éducateurs inscrits dans le Registre de l'Échelon.

Dans le contexte salvadorien, les spécialités en langues aux universités sont devenues plus populaires, non seulement avec l'offre de spécialités en anglais sinon de l'ouverture à la langue française à l'UES, et à quelques universités privées, comme l'Université Don Bosco (http://old.udb.edu.sv/PENSUM/Lic_idioma_Turism.pdf) et l'Université Francisco Gavidia (<http://www.ufg.edu.sv/planes.php?facultad=1&carrera=010108&plan=119>). 11 ans après de la création de la Licence en Langues Modernes À l'UES, le chiffre d'étudiants inscrits en 2002 (32 étudiants) constitue seulement 3% de la population de la Licence en 2013 (968 étudiants). Ces points sont étroitement liés aux justifications que les étudiants enquêtés ont fournies par rapport au fait que l'ouverture aux langues facilite les opportunités d'embauche et améliore la qualité de vie car les étudiants en langues ont l'opportunité de travailler dans l'Enseignement ou dans un centre d'appel où ils gagneraient plus d'argent que s'ils enseignaient, même si ce n'est pas le but de la Licence de créer une armée de professionnels et de futurs professionnels qui répondent à des téléphones.

Un autre point positif mentionné parmi les élèves était que la nouvelle carrière formerait des professionnels plus spécialisés dans le cadre de l'enseignement du français. « La responsabilité de l'éducateur est large, multiple et profonde. Elle est à la fois sociale, morale, financière et économique car l'éducation met en cause l'avenir de la collectivité, elle influence l'avenir des individus, elle implique des budgets considérables et elle

engendre le potentiel d'action d'une communauté. L'exercice de cette responsabilité réclame une grande rigueur personnelle car il est facile à un éducateur, pour y échapper, de croire à la toute-puissance de ses intentions et d'avancer dans une doctrine en restant aveugle aux effets et aux réalités qu'il veut ignorer. » (Louis d'Hainaut, 1988, p 29). Selon l'auteur, la responsabilité des enseignants est lourde en termes de la branche qu'ils enseignent ou pour laquelle ils se préparent à enseigner, comme dans ce cas. Pour avoir un enseignement de qualité, il faut que la ressource humaine soit préparée avec cette « grande rigueur personnelle » qui évidemment exige pour le rôle d'enseignant de chercher à augmenter leurs connaissances et à améliorer la découverte de celles-ci pour optimiser l'apprentissage chez les élèves, dans ce cas, de langue française. Par conséquent, une meilleure qualité de professionnels s'envisage s'ils reçoivent une formation plus spécialisée.

En plus, comme un avantage propre à ces étudiants, les lycéens qui suivront des spécialités en français à l'Université, la langue serait plus facile à comprendre puisqu'ils auraient suivi des cours de français au niveau secondaire et ils seraient familiarisés avec la langue. Cependant, la contrariété persiste au sein du secteur public d'enseignement, même si le MINED ne s'oppose pas à l'ouverture à d'autres langues car il y aurait des problèmes budgétaires puisque le fait d'embaucher des professeurs de français demande une rémunération pour eux. En plus, les directeurs des institutions d'enseignement secondaire ne voient pas la langue comme une possibilité d'enrichir leur curriculum car il n'existe pas de programme national de français comme matière elle-même.

D'un côté, parmi les avantages, il y aurait de choix plus variés au Département de Langues Étrangères à l'UES ayant une autre spécialité en français car elle permettrait aux étudiants de se concentrer seulement au français s'ils le souhaitent. Selon les étudiants, cela

aiderait aussi à réduire la surpopulation et saturation de groupes de classe en Langues Modernes qui d'après les étudiants de la première et de la troisième année est une spécialité choisie à cause de l'étude de la langue française. De l'autre côté, parmi les désavantages, il y a deux facteurs qui empêchent la création du professorat en français, et ils sont d'ordre économique puisqu'il s'agit de l'infrastructure et le personnel. Les deux demandent un budget spécial et plus large pour la réalisation. Si bien il est vrai qu'une nouvelle spécialité en français aiderait à réduire la surpopulation et saturation des groupes de classes de Langues Modernes si elle se mettait en place comme il le faut (avec des espaces pour avoir des salles de classes), dans la réalité, il n'y a pas assez d'espace dans le bâtiment du Département de Langues Étrangères de l'UES, qui doit déjà faire des gestions pour avoir des espaces empruntés dans d'autres bâtiments de l'Alma Mater pour couvrir les classes programmées de ses carrières. Avec une autre, il serait un vrai défi qui demande des efforts pour l'accomplir pour pouvoir offrir les groupes de classes.

Dans le contexte de travail, connaître plus de langues permet de devenir un candidat plus fort à un poste (Françoise Noël-Jothy et Béatrix Sampsonis, 2006). L'opportunité d'embauche est la plupart des fois pour les professionnels qui parlent plus d'une ou deux langues, mais dans le cas du champ de l'enseignement, si tout le marché de travail déborde d'enseignants de français langue étrangère, il n'y aurait presque pas d'opportunité d'embauche. Cela veut dire qu'il y aurait trop de professionnels en français avec un professorat, tenant compte qu'il y a des professionnels en Langues Modernes. Ce fait montre que la concurrence dans le domaine de l'enseignement même au secteur privé avec les académies de langues et les écoles privées intéressées au français donnerait comme résultat moins de postes pour eux.

Pour maîtriser une langue, il faut bien de la préparation préalable, de la formation en langue étrangère, dans ce cas le français qui devrait se faire soit dans une académie de langues soit à l'Alliance Française. Cela implique un investissement élevé en termes économiques et de temps qui vient nuancer l'avantage de la réduction du temps car avec la Licence en Langues Modernes déjà existante, ou si elle est modifiée, les étudiants ont l'opportunité de commencer leur formation en langues étrangères français et anglais appart la formation vocationnelle avec une des deux sous-spécialités dans un seul endroit et dans une seule filière.

Les étudiants qui ont signalé des points négatifs concernant la création d'une autre spécialité en français à l'UES déclarent que le français n'est pas si répandu au pays comme l'anglais malgré que dans les dernières années, la connaissance de la langue s'est élargi avec la croissance qui a subi la licence en Langues Modernes. Néanmoins cette croissance est concentrée à l'Université d'El Salvador et pas répandue partout au territoire national. D'autres étudiants ont répondu que l'expansion de la langue française se voie touchée car il y a des personnes qui pensent que son apprentissage n'est pas nécessaire.

En outre, actuellement, le Département de Langues Étrangères doit se servir de professionnels du domaine de français embauchés par heure pour s'en sortir car le staff de sept professeurs à temps complet est débordé avec les groupes de classe existants. Le désavantage de ce type d'embauche est que les élèves ne peuvent pas chercher les professeurs pour avoir des heures de conseil hors leur temps de cours puisqu'ils ne sont plus là.

La branche d'enseignement s'est montrée la préférée parmi les étudiants de la troisième année concernant le domaine d'embauche où ils pourraient avoir plus d'opportunités de travailler. D'après cette réponse, on peut déduire qu'il est nécessaire de renforcer la sous-spécialité d'Enseignement, car elle a été fortement choisie par les étudiants qui considèrent qu'ils se débrouilleront dans un futur dans ce domaine. On a découvert que le pourcentage le plus élevé des étudiants enquêtés exprime que c'est au secteur privé où ils trouveront plus d'opportunités d'embauche. Ce fait établit une contradiction puisque c'est l'Université de l'État qui les forme. Cela veut dire qu'il y aurait une fuite des futurs professionnels qui migreraient travailler au secteur privé au lieu d'inclure leur force de travail au secteur public, où ils ont été formés. Il n'y aurait pas d'équilibre de choix de secteur. Ce pourcentage montre un arbitraire social, économique et politique au moment de choisir le secteur pour travailler. Selon un article de presse publié dans le portail web du journal costaricien « La Nación » datant du 14 janvier 2007, il y a un panorama pareil parce que les professionnels en français cherchent du travail dans des entreprises touristiques et aux centres d'appel car le salaire est plus haut que dans le secteur public de l'enseignement. Toutefois, c'est le secteur public qui reste démuné puisque selon l'article de presse il y avait 48 postes sans occuper depuis 2006, laissant 11 000 étudiants de la dernière année d'enseignement du niveau collégial sans pouvoir faire leur examen national de la matière de français à cause du manque de professeurs qui, évidemment, n'avaient couvert les contenus requis de la matière. Dans ce point, il y a un contraste entre la situation au Costa Rica, qui a des postes de professeurs de français sans occuper au domaine de l'enseignement public, et El Salvador car dans la rubrique correspondant au secteur où les étudiants de Langues Modernes pourraient être embauchés on trouve que le Public a obtenu 17% parmi les étudiants de la première année de Langues Modernes, tandis

que c'est 18% qui correspond aux étudiants de la troisième année qui ont été enquêtés (voir Tableau 1, Chapitre IV). Ce sont de bas pourcentages comparés à ceux du secteur Privé. En El Salvador, c'est évident que pour les étudiants de Langues Modernes les opportunités d'embauche au secteur Public sont restreintes. Fait qui n'est pas éloigné de la réalité puisqu'il y a seulement 8 lycées publics qui offrent des cours en français. La différence entre les circonstances de deux pays réside dans le fait qu'il y a une ouverture plus vaste dans le secteur public au Costa Rica, ayant selon l'article, 48 postes non couverts au début de l'année 2007, qui étaient les postes manquants depuis 2006. Cela veut dire qu'il y a vraiment une ouverture au secteur public parce que si les étudiants sont formés dans les universités publiques –et une seule université privée à offrir une spécialité en français- il y a le revenu social montré par le fait que les professionnels peuvent travailler au secteur public où ils ont été formés et ainsi continuer avec la machinerie sociale. Cependant, il s'agit d'un choix, même si ce n'est pas pour le secteur public, que les professionnels font du secteur pour travailler. Ce choix de secteur de travail n'est peut pas être pris en El Salvador.

En ce qui concerne les étudiants qui ont eu des expériences de travail en français, on a pu constater que 88 % de la première année et 42% de la troisième ont travaillé pour le secteur privé, appartenant tous au domaine de l'Enseignement. Cette situation diffère de celle présentée à la première année, où la plupart des étudiants avaient été embauchés au secteur privé. Les autres 4 de la troisième année ayant de l'expérience expriment que c'est au secteur public, dans la branche des relations publiques où ils ont travaillé. Ce fait était sans précédent car cela veut dire qu'il y a de l'ouverture pour travailler au secteur public avec la langue française malgré que cela ne soit pas au domaine de l'Enseignement.

ANALYSE DES DONNÉES DES ENTRETIENS AUX AUTORITÉS

Le cycle de passage d'entretiens a représenté un défi tout au long de cette recherche car il fallait connaître des avis divers touchant différentes institutions de notre pays. Comme il s'agit d'une étude où la langue française fait partie fondamentale, le cycle d'entretiens a commencé avec des institutions francophones ayant siège dans notre pays, telle que l'Ambassade de France, l'Alliance Française et le Lycée Français de San Salvador. Parmi les institutions nationales pas francophones on trouve le Ministère de l'Education Nationale, l'UES, avec le Vice-rectorat Académique, l'Administration Académique de la Faculté de Sciences Humaines, la Coordination du Département de Langues Etrangères et la Direction de la Licence en Langues Modernes. La collaboration de toutes ces institutions a été déterminante pour le développement de ce projet.

Des renseignements généraux concernant la Licence en Langues Modernes ont été demandés avec le but d'explorer si les interviewés étaient au courant de l'ambiance universitaire autour de l'enseignement-apprentissage de la langue française. Toutes les personnes interviewées connaissent la Licence en Langues Modernes, la fenêtre ouverte au plurilinguisme existant à l'UES, et ont répondu en donnant des détails par rapport au plan d'études, qui a une durée de cinq ans. Les autorités comme Amilcar Osorio du MINED et Isabelle Vallejo-Malgouyres du Lycée Français ont fait référence aussi aux sous-spécialités. La plupart des interviewés (Kim Ramoneda, Bruno Jacquier, Isabelle Vallejo-Malgouyres, Christine Matos et Amilcar Osorio) ont fait référence à la qualité de l'enseignement des langues qui est donné à l'UES et au fait que la Licence se centre en deux langues et non

seulement en une. En plus, aux problèmes auxquels la licence doit faire face, ses limitations, comme la surpopulation dans la licence et la relation disproportionnée des quantités de nouveaux élèves et ceux qui se diplômement.

La préparation en langue française qui se donne à l'Université au sein de la licence a été qualifiée de « très bonne », puisque les institutions francophones, telle que l'Ambassade de France, la considèrent comme un vivier pour trouver des professionnels à se développer pour le domaine de l'enseignement, le Lycée Français et Alliance Française embauchent des étudiants et des diplômés en Langues Modernes, malgré qu'ils n'aient pas d'échelon, et signalent que le fait d'avoir une formation pédagogique met en valeur une candidature aux postes.

Par rapport à l'échelon (l'autorisation officielle du Ministère de l'Education pour autoriser les enseignants à enseigner le français). M José Amilcar Osorio, Gérant d'Éducation Supérieure du MINED, M. José Ricardo Gamero, Directeur du Département de Langues Étrangères et Mme Evelin Carolina Magaña, Administratrice Académique de la faculté de Sciences Humaines ont répondu que ce n'est pas si facile de l'obtenir. C'est pourquoi José Amilcar Osorio a déclaré que la difficulté se présente car les spécialités orientées à l'enseignement doivent contempler dans leurs plans d'études un minimum de 32 unités de valeur. L'article 16 de la Loi de la Carrière d'Enseignement indiquent le passage d'un stage d'une année et sa respective évaluation finale avec une qualification de 7 minimum pour des professionnels n'ayant pas le degré de professeurs mais qui dans leurs plan d'études figurent au moins les 32 unités avant mentionnées.

Les réponses obtenues varient par rapport à la création du professorat et ils proposent des alternatives parallèles. Il y a, en général, deux positions définies face à cette situation, ce sont des points de vue qui se croisent. La première, 44% des représentants des institutions se montre pour la création de ce professorat à l'UES tandis que l'autre 56% est plutôt pour la modification du plan d'études de la Licence en Langues Modernes. Mme Isabelle Vallejo-Malgouyres, professeur au Lycée Français de San Salvador et formatrice pédagogique des professeurs de français du secteur public aux formations en accord avec l'ASPROF, a proposée la création d'une Licence en Français.

De la part des autorités francophones, l'Ambassade de France, le Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry » et l'Alliance Française, ils ont répondu pour la création de tel professorat, argumentant que ça servirait pour appuyer une compétence qui se perd peu à peu puisque, déclarent-ils, la langue française était enseignée avant dans les établissements publics, où maintenant il en reste 8 lycées et une école primaire (le Lycée Public de Santa Ana, le Lycée Public « Albert Camus », le Lycée Public de Soyapango, le Lycée Public « José Damián Villacorta, le Lycée Public « Francisco Menéndez », le Lycée Public « Général Francisco Morazán », le Lycée du Complexe Éducatif « Romero Alvergue », le Lycée Public de Cojutepeque et l'Ecole Primaire « Colonia Esmeralda »). Isabelle Vallejo-Malgouyres ajoute que le français devrait faire partie du cursus national pas comme une langue facultative en concurrence avec l'anglais, mais comme une matière prise au curriculum depuis le niveau collégial – c'est qui est connu comme « tercer ciclo » en El Salvador, ça veut dire les trois années avant d'intégrer l'enseignement secondaire au lycée- car c'est ainsi qui vient le développement d'un pays. Dans une vue pareille, M. Bruno Jacquier, proviseur du Lycée

Français de San Salvador déclare qu'il faut avoir une volonté politique pour la création de ce professorat, puisque si cette volonté n'existe pas et la création se met en place, il y a un risque de former trop d'étudiants dans ce domaine et n'ayant pas de places pour qu'ils travaillent à ce moment-là dans ce pays, le français ne peut pas rivaliser avec l'anglais. Il ne s'agit pas certainement d'une rivalité malveillante essayant d'enlever la position de l'anglais mais de l'ouverture à d'autres langues qui aident à augmenter la qualité professionnelle d'un employé et ainsi contribuer au développement du milieu qui l'entoure. Si une personne connaît plus de langues, elle aura plus d'opportunités d'élargir son aire d'embauche. La Vice-rectrice Académique de l'UES a répondu pour la création du professorat mais seulement si c'est une sortie latérale soutenable en ressources humaines et financières.

L'autre alternative appuyée plutôt par les autorités de l'Université d'El Salvador et le MINED consiste à la modification du plan d'études de la Licence en Langues Modernes. Pour qu'une spécialité hors un professorat ait le droit de qualifier à l'obtention de l'échelon, la Loi de la Carrière d'Enseignement dicte à l'article 16 que « Les personnes qui possèdent un degré universitaire différent à celui de Professeur, Diplômé de Licence, Master ou Docteur en Education pourront exercer l'enseignement selon le niveau éducatif à celui que son degré s'assimile dans le domaine de sa spécialité ou dans un domaine analogue et réussissant un stage d'études pédagogiques qui n'ait pas une durée mineure d'une année académique. Les Diplômés de Licence, Masters et Docteurs dont le plan d'études de leurs spécialités contient une charge académique de formation pédagogique égale ou majeure de 32 unités de valeur seront exonérés de passer le stage de formation pédagogique requis. » (Traduit en français de la Ley de la Carrera Docente, Loi de la Carrière d'Enseignement,

1996). D'après le Gérant d'Education Supérieure la Licence a besoin plutôt de la modification du plan d'études et pas forcément de la création d'une nouvelle spécialité. Le Chef du Département de Langues Etrangères de l'UES et le Coordinateur de la Licence en Langues Modernes le considèrent aussi le choix le plus faisable et profitable puisque la filière n'a eu aucune modification dans son plan d'études depuis sa création (en 2002) et elle compte déjà avec 20 unités de valeur dans le domaine pédagogique.

Cependant, pour développer cette modification il y a un long processus à suivre. M Ricardo Gamero Ortiz, Chef du Département de Langues Étrangères et Mme Evelin Carolina Magaña, administratrice académique de la Faculté de Sciences Humaines ont décrit les étapes à tenir en compte. Tout d'abord, il faut décider comment le plan d'études sera modifié, s'il y aura des matières à être ajoutées ou supprimées. Dans ce cas, la modification devrait proposer d'autres matières supplémentaires pour compléter le nombre des 12 unités de valeur (3 cours de 4 unités de valeur chacun) manquantes dans le domaine de la pédagogie en fonction d'en avoir le nécessaire pour que les futurs diplômés fassent des démarches pour obtenir leur échelon. M. Gamero a déclaré que la modification doit s'effectuer pour les deux sous-spécialités de Langues Modernes, Didactique et Relations Publiques. Mme Magaña a explicité le processus pour la proposition de modification qui doit aller, explique-t-elle, du Conseil d'Administration au Conseil Supérieur Universitaire. Il doit avoir un temps d'attente pour des révisions à faire et pour étudier le document. Si ce document connaît une réussite au Conseil Supérieur Universitaire, il revient au Conseil d'Administration et après il passe au MINED. Si le MINED l'autorise, alors les démarches pour commencer la modification du plan d'études se mettent en place.

Mme Vallejo-Malgouyres argumente pour la proposition d'une licence seulement en français qu'il faut former des professionnels plus solides en enseignement. Les matières qu'elle a proposées peuvent être prises en compte pour enrichir aussi le plan d'études de Langues Modernes afin de donner plus d'outils aux futurs professionnels de la Licence.

CHAPITRE VI : CONCLUSIONS

La Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais a été créée en 2002 et elle est devenue une des spécialités des plus demandées à l'UES. Chaque année, le chiffre de candidats pour la licence grandit et ceux qui deviennent des étudiants viennent augmenter le nombre de personnes et de groupes de classe du Département de Langues Étrangères, qui est chaque fois de plus surpeuplé, au point de se voir obligé d'embaucher du personnel à temps partiel pour couvrir la demande des cours.

Ce phénomène est dû à la versatilité de la Licence, qui a deux sous-spécialités, où, selon le profil de sortie de la Licence, les futurs professionnels pourraient se débrouiller dans les domaines des Relations Publiques et de l'Enseignement. En plus, l'offre de deux langues en même temps semble être avantageuse, tenant compte la quantité de centres d'appels (Transactel, Teleperformance, Ubiquity, Sykes, Stream, etc) qui invitent les futurs professionnels travailler avec eux en échange d'un chiffre d'argent pas négligeable. Cependant, ceux qui parient pour se préparer dans le domaine de l'Enseignement ont le choix d'aller travailler dans des universités privées (Université Don Bosco et Université Francisco Gavidia), qui donnent déjà des espaces à la langue française, dans des Académies de langues et dans des écoles privées qui cherchent à élargir leur offre académique ajoutant le français à côté de l'anglais comme langues enseignées. Le facteur commun parmi les choix d'emplois que les futurs professionnels de Langues Modernes est le secteur privé.

Dans le secteur public, il y a seulement huit postes disponibles comme professeur de français, qui sont déjà occupés par des professeurs de français formés aux années '90 au Centre de Formation Continue qui était administré par l'Alliance Française. Cependant, les

responsables de veiller pour l'inclusion du français dans le cursus des lycées sont les directeurs des institutions. Il semble que le fait d'avoir plus d'une langue étrangère dans l'enseignement secondaire n'est pas considéré comme une alternative d'amélioration de la qualité de vie des élèves lycéens.

Un autre choix, c'est à l'Université d'El Salvador, l'institution qui les a modelés comme des professionnels. Cependant, la seule alternative pour devenir membre du staff de professeurs de français de l'UES est d'être embauché à temps partiel. Une des raisons de ce type de contrat est le budget avec celui qui compte le Département de Langues Étrangères, qui ne permet pas d'embaucher des nouveaux personnels à temps complet. L'autre, qui a du poids plus représentatif, c'est le manque d'échelon que les diplômés de Langues Modernes doivent surmonter afin de devenir officiellement des professeurs. L'échelon, comme il a été expliqué au long de ce mémoire, est octroyé exclusivement aux professionnels dans le domaine de l'enseignement. Pour d'autres professionnels, il faut suivre une spécialisation pédagogique supplémentaire pour l'obtenir. C'est dans ce point qui vient se remarquer la question « Existe-t-il le besoin de créer à l'UES un professorat en français ? » car il y a seulement deux alternatives face à l'échelon.

Avec ce travail de recherche, il a été trouvé comme résultat que la mise en place d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador n'est pas viable car il existe un manque de ressources aussi matérielles qu'humaines pour son correct développement. L'infrastructure que le Département de Langues Étrangères a maintenant n'est pas suffisante même pour couvrir les carrières offertes actuellement. En plus, l'équipe de formateurs pour cette spécialité ne serait pas facile à trouver et il y aurait des difficultés pour l'embaucher.

Apparemment, un professorat facilite la longueur des études mais ce n'est pas assez de temps pour maîtriser une langue étrangère. En plus, le marché de travail dans l'enseignement, que d'après les résultats des enquêtes est le domaine où il y a plus d'opportunité d'embauche, est limité au secteur public. Il y aurait trop de professionnels et pas assez de postes pour leur offrir. Ce fait cause une migration de professionnels qui travailleront au secteur privé et le revenu social se perd puisque la seule Université nationale forme de professionnels qui partiront travailler au secteur privé parce qu'il n'y a pas de postes au public. En outre, c'est récemment que l'enseignement en français se fait hors l'UES, en parlant d'universités (U. Don Bosco a mis en place sa Licence en Langues, spécialité en tourisme en 2008). L'apprentissage de la langue est centralisé à l'UES et il faut la répandre afin d'avoir des postes pour les futurs professionnels dans le domaine de l'enseignement au secteur public.

L'alternative réalisable face à l'obtention de l'échelon par les futurs professionnels en Langues Modernes est une modification au Plan d'études de la Licence, augmentant les matières nécessaires pour compléter les 32 unités de valeur requises par le MINED pour fournir aux professionnels avec l'échelon.

La modification au Plan d'études de la Licence en Langues Modernes ne doit pas se faire arbitrairement. Pour mettre en place la création des curriculums, et dans ce cas, une modification, il a des démarches à suivre dans des différents niveaux. D'abord, il faut tenir en compte les besoins de la population cible car d'après Louis d'Hainaut, l'éducation « doit satisfaire des besoins et des demandes des individus, des groupes et de l'ensemble de la collectivité qu'elle concerne ». Les étudiants en Langues Modernes sont la population de laquelle il faut étudier les besoins car la Licence en Langues Modernes doit satisfaire leurs

besoins : quelles matières sont nécessaire de renforcer, lesquelles doivent être modifiées ou même supprimées du Plan d'études afin d'optimiser la formation de la Licence. D'après les sondages, pour aller spécifiquement aux points qu'il faut toucher, c'est au domaine de l'enseignement où il y a plus de facilité de trouver du travail. Alors, cela constitue un besoin, le besoin du travail à la finalisation de la Licence dans le domaine choisi. Donc, il faut absolument renforcer le côté pédagogique de la Licence, ajoutant les matières qui formeraient des professionnels plus spécialisés et qui en plus leur fournissent avec les unités de valeur nécessaires (afin de compléter les 32 requises par le MINED) pour l'obtention de l'échelon.

La fixation des fins, des buts et des objectifs de la modification au Plan d'études de la Licence en Langues Modernes doit prendre en compte les besoins de la population des étudiants car, selon Claude Germain, les implications négatives d'ignorer ces besoins sont évidentes puisque si les compétences des étudiants ne sont pas exploitées comme il est indiqué dans le curriculum et les résultats ne sont pas les attendus, il y auraient des résultats ayant comme fruit des étudiants médiocres avec des manques d'acquisition dans le processus d'apprentissage, qui seront évidents dans des situations de la vie réelle. Dans la Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais, les étudiants doivent être enquêtés au sujet des matières : est-il nécessaire une autre matière de Phonétique française, du français et la Traduction, de la stylistique et l'orthographe, du français et le tourisme, de l'expression orale ? Au but de vraiment veiller si les étudiants sont fournis de ce dont ils ont besoin aussi dans l'acquisition de la langue française, tenant en compte les requis pour l'obtention des certifications du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues

(CECRL). Si on cherche l'excellence, il faut le faire dans tous les niveaux, avec le renforcement des matières pédagogiques et des matières linguistiques aussi.

Prendre en compte le CECRL pourrait paraître paradoxal, parce qu'il s'agit de ce que le Conseil de l'Europe a fixé (besoin de l'institution). Cependant, dans l'offre d'une spécialité en langues étrangères, dans ce cas français et anglais, il faut tenir en compte les standards fixés de l'apprentissage des langues pour obtenir les validations pertinentes (DELF-DALF). Alors, pour former des professionnels compétitifs même au CECRL, la question à se poser pour la modification du Plan d'Études de la Licence en Langues Modernes est : qu'est-ce que dont les étudiants ont besoin pour être formés aux standards de l'apprentissage du français pour le maîtriser et exploiter ses compétences à haut niveau ? Si les étudiants répondent à cette question, il y aura alors les besoins nécessaires d'être connus pour commencer la modification de la Licence.

Toute création ou modification d'un curriculum passe par trois niveaux : le niveau politique, le niveau de gestion et le niveau de réalisation. Au niveau politique les décisions sont prises et les fins sont établies. Ayant que les fins sont les justifications et des résultats attendus en termes de ce qui est désirable, c'est le MINED et l'Ambassade de France qui sont en charge de les établir, de négocier des partenariats, des autorisations et de la collaboration internationale puisqu'elles sont les institutions qui autorisent l'UES à mettre en place le niveau de gestion. Dans ce niveau, les buts seront fixés en termes d'activités faisables et réelles qui mèneront à l'accomplissement des fins de la politique éducative. Le niveau de réalisation serait alors en charge du Département de Langues Étrangères, qui créera les objectifs opérationnels et les actions à mettre en place, les buts proposés à niveau de gestion et les fins à niveau politique.

Dans les 3 niveaux ou étapes que Louis d'Hainaut conçoit pour la création d'un curriculum, applicable dans le cas d'une modification à un plan d'études, il y a 5 démarches pour le premier niveau. Avec cette recherche, quelques unes sont déjà mises en place : La définition ou analyse de la politique éducative consisterait à définir les intentions, les choix et les décisions qui fixeront les orientations, les fins et les priorités de la formation des étudiants de Langues Modernes. La mise au point des buts se fait en fonction des activités qui résulteront de la formation qu'ils recevront. L'étude de la population visée facilite la connaissance des besoins de la population pour continuer avec les autres démarches. La détermination et analyse des contenus se fera en base de besoins des étudiants en Langues Modernes, qui seront déjà connus à ce point, pour chercher des objectifs qui développeront les compétences des étudiants. Finalement, il y a l'élaboration d'objectifs opérationnels, où les objectifs devront être formulés de façon qu'à la fin de la formation, il soit claire de déterminer sans aucune ambiguïté s'ils ont été atteints. Dans le deuxième niveau, la première démarche est l'Inventaire des ressources et des contraintes. Les ressources avec lesquelles l'UES compte pour faire la modification au plan d'étude de Langues Modernes sont le staff de professeurs et leur connaissance, les étudiants et leurs besoins, et les ressources matérielles. Les contraintes sont les obstacles qu'il y a eu comme réponse s'il était nécessaire de créer un professorat en français et qui sont même problématiques pour la mise en place de la modification : le manque de professeurs à temps complet, l'infrastructure insuffisante, les matières qui manquent pour fournir aux étudiants l'échelon à la fin des études. La troisième démarche, est l'étude des conditions d'insertion. Les conditions présentées pour insérer de matières au plan d'études de la Licence en Langues Modernes afin d'optimiser la formation sont favorables puisque les enquêtes l'ont montré.

Le profil de sortie actuel de la Licence en Langues Modernes n'accompli pas les objectifs spécifiques de la carrière et ne satisfait pas les besoins éducatives des étudiants au niveau qu'elle devrait où il est établi de « former des professionnels pour l'enseignement de deux langues ». Fournir aux étudiants avec 5 matières d'enseignement de 4 unités de valeur chacune ne donne pas assez d'outils de préparation pour devenir des « professionnels » dans la branche de l'enseignement, cas contraire, le MINED n'exigerait pas d'avoir 32 unités de valeur pour octroyer l'échelon. En plus, les professionnels en Langues Modernes peuvent travailler dans la branche de l'enseignement sans avoir l'échelon, mais ce n'est pas d'une façon certifiée qu'ils le feront. La formation de la Licence en langues Modernes doit chercher que ses professionnels aient un profil de sortie qui accomplisse avec les objectifs, les fins et les buts de la politique éducative utilisée pour créer son curriculum et avec la vision et la mission de la carrière.

Finalement, au Costa Rica, le curriculum national a inséré en 1994 l'enseignement du français comme matière en 2 écoles depuis l'enseignement primaire, donnant ainsi un statut légal que la langue ne jouit pas en El Salvador. L'inclusion d'autres langues étrangères appart l'anglais dans l'enseignement public catapulte les élèves à un autre niveau de vie. Une étude d'évaluation des besoins éducatifs de la population a dû être faite, avec ses démarches de création du curriculum, puisqu'il en existe un au Costa Rica de la matière de français, qui est même évaluée dans des épreuves nationales montrant être des matières où les étudiants ont des résultats supérieurs même qu'en anglais.

CHAPITRE VII : RECOMMANDATIONS

La Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais devrait profiter de ses forteresses où l'enseignement de deux langues et la possibilité d'avoir deux sous-spécialités la rendent pionnière dans l'enseignement de langues étrangères.

Une modification au Plan d'Études de la licence est fortement recommandée afin de fournir aux étudiants avec les outils dont ils auront besoin pour devenir des professionnels intégraux. Actuellement, le Plan d'Études de la Licence compte seulement avec 5 matières de 4 unités de valeur dans la sous-spécialité d'enseignement. Le MINED exige dans l'article 16 de la Loi de la Carrière de l'Enseignement au moins 32 unités de valeur pour octroyer l'échelon. Alors, il manque 12 unités de valeur dans la branche de l'enseignement pour l'obtenir. Ainsi, il est recommandé de faire une étude des besoins de la population des étudiants de Langues Modernes afin d'éviter de continuer avec l'accomplissement de ce qui a été établie au moment de la création de la Licence sans prendre en compte les besoins que les étudiants ont actuellement après 11 ans de la création de la Licence sans aucune modification. Cette étude des besoins est nécessaire pour veiller sur la qualité de professionnels que l'UES forme dans la branche de langues étrangères puisque le risque de négliger les besoins de la population cible a des effets désastreux dans l'application des compétences qui auraient dû être acquises dans des applications de la vie professionnelle quotidienne. Il y aurait des professionnels qui se sentiraient démunis des outils pédagogiques face à une communauté qui veut apprendre, d'autres qui ignoreront les principes basiques de l'enseignement, ou même dans le côté linguistique avec d'autres qui ne sauront pas soit

prononcer soit écrire les langues dans lesquelles ils se sont préparés pendant 5 années. Afin d'éviter ces situations il faut qu'il y ait de l'attention aux besoins pour empêcher que des manques d'acquisition de compétences gâchent le futur professionnel des étudiants.

Il est recommandable que la fixation de fins, des buts et d'objectifs afin de mettre en place la modification du curriculum de la Licence en Langues Modernes soit faite tenant en compte les 3 niveaux avec ses démarches proposés par Louis d'Hainaut. Le niveau 1 a été partiellement couvert avec ce mémoire : La définition ou analyse de la politique éducative est quelles intentions, choix et décisions qui fixeront les orientations, les fins et les priorités de la formation des étudiants de Langues Modernes. La mise au point des buts est en fonction des activités à suivre, dans ce cas, les activités résultantes de la formation avec des nouvelles matières en Langues Modernes. L'étude de la population visée est facilitée avec ce mémoire. Les étudiants de Langues Modernes ont été enquêtés pour connaître leurs besoins éducatifs. Il est recommandable que le Département de Langues Étrangères mette en place la détermination et analyse des contenus et l'élaboration d'objectifs opérationnels du niveau 1 ainsi comme les niveaux 2 et 3 de la création d'un curriculum contenus dans ce mémoire.

Cependant, il y a des matières, en base à la connaissance des besoins éducatifs des étudiants en Langues Modernes fruit de ce mémoire qui sont recommandées d'ajouter au plan d'études modifié. La première est Didactique du FLE II. Pour la formation du côté de l'anglais, il y a deux matières de Didactique de la Langue Anglaise, ce qui fait que la formation dans ce côté soit plus complète. Le fait d'avoir deux matières de Didactique garantit une continuation avec la formation dans cette branche, qui enrichira le profil de sortie des étudiants puisqu'ils exerceront l'action pédagogique de manière responsable. Une

autre matière suggérée est l'Évaluation Scolaire car une des parties fondamentales du processus de l'enseignement est l'évaluation. Sans l'évaluation il serait impossible de fixer si les fins, les buts et les objectifs de l'éducation ont été atteints à la fin d'un cursus ou s'ils sont en train d'être accomplis. Selon d'Hainaut, l'évaluation sert à se situer dans quel moment du processus de l'enseignement sont tout les deux l'enseignant et l'étudiant. L'évaluation ne doit pas se prendre comme un acte capricieux sinon comme une action délicate qui fait parti de l'action pédagogique, alors, les futurs professionnels en langues Modernes auront besoin de connaître des principes concernant cette matière puisque l'évaluation est une action continue envisagée aux objectifs de l'éducation. Une troisième matière proposée est la Théorie du Curriculum. Le curriculum va au-delà d'un programme d'enseignement parce qu'il s'agit de programmes dans différentes matières, une définition des finalités de l'éducation, une spécification des activités d'enseignement et d'apprentissage incluant un programme de contenus et des indications précises de la façon dont les élèves et l'enseignement seront évalués. Il a à voir aussi avec les contenus, les méthodes et les progressions d'enseignement et d'évaluation en précisant des résultats de l'action éducative à l'échelle individuelle de l'élève et à l'échelle sociale. C'est un besoin que les futurs professionnels en enseignement de langues étrangères sachent des principes pour la création des curriculums, que la prise en compte des besoins est une action fondamentale pour le faire au but de satisfaire les besoins éducatifs d'une population, les étapes et les démarches à suivre, les niveaux auxquels il commence a se développer.

Il est recommandable également de restructurer et d'évaluer le profil de sortie que les étudiants en Langues Modernes ont actuellement, s'il accompli les objectifs de la carrière

ou si les besoins éducatifs des étudiants ont été pris en compte car le profil de sortie d'un étudiant reflète la qualité d'enseignement qu'il a reçu.

En vue des résultats des statistiques faites à partir de cette étude, il est recommandable de travailler à niveau politique aux institutions censées de la création de carrières vise à la création d'un professorat en français. Même si les autorités responsables ne sont pas d'accord à sa création, le besoin de cette carrière parmi les étudiants et les professionnels en Langues Modernes est réel, puisqu'ils travaillent à cette branche malgré qu'ils n'ont pas d'échelon.

Finalement, la recommandation pour le Ministère de l'Éducation est de considérer le fait de donner un statut de langue étrangère enseignée à la langue française. Les professionnels de la Licence en Langues Modernes : spécialité français et anglais qui ont suivi des démarches pour obtenir l'échelon doivent passer les épreuves en anglais et non en français pour devenir des professeurs de français à cause du fait qu'il n'y a pas de reconnaissance à la langues française comme langue enseignée en El Salvador. En outre, les lycéens recevraient un autre outil de préparation s'il y avait une deuxième langue étrangère appris aux écoles.

BIBLIOGRAPHIE

- D'HAINAUT, Louis. « Des fins aux objectifs de l'Éducation ». Editions LABOR, Bruxelles. Cinquième Edition. 1988.
- SAMPSONIS, Béatrix et NOEL-JOTHY, Françoise. « Certifications et Outils d'Évaluation en FLE ». Hachette, France. Première Edition. 2006
- « Profesorado en Idioma Francés para tercer ciclo de educación básica y educación media ». Universidad de El Salvador. 1998
- « Normas y Orientaciones Curriculares para la Formación Inicial de Maestros ». Ministère de l'Éducation. El Salvador
- Catalogo de Convenios SNRI
UES, 2009
- ASAMBLEA LEGISLATIVA DE EL SALVADOR, « Ley de la Carrera Docente ». CORTE SUPREMA DE JUSTICIA DE EL SALVADOR, CENTRO DE DOCUMENTACION JUDICIAL, 1996.
- GERMAIN, Claude. « L'approche fonctionnelle en didactique des langues ». Revue Canadienne des Langues Vivantes 37/1. 1979

SITOGRAPHIE

- Académie Européenne d'El Salvador. Copyright© 2011 COPYRIGHT ACADEMIA EUROPEA. 16 mai 2012. <<http://www.academiaeuropea.com>>
- Administration Académique Centrale, Université d'El Salvador. Bulletin Statistique de la Rentrée Année 2004. 20 Août 2011. <<https://www2.academica.ues.edu.sv/uiu/2004/beni2004.pdf>>
- Administration Académique Centrale, Université d'El Salvador. Bulletin Statistique de la Rentrée Année 2010. 20 Août 2011. <https://www2.academica.ues.edu.sv/uiu/2010/Boletin_2010.pdf>
- Administration Académique Centrale, Université d'El Salvador Bulletin Statistique de la Rentrée Année 2012. 7 Mars 2013. <<https://www2.academica.ues.edu.sv/uiu/2012/Bole2012.pdf>>
- Alliance Française de San Salvador. Cursos Externos. 12 Septembre 2012. <<http://www.afelsalvador.com/alianza-francesa-cursos-externos>>
- Ambassade d'Angleterre au Chili. Publications Online. 100 questions de la Langue Anglaise. 20 avril 2013. <http://www.britemb.cl/100qts/100qts_idioma_56.html>
- Ambassade de France en El Salvador. 6 Juillet 2011. 15 avril 2013. <<http://www.ambafrance-sv.org/L-ASPROF-Association-Salvadorienne>>
- ASPROF. Lopez, Alfredo. « Parcours Historiques du Français en El Salvador ». p3. Bulletin Informatif 2012. Décembre 2011. 3 février 2013 <http://asprof-slv.fipf.org/sites/fipf.org/files/bulletin_2012_0.pdf>
- Association des Professeurs de Langue Vivante. Goullier, Francis. « Qu'entend-on par Plurilinguisme ? ». 21 août 2006. 20 septembre 2011. <www.aplv-languesmodernes.org/spip.php?article40>
- Berlitz, Académie de Langues. NetReach Powered by cmScribe Content Management System (CMS). © 2011 Berlitz Languages, Inc. 16 mai 2012. <<http://berlitz.com.sv/cursos-de-idiomas-en-el-salvador/>>
- CÉGEP du Vieux Montréal. Allaire, Hélène. Revue Pédagogie Collégiale. « Précisions sur le Profil de Sortie ». Décembre 1996. Volume 10. Numéro 2. p 13. 25 juin 2013. <[http://www.cvm.qc.ca/aqpc/Auteurs/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne%20\(10,2\).pdf](http://www.cvm.qc.ca/aqpc/Auteurs/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne/Allaire,%20H%C3%A9l%C3%A8ne%20(10,2).pdf)>

- Centre International d'Etudes Pédagogiques, CIEP. PRO FLE : Professionnalisation en FLE. © CIEP 2013. 14 juin 2012. <http://www.ciep.fr/expert_langues/francaise/profle/index.php>
- Direction Générale de Service Civil, Costa Rica. Aymerich Sanchez, Jessica. « 3442 Educadores conforman la propuesta de nombramientos en propiedad propiamente docente para 2013 ». 14 novembre 2012, San José, Costa Rica. 29 janvier 2013. <http://www.dgsc.go.cr/dgsc/dgsc_prensa_boletindeta.php?it=158>
- Direction Gouvernementale du Baccalauréat, Secrétariat d'Éducation Publique, Mexique. « El Sistema Educativo en Costa Rica ». Dirección General del Bachillerato- Algunos Derechos Reservados © 17 juin 2013. 7 octobre 2011. <http://www.dgb.sep.gob.mx/02-m1/05-tramites/02-revalidacion/Estruc_sist_edu/Estud-COSTA_RICA.pdf>
- Espacio Logopédico.com. Quintana, Hilda E. « Integración Curricular y Globalización, Parte IV ». 15 avril 2005. © Majo producciones 2011-2013. 21 mai 2013. <http://www.espaciologopedico.com/articulos/articulos2.php?Id_articulo=758>
- Faculté d'Éducation et Langues de l'Université Nationale Autonome du Nicaragua. © 2004-2013 Facultad de Educación e Idiomas. Universidad Autónoma de Nicaragua, Managua, (UNAN-Managua). Desarrollado por REDUC-UNAN-MANAGUA. 2 février 2013. <<https://www.unan.edu.ni/feduci/frances.html>> 2 février 2013. <https://www.unan.edu.ni/feduci/trad_francesa.html>
- Faculté de Sciences Humaines de l'Université d'El Salvador. Yash, Ivan et Flores Villatoro, Manuel. Unité de Communications de la Faculté de Sciences Humaines. Université d'El Salvador. 2011. 16 mai 2012 <<http://www.humanidades.ues.edu.sv/content/ceniues>>
- Fondation Wikimedia Inc. « Article Discipline Académique ». Texte sous Licencia Creative Commons Atribucion Compartir Igual 3.0. 12 avril 2013. 20 mai 2013. <http://es.wikipedia.org/wiki/Disciplina_acad%C3%A9mica>
- Hondublog.com Sierra, Jansel. « Plan d'Études de la Licence en Langues Étrangères orientation Anglais et Français ». 20 mai 2012. <<http://hondublog.com/planes-de-estudio-unah/>>
- Institut Français de l'Amérique Centrale <http://www.franc-es.com/fr/node/587>
- Institut Pro-lingua. <<http://prolinguainstitute.com/index.php?dpOpc=1>>
- Journal Costaricien « La Nacion », version électronique. Villegas, Jairo. « Falta de profesores limita la enseñanza del francés » (Le manque de professeurs limite

l'enseignement du français). 14 janvier 2007. San José, Costa Rica. 13 juillet 2012.
<http://www.nacion.com/ln_ee/2007/enero/14/pais959512.html>

- Journal Salvadorien « La Prensa Grafica », version électronique. Rivas, German. «Medicina es carrera más solicitada en la UES » (Médecine est la carrière la plus demandée à l'UES). 6 septembre 2010. San Salvador. 10 septembre 2011.
<<http://www.laprensagrafica.com/el-salvador/lodeldia/140510-medicina-es-carrera-mas-solicitada-en-la-ues>>
- Lycée privée San Francisco, San Salvador. Copyright © 2013 colsanfra.edu.sv. 17 septembre 2012.
<http://www.colsanfra.edu.sv/home/index.php?option=com_content&view=article&id=90&Itemid=84>
- Ministère d'Éducation d'El Salvador. © 2011 Ministerio de Education. Tous les droits réservés. 23 avril 2013.<<http://www.mined.gob.sv/index.php/directorio-de-centros-educativos.html>>
- Nouveau Dictionnaire de Pédagogie et d'Instruction Primaire. Ferdinand Buisson, Institut Français de l'Éducation. Hachette 1911. Version électronique. 28 mars 2013.
<<http://www.inrp.fr/edition-electronique/lodel/dictionnaire-ferdinand-buisson/document.php?id=3175>>
- OLX: Publicité du Lycée ESDEO. Anuncios gratis en Chiquimula. © 2006-2013 OLX, Inc. 13 mai 2012<<http://chiquimulacity.olx.com.gt/esdeo-siempre-pioneros-iid-97175067>>
- Organisation des États Américains. Rapport d'Évaluation du projet « Programme d'Assistance à des petits Hôtels » Résumé Exécutif, p10. 2009. 6 juillet 2012.
<<http://portal.oas.org/LinkClick.aspx?fileticket=pP6D4wXD4QA%3D&tabid=147>>
- Organisation d'États Ibéro Américains. Document intitulé « Sistemas Educativos Nacionales – Costa Rica » (Systèmes Éducatifs Nationaux – Costa Rica), Chapitre 2 Breve Evolucion Historica del Sistema Educativo (Briève Evolution Historique du Système Éducatif, en français) p11.20 avril 2012
<<http://www.oei.org.co/quipu/costrica/cost02.pdf>>
- Persée.fr. Caroli, Eve. Article d'Économie et Prévision. « Croissance et Formation : le rôle de la Politique Éducative ». Année 1994. Volume 116. Numéro 5. p 49-61. 26 juin 2013.
<http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/ecop_02494744_1994_num_116_5_5698>
- PRO-FLE. Ministère des Affaires Étrangères République Française. CIEP. 21 août 2012. <<http://www.pro-fle.net/>>

- Secrétariat Général de l'UES. Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais. © 2009-2013 Université d'El Salvador, Amérique Centrale. Secrétariat Général. 17 juillet 2013.
<http://secretariageneral.ues.edu.sv/index.php?option=com_content&view=article&id=24&Itemid=74>
- Université Autonome de Chiriqui, Panama. Développé avec Joomla!. Tous les Droits Réservés UNACHI 2010. 15 mai 2012.
<<http://www.unachi.ac.pa/fhumanidades/>>
- Université de San Carlos, Guatemala. Centre d'Apprentissage de Langues (CALUSAC). 15 mai 2012. <http://www.usac.edu.gt/principal_dua.php?f=calusac>
- Université de San Carlos. École de Sciences Linguistiques. p1. 15 mai 2012<<http://www.usac.edu.gt/catalogo/linguisticas.pdf>>
- Université Don Bosco, El Salvador. Généralités de la Licence en Langues spécialité en Tourisme. 2 juin 2012.
<http://old.udb.edu.sv/Admisiones/carreras/humanidades/idiomas/licespturis/udb_idioespturis_gen.htm>
- Université Don Bosco, El Salvador. « Plan d'Études de la Licence en Langues spécialité en Tourisme ». 2 juin 2012.
<http://www.udb.edu.sv/udb/index.php/pagina/ver/objetivos_licidiomas_turismo>
- Université Francisco Gavidia, El Salvador. « Plan d'Études de la Licence en Langue Anglaise ». Copyright © 2013 UFG. 13 avril 2013.
<<http://ufg.edu.sv/nuevoingreso/paginas/ni.carreras.php?carrera=010108&plan=119&sede=ss#>>
- Université Nationale Autonome de Honduras. Liste de carrières de la Faculté de Sciences Sociales. Tous les Droits Réservés UNAH 2007. 20 mai 2012.
<<https://www.unah.edu.hn/?cat=1020&fcats>>
- Université Nationale du Panama. « Plan d'Études de la Licence en Français ». 20 mai 2012.<http://www.up.ac.pa/ftp/2010/f_humanidades/documentos/PE-LicFrances.pdf>
- Université Pédagogique Nationale Francisco Morazan, Honduras. Liste de Carrières. 01 décembre 2008. 20 mai 2012.
<http://www.upnfm.edu.hn/index.php?option=com_content&view=article&id=39&Itemid=460>

ANNEXES

PLAN INNOVADO 2002
LICENCIATURA EN LENGUAS MODERNAS ESPECIALIDAD EN FRANCES E INGLES

CICLO I	CICLO II	CICLO III	CICLO IV	CICLO V	CICLO VI	CICLO VII	CICLO VIII	CICLO IX	CICLO X			
FRII14 FRANCES INTENSIVO I 8 0	FRI214 FRANCES INTENSIVO II 8 1	FRI314 FRANCES INTENSIVO III 8 4	FAV114 FRANCES AVANZADO 9 4	EOF114 EXPRESION ORAL EN FRANCES 17 13	FFR114 FONETICA FRANCESA 21 17	ICF114 INTRODUCCION A LA CIVILIZACION FRANCESA 25 21	LFR114 LITERATURA FRANCESA I 29 40UV.	LFR214 LITERATURA FRANCESA II 33 29	DII214 HDC114 37 32			
GFR 114 GRAMATICA FRANCESA I 4 0	GFR 214 GRAMATICA FRANCESA II 4 2	OEF114 ORTOGRAFIA Y ESTILISTICA FRANCESA 10 6	PGE114 PEDAGOGIA GENERAL 14 8	TCU114 TEORIA CURRICULAR 18 14	FYC114 EL FRANCES Y EL COMERCIO 22 40UV.	FYT114 EL FRANCES Y EL TURISMO 26 40UV.	EES114 EVALUACION ESCOLAR 30 18	FTR114 EL FRANCES Y LA TRADUCCION 34 40UV.	LTI114 LITERATURA EN INGLES I 38 22			
IBI114 INGLES BASICO INTENSIVO 8 0	III114 INGLES INTERMEDIO INTENSIVO I 8 2	III214 INGLES INTERMEDIO INTENSIVO II 8 7	IAI114 INGLES AVANZADO INTENSIVO I 15 8	IAI214 INGLES AVANZADO INTENSIVOII 19 15	LCI114 LECTURA Y CONVERSACION EN INGLES I 23 19	LCI214 LECTURA Y CONVERSACION EN INGLES II 27 23	GAV114 GRAMATICA AVANZADA 31 40UV.	IAL114 INTRODUCCION A LA LINGÜÍSTICA 35 20	FYM114 FONOLOGIA Y MORFOLOGIA INGLESA 39 35			
PCG114 TCI114 4 0	DGL114 TCI214 4 4	GIN114 GRAMATICA INGLESA I 12 7	GIN214 GRAMATICA INGLESAII 16 12	PRG114 PRONUNCIACION EN INGLES 20 7	DIF114 RPB114 24 11	COI114 COMPOSICION INGLESA I 28 16	DII114 OPU114 32 24	SNO114 SEMINARIO I 36 28	SNO214 SEMINARIO I 40 36			
ELECTIVAS:				UV.	PREREQ.	ELECTIVAS:				UV.	PREREQ.	COR
PCG114: PSICOPEDAGOGIA I				4	NINGUNO	DIF114: DIDACTICA DEL IDIOMA FRA				4	EOF114	CODIGO NOMBRE UV. PREQ
TCI114: TEORIA DE LA COMUNICACIÓN Y DE LA INFORMACION I				4	NINGUNO	RPB114: RELACIONES PUBLICAS				4	EOF114	
DGL114: DIDACTICA GENERAL I				4	PCG114	EES114: EVALUACION ESCOLAR				4	TCU114	
TCI114: TEORIA DE LA COMUNICACIÓN Y DE LA INFORMACION II				4	TCI114	DII114: DIDACTICA DEL IDIOMA INGLES I				4	DIF114	
PGE114: PEDAGOGIA GENERAL				4	TCI214	OPU114: OPINION PUBLICA				4	RPB114	
TCU114: TEORIA CURRICULAR				4	PGE114	DII214: DIDACTICA DEL IDIOMA INGLES II				4	DII114	
						HDC114: HISTORIA DE EL SALVADOR Y CENTROAMERICA				4	OPU114	

Plan de estudio 2002

Especialidad	Licenciatura en Lenguas Modernas: Especialidad en Francés e Inglés (L10412)
--------------	---

Leyenda de colores				Leyenda de bordes		
Obligatoria	Electiva, optativa	Humanística	Complementaria	Señalada	Es prerequisite de	Prerrequisitos

Ciclo 1	Ciclo 2	Ciclo 3	Ciclo 4	Ciclo 5	Ciclo 6	Ciclo 7	Ciclo 8	Ciclo 9	Ciclo 10
			FAV114 4 UVs Obligatoria	EOF114 4 UVs Obligatoria		COI114 4 UVs Obligatoria		FTR114 4 UVs Obligatoria	FYM114 4 UVs Obligatoria
		FRI314 8 UVs Obligatoria	GFR114 4 UVs Obligatoria	GFR214 4 UVs Obligatoria	FFR114 4 UVs Obligatoria	FYC114 4 UVs Obligatoria	FYT114 4 UVs Obligatoria	IAL114 4 UVs Obligatoria	LTI114 4 UVs Obligatoria
FRI114 8 UVs Obligatoria	FRI214 8 UVs Obligatoria	GIN114 4 UVs Obligatoria	GIN214 4 UVs Obligatoria	IAI214 8 UVs Obligatoria	LCI114 4 UVs Obligatoria	ICF114 4 UVs Obligatoria	GAV114 4 UVs Obligatoria	LFR214 4 UVs Obligatoria	PERA1 0 UVs Refuerzo
IBI114 8 UVs Obligatoria	III114 8 UVs Obligatoria	III214 8 UVs Obligatoria	IAI114 8 UVs Obligatoria	PRG114 4 UVs Obligatoria	OEF114 4 UVs Obligatoria	LCI214 4 UVs Obligatoria	LFR114 4 UVs Obligatoria	SNO114 6 UVs Obligatoria	SNO214 6 UVs Obligatoria
									TRG114 10 UVs Proceso Gradua.
PCG114 4 UVs Electiva	DGL114 4 UVs Electiva				DIF114 4 UVs Electiva		DII114 4 UVs Electiva		DII214 4 UVs Electiva
TCI114 4 UVs Electiva	TCI214 4 UVs Electiva				RPB114 4 UVs Electiva		OPU114 4 UVs Electiva		HDC114 4 UVs Electiva

Annexe 1, Questionnaire adressé aux étudiants de la première et de la troisième année d'études de la Licence en Langues Modernes spécialité en français et anglais.

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPECIALITE EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L'UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercutions.

Indication : Cochez la réponse la plus proche à votre avis. Répondez aux questions auxquelles des renseignements sont demandés.

1. Existe-t-il le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?

OUI

NON

1.1 Pourquoi considérez-vous qu'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?

1.2 Pourquoi considérez-vous qu'il n'existe pas de besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?

2. Quelles seraient les avantages d'une possible création à l'Université d'El Salvador d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?

3. Quelles seraient les désavantages d'une possible création à l'Université d'El Salvador d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?

4. Dans quel domaine croyez-vous que les étudiants en Langues Modernes ont plus d'opportunité d'embauche ?

Relation Publiques
Enseignement

Tourisme
Autres _____

5. Dans quel secteur croyez-vous que les étudiants en Langues Modernes ont plus d'opportunité d'embauche ?

Secteur public

Secteur privé

6. Avez-vous des expériences de travail en français ?

OUI

NON

7. Dans quel domaine avez-vous travaillé ?

Relation Publiques
Enseignement

Tourisme
Autres _____

8. Dans quel secteur ?

Secteur public

Secteur privé

Annexe 2, Questionnaires adressés aux autorités francophones : Alliance Française de San Salvador

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Institutions Francophones: Christine Matos, Directrice Alliance Française de San Salvador.

1. Existe-t-il le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire ?
2. Est-ce que l’Alliance Française embauche des étudiants ou diplômés de Licence en Langues Modernes de l’Université d’El Salvador ?
3. Quels sont les requis des candidats procédant de l’UES ?
4. Est-ce que le fait d’avoir une formation pédagogique met en valeur les candidats aux postes ?
5. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages d’une possible création d’un professorat en français pour l’enseignement secondaire à l’UES au niveau des institutions comme l’Alliance Française ?
6. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages de la création d’un professorat pour l’enseignement secondaire à l’UES pour le secteur secondaire public, à votre avis ?
7. Considérez-vous que l’Université d’El Salvador serait capable de gérer le professorat ?
8. En quoi consistait l’Ancien plan de professorat de français desservi par l’Alliance Française dans les années 1990 ?

Annexe 3, Questionnaires adressés aux autorités francophones : Ambassade de France en El Salvador

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercutions.

Interview aux Institutions Francophones: Kim Ramoneda, Première Secrétaire de l’Ambassade de France en El Salvador

1. Quel est l’avis de l’Ambassade de France face à l’enseignement du français dans les institutions publiques en El Salvador ?
2. Quels sont les actions qui met en place l’Ambassade de France pour l’enseignement du français au niveau des écoles publiques en El Salvador?
3. Existe-t-il le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire?
4. Quels seraient les avantages et désavantages d’une possible création d’un tel professorat au niveau des institutions francophones?
5. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages de la possible création d’un professorat en français d’enseignement secondaire à l’UES, au secteur public ?
6. Existe-t-il des conventions entre l’Ambassade de France et le Ministère de l’Education par rapport à l’enseignement du français dans les institutions publiques ?

**Annexe 4, Questionnaires adressés aux autorités francophones : Lycée Français de San Salvador
« Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry »**

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Institutions Francophones: Bruno Jacquier, Proviseur du Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry ».

1. Existe-t-il le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire?
2. Est-ce que le Lycée Français embauche des étudiants ou diplômés de Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais de l’Université d’El Salvador ?
3. Quels sont les requis des candidats procédant de l’Université d’El Salvador pour être embauchés au Lycée Français?
4. Est-ce qu’avoir une formation pédagogique met en valeur les candidats aux postes ?
5. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages de la création d’un professorat en français pour l’enseignement secondaire à l’UES au niveau des institutions francophones, comme le Lycée Français ?
6. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages de la création d’un professorat pour l’enseignement secondaire à l’UES pour le secteur secondaire public, à votre avis ?
7. Considérez-vous que l’UES serait capable de gérer le professorat ?

Annexe 5, Questionnaires adressés aux autorités francophones : Isabelle Vallejo-Malgouyres, formatrice des professeurs de français du secteur public

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorités Francophones: Isabelle Vallejo-Malgouyres, formatrice des professeurs de français du secteur public et professeur au Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry »

1. Connaissez-vous la Licence en Langues Modernes spécialité Français et Anglais ?
2. Comment percevez-vous l’impact du français en El Salvador dans les dernières années ?
3. Comment visionnez-vous l’enseignement du français au secteur public en El Salvador ?
4. Vous êtes formatrice des professeurs de français salvadoriens au secteur public. Quelles sont vos attributions ?
5. Quels sont les objectifs de cette formation ?
6. Quelles sont les activités que vous mettez en place aux formations ?
7. Quels sont les obstacles les plus représentatifs auxquels vous avez dû faire face trouvés parmi les professeurs, par rapport aux élèves, par rapport à l’ambiance qui entoure les professeurs de français ? (S’il y a des obstacles techniques, budgétaires, pédagogiques ou linguistiques)
8. Quelles institutions ont été bénéficiées de vos efforts aux formations ?
9. Considérez-vous qu’il existe le besoin de créer un professorat en français d’enseignement secondaire à l’Université d’El Salvador ? Justifiez votre réponse.
10. Quels seraient des sujets –ou matières- à prendre en compte pour un programme pour une telle spécialité ?

Annexe 6, Questionnaire adressé aux autorités locales : MINED

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorités Salvadoriennes : Amilcar Osorio, Gérant d’Education Supérieur, Ministère de l’Éducation.

1. Connaissez-vous la Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais?
2. Existe-il des conventions avec des institutions étrangères par rapport à l’appui de l’enseignement des langues ?
3. Quel est l’avis du Ministère de l’Education face à une possible création à l’UES d’un professorat en français pour l’enseignement secondaire?
4. Quelles seraient les avantages et désavantages de la possible création de ce professorat en français?
5. Faut-il avoir un professorat pour enseigner le français ?
6. Quelles étaient les raisons par lesquelles l’ancienne proposition d’un professorat en français de l’UES présentée il y a quelques années n’a pas été approuvée ?

Annexe 7, Questionnaire adressé aux autorités locales : Vice-Rectorat Académique de l'Université d'El Salvador

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L'UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorités de l'Université d'El Salvador (UES) : Ana María Glower de Alvarado, Vice-rectrice Académique de l'Université d'El Salvador.

1. Quelle importance représente pour l'Université d'El Salvador d'être une des institutions d'éducation supérieure qui compte avec une licence qui prépare des professionnels spécialisés en français et anglais ?
2. Comment observez-vous l'évolution de la licence en langues modernes dès ses débuts jusqu'à l'actualité, au niveau de la Faculté des Sciences Humaines ?
3. Dans quelle place de demande se trouve la Licence en Langues Modernes par rapport à la demande générale de carrières au niveau de l'Université ?
4. Avez-vous connaissance qu'il y a eu préalablement un Plan pour créer un professorat en langue française dans le Département de Langues Étrangères de l'UES ?
5. Considérez-vous qu'il existe le besoin de créer un professorat en français d'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ?
6. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages d'un tel professorat pour l'UES ?
7. Étant donné qu'au Costa Rica, le seul pays dans la région Centraméricaine où il existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est enseignée et que dans notre pays, il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l'Ambassade de France où il y a un engagement pour une formation continue pour des professeurs de français et, avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire en El Salvador, au niveau du rectorat académique de l'UES ?
8. Selon des informations récoltées auprès du Gérant d'Éducation Supérieure du MINED, José Amilcar Osorio, la licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son plan d'études les matières qui l'accréditeront pour avoir accès à l'Échelon, que pensez-vous de cette situation ?

Annexe 8, Questionnaire adressé aux autorités locales : Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L'UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorités de l'Université d'El Salvador (UES) : José Ricardo Gamero Ortiz, Chef du Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador.

1. Quelles sont les raisons par lesquelles la licence en Langues Modernes a expérimenté une croissance si grande dès ses débuts ?
2. Quel est le plus grand défi qui présente la Licence ?
3. Quels obstacles et désavantages a subi la carrière ?
4. S'il y avait une opportunité de modifier quelque chose à la carrière, quelle serait-elle?
5. Avez-vous pensé d'ajouter à la charge académique de la licence en Langues Modernes les unités de valeur nécessaires pour accéder à l'échelon, la faire plus compétitive et avoir plus d'opportunités d'embauche dans le marché de travail ?
6. D'après des informations fournies par le Gérant d'Education Supérieure du MINED, José Amilcar Osorio, la licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son Plan d'étude des matières que l'accréditent pour accéder à l'échelon, que pensez-vous de cette situation?

Annexe 9, Questionnaire adressé aux autorités locales : Département de Langues Étrangères de l'Université d'El Salvador

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L'UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorités de l'Université d'El Salvador (UES) : M. José Alfredo Lopez Vasquez, Coordinateur de la Licence en Langues Modernes.

1. Quelle importance représente pour l'Université d'El Salvador d'être une des institutions d'éducation supérieure qui compte avec une licence qui prépare des professionnels spécialisés en français et anglais ?
2. Avez-vous connaissance qu'il y a eu un Plan pour créer un professorat en langue française dans le département de langues étrangères de l'UES ?
3. Considérez-vous qu'il existe le besoin de créer à l'Université d'El Salvador un professorat en français pour l'enseignement secondaire ?
4. Faudrait-il modifier le Plan d'études de la Licence en Langues Modernes ?
5. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages d'un professorat en français pour l'UES ?
6. Avez-vous connaissance d'une convention internationale avec des institutions étrangères pour l'engagement de l'enseignement du français ?
7. Étant donné qu'au Costa Rica, l'unique pays dans la région Centroaméricaine où il existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est enseignée et que dans notre pays, il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l'Ambassade de France où il y a un engagement pour faire une formation continue des professeurs de français et avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire au niveau du Département de Langues Etrangères de l'Université d'El Salvador ?
8. Selon des informations récoltées auprès du Gérant d'Education Supérieure du MINED, Jose Amilcar Osorio, la Licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son plan d'étude les matières qui l'accréditeront pour avoir accès à l'Echelon, que pensez-vous de cette situation ?

Annexe 10, Questionnaire adressé aux autorités locales : Administration Académique de la faculté de Sciences Humaines de l'Université d'El Salvador.

UNIVERSITÉ D'EL SALVADOR
FACULTÉ DE SCIENCES HUMAINES
DÉPARTEMENT DE LANGUES ÉTRANGÈRES

LICENCE EN LANGUES MODERNES SPÉCIALITÉ EN FRANÇAIS ET ANGLAIS



“EXISTE-T-IL LE BESOIN DE CRÉER À L’UNIVERSITÉ D’EL SALVADOR UN PROFESSORAT EN FRANÇAIS POUR L’ENSEIGNEMENT SECONDAIRE?”

OBJECTIF : Découvrir s’il existe le besoin de créer à l’Université d’El Salvador un professorat en français pour l’enseignement secondaire et quels seraient ses avantages et ses répercussions.

Interview aux Autorité de l’Université d’El Salvador (UES) : Evelin Carolina Magaña de Fuentes, Administradora Académica de la Facultad.

1. Est-ce qu’il y eu des changements de carrière demandant la licence en Langues Modernes ?
2. Est-ce qu’il y eu des demandes de changement de carrière d’étudiants qui quittent la Licence pour prendre une autre carrière ?
3. Quels sont les problèmes administratifs les plus fréquents qui ont présenté les étudiants de la Licence en Langues Modernes ?
4. Dans quelle place de demande se trouve la licence en Langues Modernes en relation à la demande d’inscription au niveau de la faculté de Sciences et Humanités ?
5. Avez-vous connaissance que les diplômés de la Licence en Langues Modernes n’obtiennent pas d’échelon au moment de finir leurs études?
6. Etant donné qu’au Costa Rica, l’unique pays dans la région Centroaméricaine où il existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est enseignée et que dans notre pays , il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l’Ambassade de France où il y a un engagement pour faire une formation continue des professeurs de français et avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d’un professorat en français pour l’enseignement secondaire au niveau de l’ Administration Académique de la Faculté de Sciences Humaines de l’Université d’El Salvador ?
7. Considérez-vous nécessaire la modification du plan d’études de la Licence en Langues Modernes ?
8. Qu’est-ce qui est nécessaire au niveau administratif pour créer un professorat ?

TRANSCRIPTION DES ENTRETIENS

ENTRETIEN 1. Mme Christine Matos, Directrice de l'Alliance Française de San Salvador.

1. Existe-t-il le besoin de créer un professorat pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ?

« Oui, tout à fait. Moi, je trouve qu'il serait très intéressant pour le pays que le français soit de nouveau un peu à l'honneur, parce qu'il y a des années le français était enseigné dans les établissements publics au secondaire, chose qui n'existe plus dès nos jours. La seule chose que je sache c'est qu'il y a une formation à l'université en langues étrangères où la première langue est l'anglais et le français reste une langue optionnelle, et je pense qu'il serait tout à fait opportun maintenant par rapport à toutes les demandes, par rapport à ce que je vois moi, ici au sein de l'Alliance Française mais également au sein de l'Université Nationale du pays. Je crois que c'est très, très important de créer un degré d'enseignement de français. J'explique pourquoi tout à l'heure. »

2. Est-ce que l'Alliance Française embauche des étudiants ou diplômés de Licence en Langues Modernes de l'Université d'El Salvador ?

« Bien sûre. Je rappelle que l'Alliance Française est d'abord un lieu, est une association cent pour cent salvadorienne et ici nos enseignants la majorité sont salvadoriens et un grand nombre d'entre eux effectivement ont été formés dans la Licence en Langues Etrangères de l'Université. Donc, effectivement, quand je manque d'enseignants, on embauche des professeurs ou même des étudiants en dernière année... il est arrivé qu'ils viennent nous dépanner, ils viennent par exemple faire des remplacements. Tout à fait. »

3. Quels sont les requis des candidats procédant de l'UES ?

« Euh ben... d'abord, pour que... effectivement que leur niveau de français soit tout à fait correct aussi bien à l'écrit qu'à l'oral. Mais euh... une chose que souvent les candidats ne mesurent pas c'est aussi l'aspect culturel parce que c'est très bien de venir enseigner une langue et de l'aimer mais il faut connaître aussi la culture du pays. Donc, effectivement à priori on parle de la France mais qu'ils connaissent aussi la culture québécoise et la culture belge c'est un plus qui est évident. »

4. Est-ce qu'avoir une formation pédagogique met en valeur les candidats aux postes ?

« Oui, bien sûre, parce que quand on est un enseignant il suffit pas d'avoir des très bonnes notes en linguistique, ce qui valorise et qui met en avant le niveau de français mais effectivement on vient ici pour enseigner une langue. Et en fait, il faut que l'étudiant ait une

qualité pédagogique. Donc, s'il a reçu en parallèle une formation pédagogique, est sans aucun doute, un plus. »

5. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages d'une possible création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'UES au niveau des institutions comme l'Alliance Française ?

« Bon, euh, moi, quand on me dit des avantages et désavantages je peux vous dire que pour l'instant moi, je n'y vois que des avantages. Et bien le fait que la langue, le français pouvait être officiellement enseigné dans les établissements publics secondaires. Qu'est-ce que ça veut dire ? Qu'il y aurait une reconnaissance de la part des institutions salvadoriennes, un. Deux, c'est pas simplement le fait d'enseigner le français parce que vous le saviez moi je défends le français parce que moi, je suis la directrice de l'Alliance Française, mais il y en a d'autres qui défendent l'italien, l'allemand... Bon, l'anglais, on n'en parle pas, ce n'est même plus... c'est un... comme j'ai dit, c'est un outil indispensable. Ici tout le monde doit être bilingue. C'est un tout petit pays avec des relations économiques, sociales et... bon, quelles que soient demandent toujours, nécessitent l'emploi de cette langue. Donc, l'anglais, on ne revient pas là-dessus. Maintenant, on voit de plus en plus des jeunes gens qui sont diplômés, qui sont ingénieurs et qui ont envie d'aller travailler pas toujours aux Etats-Unis seulement, qui ont envie peut-être d'aller au Canada mais, au Canada, on va leur demander le français. S'ils veulent aller en Europe, on va leur demander une langue européenne. Bon, s'ils vont en Espagne, ça va, ils parlent espagnol, d'accord, mais on voit bien que très souvent maintenant il y a une nécessité de connaître une langue mais de manière approfondie, pas superficielle qui peut servir dans le travail et puis dans des échanges professionnels. Ce n'est pas simplement le fait d'apprendre une autre langue, mais c'est le fait aussi, comme je l'ai dit tout est lié, de découvrir une autre culture. Je donne des exemples, par exemple nous avons un ciné-club, où nous, on présente des films français sous-titrés en espagnol. Je suis désolée qu'il y ait aussi peu d'étudiants de l'Université qui viennent. C'est gratuit. C'est ouvert et c'est ouvrir, découvrir une autre façon, un autre état d'esprit, une autre mentalité. Le cinéma américain, il a de qualité, il y a des très, très bonnes créations mais euh... c'est un cinéma qui est plus... je vais dire peut-être que c'est vrai qui s'adresse à plus de gens mais qui est plus commercial. Alors que nous, le cinéma européen et entre autres le cinéma français est un cinéma que je dis est plus... peut-être qui s'adresse à moins de gens, mais qui est plus... qui traite de manière plus psychologique des caractères, des personnages et qui envisage des problèmes de la vie de tous les jours un peu sous un autre angle... Et je pense que tout ça est lié à l'enseignement ou peut venir à l'enseignement du français, qui permet aux étudiants et aussi aux élèves des écoles euh... d'ouvrir leur esprit. Voilà. Donc, pour toutes ces raisons je trouve que c'est très important. Désavantages, moi, si on met l'enseignement du français dans les établissements scolaires, l'Alliance elle continuera à vivre hein ! Ça ne change rien, je vais dire donc je n'y vois aucun désavantage, au contraire, on aurait plus de facilité

pour collaborer avec ces établissements... ce qui est aujourd'hui très difficile parce que des chefs des établissements sont pas toujours d'accord pour donner des cours de français et les professeurs donnaient des cours d'informatique ou même je suis dans des écoles où le même jour qu'on donne des cours de français pour les enfants il y a des cours de football au même niveau donc ça fait... c'est un p'tit peu triste. »

6. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages de la création d'un professorat pour l'enseignement secondaire à l'UES pour le secteur secondaire public, à votre avis ?

« Euh... ben... je trouve que votre question tombe très, très bien parce que justement actuellement en collaboration avec l'Ambassade de France, le Ministère de l'Education National Salvadorien, le Lycée Français et l'Association de Professeurs de français du pays, et nous même, Alliance Française, nous sommes en train de travailler sur une convention. On a déjà travaillé, on attend que la convention soit écrite et signée entre les deux pays, ça veut dire la France et El Salvador afin de mettre en place un plan de formation à deux mains un plan de formation pédagogique d'un côté au Lycée Français et une formation linguistique de l'autre qui sera assurée ici à l'Alliance Française et cette formation va s'adresser à des professeurs de français du public, des écoles publiques qui actuellement sont déjà en poste ou bien qui ont perdu leur poste parce que le directeur a préféré de lui donner un autre travail, voilà ! Mais effectivement, on s'est rendu compte que ces professeurs étaient trop isolés, qui n'avaient pas de et ne recevaient pas des formations régulières et qu'ils avaient besoin d'un support institutionnel beaucoup plus fort. Donc maintenant, si le Ministère, comme il nous l'a montré, souhaite mettre en place cette formation, nous sommes très optimistes et de peut-être un premier pas et c'est peut-être un premier pas vers l'acceptation d'une formation des professeurs de français. C'est ce qu'on espère en tout cas. »

7. Considérez-vous que l'Université d'El Salvador serait capable de gérer le professorat ?

« L'Université à mon avis, est tout à fait capable de gérer parce que non seulement il y a des professeurs compétents mais il y a aussi des... à la direction, disons dans la responsabilité, il y a des gens très compétents. Un grand nombre d'entre eux nous les connaissons parce qu'ils travaillent déjà avec nous. Ils sont de temps en temps, ils ont enseigné ou ils enseignent à l'Alliance Française, ils ont reçu des formations c'est-à-dire des formations régionales d'une semaine, ils ont reçu aussi des formations... quand je dis formations c'est des formations continues, ils sont allés en France, ils ont reçu aussi des formations... je vais pas toutes les énumérer. Donc c'est des gens avec qui déjà on collabore, avec qui on est habitués et je pense qu'il y a aucun problème. Maintenant c'est un problème qu'on a soulevé aussi dont vous ne parlez pas mais qui est très important, c'est

la reconnaissance des diplômes parce que si ici il y a plein d'enseignants, plein, pas énormément mais dire vraiment un nombre non négligeable d'enseignants qui ont des diplômes français, qu'ils ont eu dans des universités françaises au même titre qu'un ressortissant français mais malheureusement pour eux, ce diplôme n'est pas reconnu au Salvador alors que souvent les matières enseignées ne sont même pas enseignées dans le pays, donc ils sont bien au-delà, ils sont dessus ben... je veux pas dire au-dessus mais je veux dire comment ce professeur qui a un niveau de qualification élevé en France va se retrouver formateur ici puisqu'il est qualifié, mais pour que d'abord on lui reconnaisse ce qu'il est, pour qu'on reconnaisse ses diplômes mais tout ça pas en même temps. Il faut qu'on arrive à ça et surtout je pense qu'un point très, très important c'est que l'université, l'UES, doit arriver à établir une convention avec une autre université en France et ça facilitera beaucoup les échanges mais pour ça il faut que les responsables passent les diplômes requis. Voilà !

8. En quoi consistait l'Ancien plan de professorat de français desservi par l'Alliance Française dans les années 1990 ?

« Oui, effectivement dans les années 90 il y a eu un plan de formation de professeurs de français, mais je veux dire que c'est un plan qui a été mis en place dans l'urgence. Pourquoi ? Parce qu'effectivement il y avait un souhait et une directive, je suppose qui émanait du Ministère de l'Education Nationale, pour qu'il y ait des professeurs de français mais il n'y avait pas de formateurs. Alors l'Alliance a assuré cette formation. Mais ça n'a duré qu'un temps parce qu'il s'agissait d'une formation, comme je le répète, dans l'urgence parce peut-être qu'à l'époque... je dis « peut-être » parce que je n'étais pas là et je ne sais pas exactement ce qui s'est passé, peut-être qu'à l'université à l'époque il n'y avait pas les conditions pour assurer des formations et donc, on a effectivement formé. D'ailleurs ça a donné des très bons résultats puisqu'actuellement il y a des professeurs qui viennent nous voir et qui nous disent « Ah, moi j'avais été formé à cette époque ... » et tout. Bon, mais maintenant le système n'a pas pu euh... ne s'est pas développé parce que ce n'est pas le rôle numéro un d'une Alliance Française de faire de la formation, nous ne sommes pas un institut pédagogique, d'accord ? Nous sommes un institut de langue donc peut-être qui manquait le côté pédagogique et... mais c'est que je viens de dire justement juste avant c'est qu'il y a un plan de formation qui est en train de se mettre en place et là il va démarrer euh... j'espère et nous le souhaitons tous, le mois prochain mais si c'est la semaine prochaine c'est encore mieux. »

ENTRETIEN 2. Mme Kim Ramoneda, Première Secrétaire de l'Ambassade de France au Salvador.

7. Quel est l'avis de l'Ambassade de France face à l'enseignement du français dans les institutions publiques en El Salvador ?

« Pour l'Ambassade, l'enseignement du français dans les institutions publiques au Salvador est toujours dire insuffisant. Pendant plusieurs années est une langue qui était enseignée dans les institutions publiques dès le plus jeune âge aux enfants salvadoriens mais depuis la réforme de l'enseignement public euh avec le plan 2010-2020 le français n'est plus une langue qui est prioritaire et qui est vraiment enseignée en tant que ça dans les établissements publics. Donc c'est un vrai manque. »

8. Quels son les actions qui met en place l'Ambassade de France pour l'enseignement du français au niveau des écoles publiques en El Salvador?

« Jusque dans le... jusque... Pendant l'année 2010, nous avons un attaché linguistique au sein de l'Ambassade, partagé entre l'Ambassade et l'Alliance Française et cette personne d'une part donnait des cours de français à l'Université Nationale, des cours de civilisation et de linguistique et d'autre part aidait à appuyer les institutions publiques, et également privées, qui enseignaient le français en participant dans des animations culturelles, en achetant, en commandant, en achetant des livres pour les donner ainsi aux instituts et en apportant toutes les expertises qu'il pouvait apporter. »

9. Existe-t-il le besoin de créer un professorat en français d'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador, à votre avis ?

« Oui, tout à fait. Pour moi, c'est un élément qui est important parce que de moins en moins les professeurs salvadoriens enseignent le français que soit dans le public soit dans le privé d'ailleurs et c'est donc une compétence qui est en train de se perdre. Nous souhaitons vraiment développer un cursus dans pour les professeurs pour savoir le nombre d'heures dont ils ont besoin pour valide... en tant que... quand ils font leur licence qu'ils aient le nombre d'heures pour pouvoir valider leur diplôme et qui ont puisque après qu'ils enseignaient de manière, en répondant au standard pédagogique et linguistique actuellement, que nous demandons pour pouvoir valider l'enseignement du français. »

10. Quels seraient les avantages et désavantages d'une possible création d'un tel professorat au niveau des institutions francophones?

« Pour nous, c'est d'abord d'avoir une formation plus grande d'élèves qui apprennent le français et qui ont... et d'avoir également l'esprit de partenaires avec lequel travailler sur l'enseignement de la langue. Actuellement, l'Alliance Française dispose des cours de français. Nous avons également le Lycée Français qui enseigne le français mais euh... par exemple, il peut y avoir un manque de professeurs de français pour l'Alliance. Nous avons un programme d'assistants de langue étrangère en France qui permet d'avoir une dizaine de jeunes professeurs ou des jeunes qui parlent français. On les envoie en France enseigner l'espagnol. Si le français n'est plus enseigné en dehors de l'Alliance Française ou du Lycée, on n'aura plus ce vivier d'étudiants et de professeurs envoyés. Pour nous c'est un programme très, très important. Bien sûr, on espère que le français sera une langue également diffusée, parlée dans les entreprises et les administrations. Par exemple, on appuie la formation des diplomates à travers l'Institut de Formation Diplomatique en donnant, en offrant chaque année des bourses ou en finançant des cours pour les diplomates. Nous faisons également la même chose pour les militaires et pour les policiers. Plus on aura des professeurs de français au Salvador plus ce genre de pratique pourra se développer. »

11. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages de la possible création d'un professorat en français d'enseignement secondaire à l'UES, au secteur public ?

« Oui, il n'y a que des avantages. D'abord parce qu'avec une professionnalisation de la carrière, on assure aux professeurs de pouvoir enseigner le français dans des conditions adéquates. Actuellement, on sait que certains professeurs de français n'ont pas des heures suffisantes et sont obligés d'avoir de l'anglais ou d'informatique.... Déjà, pour eux, avoir une carrière avec... bien structurée avec des garanties d'un cours, et pour nous c'est la chance d'avoir des professeurs de français qui vont quoi ! Enseigner le français. Les désavantages, je ne vois pas vraiment. »

12. Existe-t-il des conventions entre l'Ambassade de France et le Ministère National de l'Education par rapport à l'enseignement du français dans les institutions publiques ?

« Alors, tout à fait... fin... il n'existe pas encore de convention. On est en train de... Oh pardon non, il existe une convention mais qui est très ancienne et qui n'a pas été vraiment actualisée. On est en train de renégocier une nouvelle convention parce que le Lycée Français et l'Alliance Française mettent en place un système de formations pour les professeurs de français qui est pour nous est plus important parce qu'on voit le rôle pédagogique, linguistique, culturel et didactique donc c'est vraiment une formation très complète, très exigeante et on attend actuellement de formaliser cette convention pour pouvoir valider tous les tests, tous les niveaux qui seront passés par les stagiaires. »

**ENTRETIEN 3. M. Bruno Jacquier, Proviseur du Lycée Français de San Salvador
« Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry ».**

1. Existe-t-il le besoin de créer un professorat pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ?

« Oui, je pense que nous avons besoin de créer un professorat de français car il y a une certaine demande de professeurs de français dans les écoles publiques d'El Salvador. Il y a une certaine volonté. »

2. Est-ce que le Lycée Français embauche des étudiants ou des diplômés de la Licence en Langues Modernes spécialité français et anglais de l'Université d'El Salvador ?

« Oui, je peux vous confirmer que le Lycée est à la recherche d'étudiants et que le Lycée a déjà embauché des étudiants de l'Université nationale d'El Salvador notamment pour faire assistantes de maternelle, sur des postes de Vie Scolaire ou des postes de professeurs... d'école ou professeurs dans le secondaire. Nous sommes chaque année à la recherche de bons étudiants. »

3. Quels sont les requis des candidats procédant de l'Université d'El Salvador pour être embauchés au Lycée Français ?

« Les requis, outre le titre universitaire au minimum une licence, ensuite la préparation d'« Escalafon » et surtout, la maîtrise parfaite du français, c'est ce qui est le plus difficile. ... pour certains postes, notamment dans le premier degré, pour travailler en primaire, il y a des examens avec aussi un niveau en mathématiques...et bon, le français, on souhaite un parfait français à l'écrit et à l'oral. »

4. Est-ce qu'avoir une formation pédagogique met en valeur les candidats aux postes ?

« Bien sûr, pour nous c'est important si on a de jeunes diplômés qui parlent très bien le français et si en plus ils ont une formation pédagogique c'est encore... c'est un avantage et il fera certainement une pierre dessus pour avoir un poste chez nous même si au Lycée on a une cellule de formation avec le Conseil Pédagogique, on l'a pour épauler les nouveaux professeurs et l'Agence pour l'Enseignement du Français à l'Etranger met en place une série de stages de formations sur toute la zone d'Amérique Centrale et des Caraïbes chaque année. »

5. Comment visionnez-vous les avantages et désavantages de la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador, au niveau des institutions francophones, comme le Lycée Français?

« Je pense que pour les institutions francophones il n'y a que des avantages. Avoir déjà qui parle français, on travaille l'enfoncement de la francophonie et la mission du Lycée Français

justement c'est de développer la langue française dans le pays d'accueil donc pour nous, il n'y a que des avantages. Ensuite, le désavantage c'est qu'on risque de former peut-être trop d'étudiants et trop de professeurs et il n'y a peut-être pas de la place pour tout le monde. Le français ne peut pas rivaliser avec l'anglais dans ce pays. »

6. Quels seraient les possibles avantages et désavantages de la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador, mais cette fois-ci pour le secteur secondaire public à votre avis ?

« J'imagine que c'est un peu la même chose que pour nous. Ça veut dire que le secteur public a certainement besoin de bons professeurs de français mais il faut aussi qu'il y ait une volonté politique pour apprendre le français, parce que sinon c'est un peu comme la question précédente, si on forme beaucoup d'étudiants et de futurs professeurs et si on n'a pas de places à leur offrir, on risque d'avoir des mécontents. »

7. Considérez-vous que l'Université d'El Salvador serait capable de gérer le professorat ?

« Ecoutez, après ce que j'ai pu voir depuis 4 ans, je vois qu'il y a un très, très bon niveau à l'Université d'El Salvador. Je connais beaucoup de jeunes qui y sont ou qui en sont sortis. On a des exemples très par là au Lycée Français avec des jeunes, d'étudiants qui ont un très bon niveau universitaire pas seul le niveau de français. Ce sont de jeunes qui des fois ne sont jamais allés en France et qui n'ont jamais étudié au Lycée Français. Donc je vois que la formation pédagogique dispensée à l'Université est de très, très grande qualité et je l'encourage, je l'encourage à continuer. »

ENTRETIEN 4. Mme. Isabelle Vallejo-Malgouyres, Formatrice de professeurs de français du secteur publique en El Salvador. Professeur de français au Lycée Français de San Salvador « Antoine et Consuelo de Saint-Exupéry ».

11. Connaissez-vous la Licence en Langues Modernes spécialité Français et Anglais ?

« Oui, je connais la Licence. Ce que je sais c'est que la Licence comprend deux langues : Anglais et Français, qu'il y a deux options, que c'est un peu ambiguë, qui sont la didactique et le tourisme. Cependant, il n'y a pas de Licence en Français et si en Anglais. Ah! Et ça prend cinq ans. »

12. Comment concevez-vous l'impact du français en El Salvador dans les dernières années ?

« Mon sentiment, très personnellement, c'est que le français est à la marge, il est peu présent et la langue dominante est l'anglais. Au Lycée Français il y a 1024 élèves qui sont en contact avec la langue mais qui certains d'entre eux ne choisissent pas le Lycée par le français mais par le système éducatif. Il y a une bonne partie d'anciens élèves du Lycée qui ne pratiquent plus le français. Ceux qui suivent des études en France et ceux qui restent au lycée pour y travailler ont des rapports avec la langue. Ça c'est au Lycée. Dehors, aux autres écoles où les élèves choisissent entre le français et l'anglais, cette concurrence va en détriment du français car la plupart a choisi l'anglais. Il y a d'autres qui choisiront toujours le français mais c'est très réduit. En plus, la communauté Française en El Salvador est petite. Il y a 400 personnes déclarées au Consulat. Et les belges, suisses et québécois sont encore moins. En outre, il y a très peu de spectacles en français, seulement l'Alliance Française qui est directement concernée. L'impact est vraiment à la marge. »

13. Comment visionnez-vous l'enseignement du français au secteur public en El Salvador ?

« Il faut que le français soit une deuxième langue prise, pas en concurrence avec l'anglais, mais une deuxième langue faisant partie du cursus proposée dès le collège. C'est ainsi qui vient le développement. »

14. Vous êtes formatrice des professeurs de français salvadoriens au secteur public. Quelles sont vos attributions ?

« Je m'occupe de la partie didactique et pédagogique aux formations des enseignants de langue française, pas de la partie linguistique. Du côté didactique c'est la conception des séances, tout ce qu'on peut construire aux cours, des activités, des stratégies d'apprentissage et d'enseignement. »

15. Quels sont les objectifs de cette formation ?

« Donner aux professeurs des formations professionnelles et aussi leur donner des outils pour enseigner des langues étrangères. »

16. Quelles sont les activités que vous mettez en place aux formations ?

« Je mets en place deux aspects : tout ce qui est Théorique, avec le Cadre Européen Commun de Référence des Langues. Ce qui est pratique de la formation se concentre à des simulations, avec l'utilisation des matériaux audio et vidéo. »

17. Quels sont les obstacles les plus représentatifs auxquels vous avez dû faire face trouvés parmi les professeurs, par rapport aux élèves, par rapport à l'ambiance qui

entoure les professeurs de français ? (S'il y a des obstacles technologiques, budgétaires, pédagogiques ou linguistiques)

« Les obstacles que les professeurs ont rencontrés c'est le manque de ressources (il n'y a pas toujours de livres, les élèves ne peuvent pas emmener ceux qu'il y a à la maison pour les étudier). Dans les ressources technologiques, aux lycées (normalement des lycées publics) il n'y a pas de salles audio-vidéo où les élèves pouvaient aller régulièrement pour faire les parties de compréhension orale correspondant aux cours. Un autre obstacle est la surpopulation. C'est difficile d'avoir une classe productive au processus enseignement-apprentissage avec 35 ou 40 élèves. La qualité baisse. Ce qui concerne des formations aussi. Il y a des professeurs qui n'ont rien du tout, aucune formation continue, qui sont isolés. L'évolution des langues oblige d'avoir des formations continues pour les mettre au cours, sinon, les professeurs risquent de rester à la marge. Les formations servent aussi pour innover, qu'ils ne restent pas toujours faisant le même aux cours.

En parlant des obstacles que moi, j'ai trouvé, il y a l'hétérogénéité du group à recevoir la formation. La maîtrise de la langue et de la culture française n'est pas au même niveau chez tous. Certains sont très isolés, ce qui fait qu'ils soient répétitifs. Un autre c'est de savoir utiliser un manuel parce que c'est constitué non seulement par le livre d'élève, mais le livre du professeur, et d'autres ressources. »

18. Quelles institutions ont été bénéficiées de vos efforts aux formations ?

« Au début des institutions publiques et privées mélangées. Avec la convention entre le Ministère de l'Education et l'Ambassade de France, ça sera seulement publiques mais toujours pour l'enseignement secondaire. Quelques étudiants et enseignants de l'UES en ont bénéficié aussi. »

19. Considérez-vous qu'il existe le besoin de créer un professorat en français d'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ? Justifiez votre réponse.

« Avant de créer un professorat, les élèves devraient bénéficier d'une Licence en Français tout d'abord. Il y a déjà une licence seulement en anglais à l'Université, et il existe un professorat. Il faudrait avoir une licence en français, pas celle-là qu'il y en a avec les deux langues si on veut former des professionnels plus solides en enseignement. Après, si on le veut, peut venir le professorat. Si vous voulez vous ouvrir à une autre langue c'est important de considérer de prendre le français. C'est vrai qu'il y a un enthousiasme. J'ai remarqué des professeurs que s'ils ont très peu de formation, ils transmettent ce qu'ils savent avec enthousiasme. Ils se sentent écrasés mais il y a une certaine fierté de savoir une autre langue différente, que pas toute la majorité choisi. Ils affirment la différence. »

20. Quels seraient des sujets –ou matières- à prendre en compte pour un programme pour une telle spécialité ?

« Pour une Licence en Français, il faut des matières d'expression orale et écrite. Aussi des matières pour lire des textes- mais il s'agit d'assimiler, comprendre, lire, écrire, savoir argumenter ce qu'on écrit, ce qu'on rédige parce que les gens en El Salvador ne sont pas habitués à le faire. Après, il pourrait y avoir la Grammaire et histoire de la Langue et aussi la Grammaire en conjugaison et Orthographe. Au début, il faut faire du FLE, les compétences classiques : compréhension orale et écrite, expression orale et écrite. Après, de la Littérature, des différents types de textes : romans, journalistiques, etc. Aussi de la Culture et civilisation de façon générale : historique, géographique, politique et artistique. Au fur et à mesure, il faudrait ajouter à la fin la Didactique de langues étrangères, vers la 5^{ème} année. »

ENTRETIEN 5. M. José Amilcar Osorio, Gérant d'Education Supérieur du Ministère de l'Education d'El Salvador.

1. Connaissez-vous la Licence en Langues Modernes spécialité Français et Anglais de l'Université d'El Salvador ?

« Oui, la licence forme des professionnels en langues pour l'enseignement et s'achemine aux communication et à l'enseignement. »

2. Existe-il des conventions avec des institutions étrangères par rapport à l'appui de l'enseignement des langues ?

« Les institutions publiques du secondaire font des cours de langues, la plupart font de l'anglais. Le Ministère de l'Education ne présente pas d'opposition face l'enseignement de langues. L'Alliance Française offre son appui au Ministère de l'Education en différentes activités ou projets et pour qu'il y ait un impact de la langue sur les gens, il faut avoir des personnels préparés en la maîtrise de la langue et ainsi, l'enseigner. D'ailleurs, si l'Alliance Française les accrédite, il n'y a pas de doute de la qualité. »

3. Quel est l'avis du Ministère de l'Education face à une possible création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'UES ?

« Nous sommes ouverts devant des changements et appui en faveur du renforcement de nouveaux et futurs professionnels. Cependant, ce dont l'UES a besoin c'est d'une modification du Plan Académique de la Licence en Langues Modernes puisqu'elle n'atteint

pas les 32 unités de valeur qui sont nécessaires pour l'obtention de l'échelon immédiatement, tel que les articles 16 et 20 de la Loi de la Carrière d'Enseignement signale et ainsi avoir une certification comme l'anglais qui a la TOEFL, le français doit présenter un instrument qui accrédite aux professionnels qu'ils ont acquis phonétique et linguistique que la langue demande. »

4. Quelles seraient les avantages et désavantages de la possible création de ce professorat en français?

« L'avantage : L'UES serait la seule université à avoir cette carrière. Les désavantages : Un, La plupart des salvadoriens n'ont pas de vision claire de ce qu'ils pourraient faire avec la langue. Deux, La méconnaissance de la langue et des opportunités d'emploi dans ce domaine. Trois, il y a peu de demande. »

5. Faut-il avoir un professorat pour enseigner le français ?

« S'il existe la Licence, qui forme des professionnels en français, il serait mieux que l'Université en profite, qu'elle bénéficie de ces ressources en modifiant le Plan d'Etudes avec les 32 unités de valeur et ainsi préparer de futurs professionnels trilingues avec des opportunités de faire des échanges culturels, en plus de pouvoir se débrouiller dans un milieu touristique aussi. »

6. Quelles étaient les raisons par lesquelles l'ancienne proposition d'un professorat en français de l'UES présentée il y a quelques ans n'a pas été approuvée ?

« Probablement, il n'y a pas eu une étude de marketing pour connaître l'intérêt des gens par rapport à ça. Le MINED a toute la disposition de faire une révision cependant. »

ENTRETIEN 6. Mme. Ana Maria Glower de Alvarado, Vice-recteur Académique de l'Université d'El Salvador.

1. Quelle importance représente pour l'Université d'El Salvador d'être une des institutions d'éducation supérieure qui compte avec une licence qui prépare des professionnels spécialisés en français et en anglais ?

« C'est très important, parce que c'est l'ère de la communication et de l'information, il est nécessaire de connaître une deuxième et troisième langue. »

2. Comment observez-vous l'évolution de la Licence en langues modernes dès ses débuts jusqu'à l'actualité, au niveau de la faculté des sciences humaines ?

« Je croie qu'elle a évoluée très bien parce que les professionnels diplômés sont très bien préparés mais il est nécessaire de réviser le Plan d'études comme le demande la Loi d'Éducation Supérieure pour voir quelles sont les avantages et ce que l'on doit améliorer. »

3. Dans quelle place de demande se trouve la Licence en Langues Modernes par rapport à la demande générale de carrières au niveau de l'Université ?

« Elle s'est trouvée dans la quatrième place. »

4. Avez-vous connaissance qu'il y a eu préalablement un Plan pour créer un professorat en langue française dans le Département de Langues étrangères de l'UES ?

« Oui, il y a déjà eu des tentatives. Même la première proposition avant la licence était de créer des professorats. »

5. Considérez-vous qu'il existe le besoin de créer un professorat en français d'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ?

« Oui, tant et si bien qu'il soit une sortie latérale et soit soutenable aussi en ressources humaines que financiers et il faudrait une étude de faisabilité d'avance. »

6. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages d'un tel professorat pour l'UES ?

« Il pourrait être une avantage pour les étudiants qui veulent seulement apprendre la langue au niveau intermédiaire pour des raisons de voyages ou pour travailler immédiatement. »

7. Étant donné qu'au Costa Rica, le seul pays dans la région Centraméricaine où existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est donnée et que dans notre pays, il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l'Ambassade de France où il y a un engagement de faire une formation continue pour des professeurs de français et, avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire en El Salvador, au niveau du rectorat académique de l'UES ?

« L'UES aussi a une convention avec la France, d'ailleurs, la seule carrière dans la faculté qui a cette convention est la Licence en Langues modernes. »

8. Selon des informations récoltées auprès du Gérant d'Éducation Supérieure du MINED, José Amilcar Osorio, la Licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son plan d'études les matières qui l'accréditeront pour avoir accès à l'échelon, que pensez-vous de cette situation ?

« Il faudrait évaluer la faisabilité de la création d'un nouveau professorat. Si monsieur Osorio le dit, il doit être comme ça parce que l'actuel plan d'études de la licence ne contemple pas d'échelon. »

ENTRETIEN 7. M. José Ricardo Gamero Ortiz, Chef du Département de Langues Etrangères de l'UES.

7. Quelles sont les raisons par lesquelles la Licence en Langues Modernes a expérimenté une si grande croissance dès ses débuts ?

« Essentiellement, le fait qu'on puisse apprendre deux langues en même temps et connaître l'informatique ouvre des portes à diverses opportunités de travail, personnels, de voyages et professionnelles. »

8. Quel est le plus grand défi qui présente la Licence ?

« Acquérir ou obtenir plus d'effectivité dans tous les domaines, par exemples, des diplômes. Dès 2008 à l'actualité, il y a eu seulement entre 31 et 35 diplômés de la licence en Langues Modernes. C'est un phénomène qu'on doit étudier, peut-être quelques-uns on changé de carrière, d'autres ont échoué des matières, etc. »

9. Quels obstacles et désavantages a subi la carrière ?

« Le manque des professeurs et d'infrastructure. Nous avons seulement sept professeurs à temps partiel et il y a plus des professeurs qui donnent des cours par heure. Le problème c'est qu'il n'y a pas d'argent pour embaucher du personnel. »

10. S'il y avait une opportunité de modifier quelque chose à la carrière, quelle serait-elle ?

« Inclure plus de matériel de complément pédagogique de manière qu'on puisse offrir une meilleure approche d'éducation. »

11. Avez-vous pensé d'ajouter à la charge académique de la licence en Langues Modernes les unités de valeur nécessaires pour accéder à l'échelon, la faire plus compétitive et avoir plus d'opportunités d'embauche dans le marché de travail ?

« Il est plus accessible pour la licence de réaliser une modification au plan d'études et même en ouvre dans les deux sous-spécialités, communication et didactique, des changements avec des matières concentrées dans la pédagogie. Dans le cas de la didactique qui compte avec 16 unités de valeurs et communication aussi avec 16, on pense enrichir la charge pédagogique qui demande la Ministère de l'Éducation de 32 unités de valeur et donner aux étudiants les outils pour obtenir ou avoir accès à l'échelon après la finalisation de leur carrière. Mais, pour qu'il y ait une modification, il doit passer par différentes étapes. D'abord, du conseil d'administration au Conseil Supérieur Universitaire et vice-versa. Après, au MINED et finalement s'il réussit, il doit commencer les démarches de la nouvelle modification. »

12. D'après des informations fournies par le Gérant d'Éducation Supérieure du MINED, José Amilcar Osorio, la licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son Plan d'étude des matières que l'accréditent pour accéder à l'échelon, que pensez-vous de cette situation?

« Le Ministère demande 32 unités de valeur de matières de caractère pédagogique. On cherche avec la modification à aider les futurs professionnels à finir la Licence et avoir accès à faire des démarches pour la demande de l'échelon. Cela pourrait aider les professionnels en langues à étendre le marché de travail et ne plus se concentrer dans les centres d'appels. »

ENTRETIEN 8. M. José Alfredo Lopez Vasquez, Coordinateur de la Licence en Langues Modernes.

1. Quelle importance représente pour l'Université d'El Salvador d'être une des institutions d'éducation supérieure qui compte avec une licence qui prépare des professionnels spécialisés en français et anglais ?

« Étant la seule université publique qui enseigne le français, c'est le prestige et la tradition académique qui nous permet l'offre du français. »

2. Avez-vous connaissance qu'il y a eu par antériorité un Plan pour créer un professorat en langue française dans le Département de langues étrangères de l'UES ?

« À la fin des années 1990, il y avait une femme au département qui s'appelait Miriam Medrano. Elle parlait français, espagnol et russe, mais elle était professeur au Département de Journalisme. C'était elle et aussi Kenia Linares qui voulaient intégrer d'autres langues avec la création du professorat en français. »

3. Considérez-vous qu'il existe le besoin de créer un professorat en français pour l'enseignement secondaire à l'Université d'El Salvador ?

« C'est le MINED le responsable de dire quelles sont les carrières qui seront créées. Mais, seront les étudiants qui doivent dire s'il est nécessaire. »

4. Faudrait-il modifier le Plan d'études de la Licence en Langues Modernes ?

« Tout à fait d'accord qu'il soit modifié. Il est nécessaire que nous les professeurs renforçons les deux sous-spécialités. On visionne d'ajouter une troisième didactique en anglais et d'autres matières comme Tourisme, Traduction, Deuxième didactique française, Evaluation, Technologie pour l'Éducation, etc. »

5. Quelles seraient les possibles avantages et désavantages d'un professorat en français pour l'UES ?

« Il serait le seul Département de Langues étrangères à avoir cette carrière. On pourrait offrir aux étudiants de l'Université de nouveaux choix de spécialités. On éviterait aussi la surpopulation dans la licence en langues modernes. Les diplômés pourraient travailler dans un centre d'appels ou, après suivre une formation évidemment, dans une institution d'enseignement secondaire. Problèmes avec l'anglais ou avec le français. »

6. Avez-vous connaissance d'une convention internationale avec des institutions étrangères pour l'engagement de l'enseignement du français ?

« En 2002, on a signé une convention avec l'Ambassade française pour enseigner le français. C'est l'année où la Licence en Langues Modernes a été créée. »

7. Étant donné qu'au Costa Rica, l'unique pays dans la région Centraméricaine où il existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est donnée et que dans notre pays, il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l'Ambassade de France où il y a un engagement pour faire une formation continue pour des professeurs de français et avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d'un

professorat en français pour l'enseignement secondaire au niveau du Département de Langues Etrangères de l'Université d'El Salvador ?

« Je suis au courant que l'Ambassade de France et l'Alliance Française préparent des conventions et aussi que le Costa Rica donne des préparations pour ses professeurs. Je suis d'accord avec le fait d'avoir des formations pour des professeurs de français dans notre pays. »

8. Selon des informations récoltées auprès du Gérant d'Éducation Supérieure du MINED, José Amilcar Osorio, la Licence devrait profiter de son niveau académique et ajouter à son plan d'étude les matières qui l'accréditeront pour avoir accès à l'échelon, qu'en pensez-vous de cette situation ?

« Je suis tout à fait d'accord avec le MINED. Comme je l'ai déjà dit, il faut modifier le plan d'études de Langues Modernes. »

ENTRETIEN 9. Ingénieur Evelin Carolina Magaña de Fuentes

1. Est-ce qu'il y eu des changements de carrière en demandant la licence en Langues Modernes ?

« Oui, il y a des étudiants qui font des démarches pour changer de carrière vers Langues Modernes. »

2. Est-ce qu'il y eu des demandes de changement de carrière d'étudiants qui quittent la Licence pour prendre une autre carrière ?

« Oui, le cas plus commun est des étudiants qui échouent une matière en troisième inscription. »

3. Quels sont les problèmes administratifs les plus fréquents qui ont présenté les étudiants de la Licence en Langues Modernes ?

« Ils sont divers. Des problèmes d'assessorat avec les professeurs, qu'il n'y a plus des groups comme les étudiants les veulent, etc. »

4. Dans quelle place de demande se trouve la Licence en Langues modernes en relation à la demande d'inscription au niveau de la faculté de Sciences et Humanités ?

« En inscriptions et demandes de changement de carrière, la licence est la plus demandée. »

5. Avez-vous connaissance que les diplômés de la Licence en Langues Modernes n'obtiennent pas d'échelon au moment de finir leurs études?

« Je n'ai aucune connaissance s'il y a l'option de pouvoir obtenir l'échelon. »

6. Etant donné qu'au Costa Rica, l'unique pays dans la région Centroaméricaine où il existe un statut où le français fait partie de la curricula national comme matière qui est donnée et que dans notre pays, il y a déjà une convention proche à être signée entre le MINED et l'Ambassade de France où il y a un engagement pour faire une formation continue pour des professeurs de français et avec votre connaissance de la Licence en Langues Modernes, Comment visionnez-vous la création d'un professorat en français pour l'enseignement secondaire au niveau de la Administration Académique de la Faculté de Sciences Humaines de l'Université d'El Salvador ?

« L'administration (Administration Académique d'Humanités) n'intervient pas dans la création d'une nouvelle carrière. Pour nous, c'est une carrière de plus, plus des démarches et plus de population.

7. Considérez-vous nécessaire la modification du plan d'études de la Licence en Langues Modernes ?

« Si le plan d'études n'apporte pas assez de poids académique, il est nécessaire une modification et une évaluation pour découvrir quelles sont les spécialités des étudiants. »

8. Qu'est-ce qui est nécessaire au niveau administratif pour créer un professorat ?

« C'est plutôt le Conseil d'Administration de la Faculté qui doit créer le plan d'études de la nouvelle carrière et le présenter à la commission. La commission le révise et le retourne une fois de plus au Conseil d'Administration, qui fait des corrections et modifications et envoie le programme encore une fois à la commission. Finalement, c'est le Conseil Supérieur Universitaire qui a l'autorité d'approuver les plans d'études de l'UES pour une nouvelle carrière. »